

CYBERATTAQUE CHEZ NUTRINOR

Des pirates informatiques ont paralysé une partie des opérations de la coopérative, en plus de faire parvenir une demande de rançon « substantielle » **PAGES 2 ET 3**

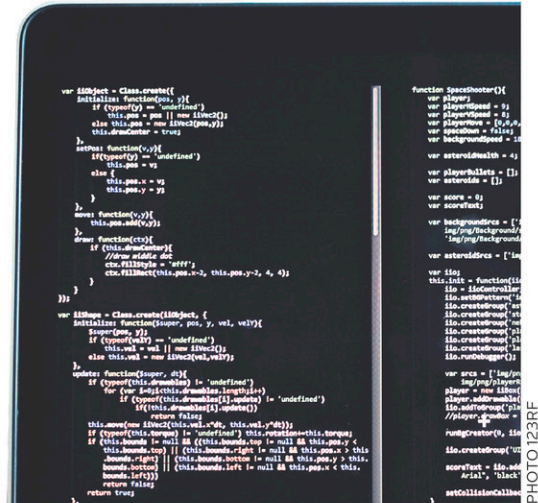


PHOTO 123RF



VOLEUR CAGOULÉ ET ARMÉ À SAINT-HONORÉ

PAGE 2

PHOTO LE QUOTIDIEN, ROCKET LAVOIE

Vol de temps, moins de viande dans les sandwiches et vente de biscuits périmés

Une ex-gérante du Subway de Place du Royaume condamnée à payer 168 000 \$ **PAGE 10**



Coupable d'inceste et d'attouchements sexuels 60 ans plus tard

PAGE 4

Le sourire de Kotkaniemi

Deux buts dans la victoire du Tricolore **PAGE 29**

La police débarque pour des chats en liberté
Brownie et Garfield visés par une plainte **PAGE 6**



PHOTO 123RF

LIVRAISON

DUO PIZZA

13⁹⁹\$

Pizza 12" garnie + frite

le Coq Rôti

5335988

Vol à l'arme blanche à Saint-Honoré

MYRIAM GAUTHIER
mgauthier@lequotidien.com

Les policiers de la Sûreté du Québec (SQ) recherchent l'auteur d'un vol à l'arme blanche survenu au Dépanneur Madoc, jeudi en après-midi, à Saint-Honoré.

Un individu cagoulé est entré dans le dépanneur de la bannière Maestro, situé au 1331 route Madoc, à l'angle du chemin des Ruisseaux, vers 15 h 45. Le commis, âgé d'une vingtaine d'années, n'a offert aucune résistance et a laissé le contenu du tiroir-caisse au voleur, a rapporté Daniel Cyr, propriétaire du dépanneur, lors d'un entretien téléphonique avec *Le Quotidien*.

« On a un bon système de caméras et on a une bonne description. »

— Daniel Cyr

« Il n'a pas été blessé, mais il est quand même nerveux », a laissé tomber le propriétaire, pour qui il s'agit d'un premier vol à main armée à survenir dans son commerce en 28 ans.

M. Cyr avait bon espoir que le malfaiteur, qui a dérobé quelques centaines de dollars, soit rapidement retrouvé. « On a un bon système de caméras et on a une bonne description », a-t-il ajouté.

Les caméras de surveillance du commerce montrent un véhicule, qui semble être un Honda CR-V 2003, s'arrêter devant le dépanneur, possiblement conduit par une

femme, pour y déposer le suspect, a rapporté le propriétaire. On voit ensuite le jeune homme, qui semblait être âgé de moins de 20 ans, enfiler une cagoule avant de pénétrer dans le dépanneur. L'individu a ensuite pris la fuite à pied.

Daniel Cyr tenait à souligner le travail des policiers et des enquêteurs de la SQ, qui sont intervenus

rapidement. Les policiers ont ratisé le secteur, sans succès, après les événements. L'enquête se poursuit et aucune arrestation n'avait été réalisée, en fin de soirée, a-t-on indiqué à la Sûreté du Québec.

À LA UNE > LE VOL A ÉTÉ CAPTÉ PAR LES CAMÉRAS DE SURVEILLANCE DU COMMERCE



Le propriétaire du Dépanneur Madoc, Daniel Cyr, observe ici l'enregistrement des caméras de surveillance de son commerce, avec une policière de la Sûreté du Québec. — PHOTO LE QUOTIDIEN, ROCKET LAVOIE



Un individu cagoulé a perpétré un vol à l'arme blanche, mercredi en après-midi, au Dépanneur Madoc, à Saint-Honoré. Les policiers de la Sûreté du Québec ratisent le secteur à la recherche du suspect. — PHOTO LE QUOTIDIEN, ROCKET LAVOIE

EN BREF

Un travailleur reçoit un bloc de béton sur la jambe à Saint-Félicien

Un travailleur a subi de graves blessures à la jambe, jeudi matin, pendant un déchargement de blocs de béton à Saint-Félicien, au Lac-Saint-Jean. La Sûreté du Québec a reçu un appel à 9 h 35 pour un accident de travail survenu devant un domicile situé au 150 rue Laverdure. En fin d'avant-midi, un enquêteur de la Commission des

normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail (CNESST) s'est rendu sur place pour comprendre les circonstances de cet accident. « À la suite d'une mauvaise manœuvre, la jambe de l'employé est demeurée coincée entre le bloc de béton et la fourche de l'appareil de déchargement. Les travaux ont été arrêtés et on a interdit l'utilisation de l'appareil jusqu'à ce qu'il y ait une inspection complète et des réparations si nécessaires », indique le porte-parole de la CNESST, David Blouin. Il a été impossible d'en connaître davantage sur l'état de santé du travailleur jeudi en fin de journée. **PIERRE-ALEXANDRE MALTAIS**

Alcool au volant

Un homme de 55 ans a été arrêté pour avoir conduit avec les facultés affaiblies, après avoir effectué une sortie de route sur le boulevard Talbot, à Laterrière, jeudi en début de soirée. L'homme qui circulait en direction de Chicoutimi a perdu le contrôle de son véhicule vers 19h45, dans le secteur de la pesée routière. Aucun autre véhicule n'a été impliqué. À l'ivresse, l'homme affichait un taux d'alcool dans le sang de 110 et 103 milligrammes par 100 ml de sang. Il a été libéré sous promesse de comparaître. **MYRIAM GAUTHIER**

Une entreprise sur cinq touchée en 2017

Les cyberattaques sont plus fréquentes qu'on ne le croit au pays : un peu plus d'une entreprise sur cinq a été touchée par une cyberattaque au Canada, en 2017, selon Statistique Canada.

Les entreprises canadiennes ont déclaré avoir dépensé 14 milliards de dollars en cybersécurité pour la même année, selon l'Enquête canadienne sur la cybersécurité et le cybercrime, la première du genre au Canada, dont les résultats ont été rendus publics à la mi-octobre, dans le cadre du Mois de la sensibilisation à la cybersécurité. Cette somme, qui peut sembler substantielle, représente cependant moins de 1 % des revenus totaux des entreprises.

« Les entreprises canadiennes continuent d'adopter rapidement Internet et les technologies numériques, ce qui les expose à de plus grands risques et menaces en matière de cybersécurité », peut-on lire dans le bulletin officiel de diffusion de Statistique Canada.

Plusieurs entreprises se dotent de mesures de protection, constate l'étude, mais leur utilisation varie, surtout entre les petites et les grandes entreprises, les petites entreprises étant plus susceptibles d'être victimes d'une cyberattaque.

Statistique Canada signale également qu'en 2017, seulement 13 % des entreprises avaient une politique écrite pour gérer ou signaler les incidents de cybersécurité.

MYRIAM GAUTHIER

14 milliards \$

Montant dépensé par les entreprises canadiennes en cybersécurité

13%

des entreprises avaient une politique écrite pour gérer les incidents de cybersécurité en 2017





La coopérative Nutrinor a été victime d'une cyberattaque qui a paralysé une partie de ses opérations, de mercredi à jeudi. — ARCHIVES LE QUOTIDIEN

On n'est pas encore en mesure de chiffrer, mais je dois dire que la business n'a pas arrêté. [...] On n'a pas perdu de facturation et la production, quand on pense à nos charcuteries et à nos fromageries, n'a pas arrêté.

- Louis Giguère

OPÉRATIONS PARALYSÉES

Des pirates informatiques s'attaquent à Nutrinor



MYRIAM GAUTHIER
mgauthier@lequotidien.com

Nutrinor a été victime d'une cyberattaque qui a paralysé une partie des opérations de la coopérative, de mercredi à jeudi. Grâce à un système informatique conçu en prévision de ce type d'attaque, au travail de ses informaticiens et au soutien des enquêteurs de la Sûreté du Québec, l'entreprise a pu restaurer ses données, en refusant de payer la rançon substantielle demandée.

La cyberattaque du système informatique de Nutrinor, dont le siège social est situé à Saint-Bruno, s'est produite aux petites heures du matin, mercredi. Pendant environ 24 heures, la facturation et les serveurs de données ont été paralysés. La production de la coopérative, qui œuvre dans les domaines agroalimentaire, énergétique, de l'agriculture, en

plus d'opérer des quincailleries, a également été partiellement affectée.

L'attaque, qui proviendrait de l'international, cryptait les fichiers de l'entreprise, les rendant inaccessibles. Aucune donnée personnelle ou financière n'a cependant été volée. Les informations demeureraient dans les serveurs de la coopérative, mais se retrouvaient, en quelque sorte, scellées, a expliqué Louis Giguère, directeur marketing et communications chez Nutrinor, lors d'un entretien téléphonique avec *Le Quotidien*.

Une rançon « substantielle » était demandée à Nutrinor pour retrouver l'accès à ses fichiers, somme dont M. Giguère préfère ne pas dévoiler le montant, en raison de l'enquête en cours par la Sûreté du Québec. Le dossier est mené par le Service des enquêtes sur les crimes majeurs en raison du niveau d'expertise « très élevé » utilisé par le pirate informatique.

UTILISATION DE SYSTÈMES ALTERNATIFS

Refusant de payer la rançon, l'entreprise est intervenue rapidement afin de limiter les dommages. Les membres de l'équipe informatique,

de pair avec certains fournisseurs de la coopérative, et des conseils d'experts en cybercriminalité de la Sûreté du Québec, ont réussi, grâce à des systèmes alternatifs, à restaurer les fichiers cryptés.

« Ce sont des systèmes parallèles qu'on a pour différentes données de transactions, par exemple, qui sont retraçables ailleurs que sur le fichier où elles sont exactement. C'est inscrit ailleurs, ça passe dans une chaîne, et on rattrape des éléments ailleurs », a expliqué M. Giguère.

Cette opération a été rendue possible grâce aux investissements de Nutrinor dans son système informatique « monté de façon hautement sécurisée », a expliqué M. Giguère, ce qui rendait possible ce genre d'intervention en cas de cyberattaque.

Jamais, cependant, Nutrinor ne pensait à avoir à se servir de ces fonctionnalités. « On s'est dit qu'on n'aurait jamais besoin de ça ! » a-t-il laissé tomber.

DES PERTES DIFFICILES À CHIFFRER

La situation est revenue à la normale jeudi, en après-midi, moment où les opérations ont pu

reprendre complètement. À ce moment, les pertes financières liées à cette cyberattaque demeureraient encore difficiles à chiffrer pour Nutrinor.

« On n'est pas encore en mesure de chiffrer, mais je dois dire que la business n'a pas arrêté. [...] On n'a pas perdu de facturation et la production, quand on pense à nos charcuteries et à nos fromageries, n'a pas arrêté », a précisé Louis Giguère, en ajoutant que

toutes les commandes seront honorées et maintenues. Le coût de l'attaque est davantage « humain », en raison de la perte de temps de travail qui en résulte.

La cyberattaque a permis de démontrer la cohésion et la compétence de l'équipe de Nutrinor, a souligné le directeur marketing et communications. « Si on s'est remis sur nos pieds, c'est vraiment à cause du facteur humain. »

MRC de Mékinac: 30 000\$ en rançon demandés

La cyberattaque qui a touché Nutrinor n'est pas sans rappeler l'attaque qui a paralysé en septembre le système informatique de la MRC de Mékinac, en Mauricie. La MRC a versé 30 000 \$ en rançon au pirate informatique, afin de récupérer l'accès à ses fichiers.

Le modus operandi était le même : les données avaient été cryptées et étaient devenues inaccessibles. Le directeur de la MRC de Mékinac, Claude Beau- lieu, expliquait récemment dans

Le Nouvelliste que la MRC avait choisi de payer la rançon demandée, après avoir estimé que récupérer d'une autre façon toutes les données serait encore plus coûteux et demanderait jusqu'à un an de travail.

La facture totale de la cyberattaque s'élève au total à 100 000 \$, en tenant compte de la rançon, de l'achat de nouveaux serveurs et de l'installation d'un nouveau système informatique. **MYRIAM GAUTHIER**

RÉJEAN TREMBLAY A ABUSÉ SEXUELLEMENT DE DEUX ENFANTS

Coupable 60 ans plus tard



STÉPHANE BÉGIN
sbégin@lequotidien.com

Plus de 60 ans après avoir abusé sexuellement de sa jeune sœur et d'une seconde victime, Réjean Tremblay, de Saint-Honoré, a plaidé coupable à sept chefs d'accusation de grossière indécence, d'inceste et d'attentat à la pudeur pour des gestes commis entre 1958 et 1966.

L'homme de 75 ans, qui réside maintenant en Ontario, est revenu au Palais de justice de Chicoutimi pour enregistrer des plaidoyers de culpabilité. Il ne connaît sa sentence que le 8 avril, après la confection d'un rapport présentiel complet, incluant un volet sexologique.

S'il est possible de faire un lien familial avec l'une des victimes, c'est que celle-ci a demandé au juge Michel Boudreault, de la Cour du Québec, de ne pas émettre d'ordonnance de non-publication la concernant. La seconde victime ne veut pas être identifiée.

Réjean Tremblay a fait l'objet d'une enquête policière en 2015 après une plainte déposée par les

victimes. L'individu a commis des gestes à caractère sexuel alors qu'il était âgé de 15 et 16 ans et a posé de nouveaux crimes à son retour de l'armée alors qu'il avait entre 18 et 21 ans.

Membre d'une famille nombreuse et vivant sur une ferme du milieu des années 50 au milieu des années 60, Réjean Tremblay a suivi les traces de son père et de son frère, tous deux décédés aujourd'hui, et qui auraient commis des attouchements sur des jeunes filles, a-t-on raconté à la cour.

« Il ne se faisait pas d'éducation sexuelle à l'époque. L'accusé est passé à l'acte après avoir appris que son frère aîné avait fait la même chose. Il avait 16 ans et sa sœur n'avait que 10 ou 11 ans. Il a commencé par lui toucher les seins, le vagin et lui a demandé de se faire toucher le pénis. Mais tout ça sans consentement », a précisé M^e Karen Inkel, du bureau du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP).

« L'accusé est ensuite passé au sexe oral et a demandé des fellations à sa jeune sœur. Il est ensuite parti pour l'armée et à son retour, il a repris là où il avait laissé. Cette fois, il est allé jusqu'à la relation complète », a poursuivi la procureure.

Concernant la deuxième victime, un seul geste lui est reproché. Il a



Réjean Tremblay, originaire de Saint-Honoré, saura en avril le sort que le tribunal lui réserve pour avoir abusé sexuellement de deux victimes, dont une de ses sœurs. — PHOTO LE QUOTIDIEN, STÉPHANE BÉGIN

baissé la petite culotte de la fillette de huit ans et il lui a demandé d'uriner dans sa bouche. La petite s'est soumise à la demande.

PAS FACILE

Jeudi matin, l'accusé, dont les intérêts sont représentés par M^e

François Dionne, s'est tenu debout durant près d'une heure devant le magistrat et a écouté attentivement le résumé des faits.

Il a ensuite reconnu les gestes qu'il avait commis et a plaidé coupable de façon libre et volontaire.

Marié, père de deux filles et grand-père de quatre petits-enfants, Réjean Tremblay se soumettra à un rapport présentiel, comprenant un volet sexologique.

Le tribunal veut avoir le portrait le plus global et juste de cet homme, qui n'a aucun antécédent judiciaire et dont rien ne démontre qu'il aurait posé des gestes similaires depuis 1966.

Le juge Boudreault lui a demandé si les membres de sa famille étaient au courant des gestes à caractère sexuel qu'il avait posé il y a 55 à 60 ans.

« Ma conjointe est au courant. Nous sommes près l'un de l'autre et nous nous appuyons. Ce n'est

pas facile », a-t-il lancé au tribunal. « Ce qui sera encore moins facile, ce sera de l'apprendre à mes enfants et mes petits-enfants. Je ne sais pas comment je vais le faire », d'ajouter M. Tremblay.

Sans nécessairement vouloir excuser les gestes de son client, M^e François Dionne a tenté d'expliquer au tribunal le contexte dans lequel l'accusé a été élevé.

« Il faut savoir que ça remonte à une soixantaine d'années. Le père et l'un des frères de mon client avaient aussi posé des gestes similaires. Il y avait un grand manque d'éducation sexuelle à l'époque et de scolarité. Je crois qu'un éclairage pourrait être profitable au dossier », a indiqué M^e Dionne.

Quant à la sœur de l'accusé, elle veut obtenir justice pour les sévices qu'elle a connus il y a plus de 60 ans. La dame estime que son frère doit subir les conséquences de ce qu'il a fait à l'époque.

NOUS JOINDRE

Vous avez une nouvelle ou une opinion ?

redaction@lequotidien.com

TWITTER
twitter.com/
lequotidien_cyb

FACEBOOK
facebook.com/
LeQuotidienProgres

RÉDACTION
Saguenay 418 690-8800
Alma 418 668-0920
Télécopieur 418 690-8805

ABONNEMENTS
418 545-4664
Lundi au vendredi:
7h30 - 16h30

Sans frais
1 (800) 866-3658

PUBLICITÉ
418 545-4474
Télécopieur: 690-8824
Lundi au vendredi
8h30 à 16h30

PETITES ANNONCES
418 549-4444
Télécopieur 418 690-8360
Lundi au vendredi
8h30 à 16h30

SOMMAIRE

arts	19
bandes dessinées	21
détente	20
décès	24
économie & bourse	19
horoscope	21
météo	22
petites annonces	22
télévision	21
sports	27

Avis aux termes de la Loi sur les journaux et autres publications (L.R.Q. J-1)

Le Quotidien est publié et édité par la société 3 834 310 Canada inc., ayant une place d'affaires au 1051, boulevard Talbot, Saguenay (Québec) G7H5C1. Le Quotidien est imprimé aux ateliers Le Progrès du Saguenay (société 3 834 310 Canada inc.), sis au 1051, boulevard Talbot, Saguenay (Québec) G7H5C1. Merci de recycler ce journal.

LE MOT DU JOUR ANTIDOTE

OFFERT PAR GROUPE CAPITALES MÉDIAS

DISCONTINUÉ, adjectif

Définition – (En parlant d'une action) Interrompu. *Fréquentations discontinuées.*

Famille – continu, continué, continuation, discontinuation, discontinuité, continuer, continuellement, discontinuer...

Anglicisme – faux ami dans le sens de *qui n'est plus sur le marché, de fin de série, sans suite, supprimé (un produit, un abonnement *discontinué).*



Après le français, l'anglais!

Antidote 9

WINDOWS • MAC • LINUX

www.antidote.info

PUBLIÉ DANS TOUS LES QUOTIDIENS
DE GROUPE CAPITALES MÉDIAS

leSoleil

leDroit

leNouvelliste

laTribune

leQuotidien
leProgres

laVoixdel'Est



info@gih.ca

www.gih.ca

La meilleure façon de prédire l'avenir...
c'est de le construire!

L'ÉQUIPE D'EXPERTS EN GESTION IMMOBILIÈRE AU SAGUENAY

NOUVEAUX
POSTES



**ALEXANDRA
LEFÈVRE**
Adjointe aux finances



**MIKAËL
TREMBLAY**
Adjoint aux communications
et développement



**MARIANNE
BERNIER**
Chargée de projets et
adjointe au développement



**MARIE-DANIÈLE
POULIN**
Adjointe aux talents
et culture



**NICOLE
RINGUETTE**
Adjointe aux finances

LA RÉFÉRENCE EN GESTION DE PROJETS DANS LA RÉGION!

PROJETS / DÉVELOPPEMENT



LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT
DE 29 000 PI² RUE DE LA MANIC
(RUE RUPERT)



ACHAT ET RÉNOVATION DU SITE
DE L'ANCIEN LAURENT LAPOINTE

NOMBREUX PROJETS À VENIR

255, rue Racine Est, bureau 500, Chicoutimi
418 543-4934



CHATS EN LIBERTÉ À JONQUIÈRE

Un voisin porte plainte



MÉLISSA VIAU
mviau@lequotidien.com

Trois familles de Jonquière, habitant dans un rond-point comptant sept résidences, n'ont plus le droit de laisser leurs chats dehors.

Le 24 octobre dernier, la police débarquait à leur domicile pour leur annoncer qu'ils risquaient une amende, à la suite d'une plainte de voisin.

Le plaignant dit que ses plates-bandes ont été endommagées par les chats de ses voisins. Si les familles ne s'ajustent pas, elles pourraient recevoir une première amende de 150 \$ à 300 \$. Christine Keil, qui habite avec ses parents de 80 ans, avoue que cette visite a causé un gros stress à son père et à sa mère. « En voyant le policier cogner à leur domicile, mes parents croyaient que quelque chose de très grave venait de se produire », explique M^{me} Christine.

La dame, qui est propriétaire de deux chats de 15 ans, déplore la façon de communiquer de son voisin, dont elle ignore l'identité, qui a brisé totalement le climat harmonieux du quartier. « Ça fait dix ans que je reste ici. Il aurait pu venir me voir, j'aurais pu arranger les dégâts et trouver des solutions pour éviter que ça se reproduise », mentionne la Jonquéroise.

D'ailleurs, l'an passé, des mouffettes et des rats laveurs tentaient de creuser sous le garage de M^{me} Keil. Elle a mis des boules à mites et le problème s'est réglé. « Je les vois encore passer sur mon terrain et je ramasse même leurs besoins à l'occasion, mais ça ne me dérange pas », souligne-t-elle.

Cette semaine, la dame est allée voir un avocat qui lui a confirmé qu'il existe bel et bien un règlement municipal à Saguenay qui stipule que le gardien d'un animal est tenu d'exercer sur cet animal une surveillance adéquate de façon à ce que ce dernier ne

puisse errer dans les rues ou endroits publics ainsi que sur les terrains privés sans le consentement du propriétaire ou occupant d'un tel terrain. Il est de sa responsabilité que l'animal ne cause pas de dommage aux aménagements paysagers et autres infrastructures n'étant pas sa propriété.

Évidemment, au niveau des propriétaires de chats, plusieurs contreviennent à ce règlement et tout va bien, jusqu'à ce qu'une plainte soit déposée.

« Ça fait dix ans que je reste ici. Il aurait pu venir me voir, j'aurais pu arranger les dégâts et trouver des solutions pour éviter que ça se reproduise. »

— Christine Keil

Si le dossier va plus loin, le plaignant devra prouver que les chats qui errent sur son terrain sont bel et bien ceux de ses voisins.

Garfield et Brownie chassaient énormément de souris, ce qui faisait le bonheur d'un autre voisin qui n'a pas de chat et qui était bien content de voir les chasseurs s'attaquer à l'indésirable vermine. Il faut dire que derrière les maisons, une coulée est devenue le terrain de chasse de nombreux félins.

« On dit aussi que les chats stérilisés repoussent les chats errants. Mes chats contribuaient peut-être aussi à réduire le nombre d'errants. » On ne peut pas jurer qu'il y a un lien, mais juste hier, en travaillant sur son terrain, le père de M^{me} Keil a vu passer quatre chats errants qui n'appartiennent à personne.

SOLUTIONS

Depuis le 24 octobre, les chats de la famille Keil ne vont plus dehors. Ça faisait cinq ans qu'ils bénéficiaient de cette permission spéciale. M^{me} Fiel a ressorti tous leurs jouets et elle prévoit

acheter un arbre à chats pour permettre à ses chats de bouger autrement. « Je me suis rendue chez le vétérinaire pour acheter des harnais et des laisseurs sécuritaires pour promener Garfield et Brownie dehors », ajoute M^{me} Fiel. L'équipe lui a donné de bons trucs pour bien intégrer ses nouveaux outils.

« Garfield a appris très rapidement et il miaule pour me faire comprendre qu'il veut aller marcher dehors. Je ne le laisse jamais attaché seul. Je marche avec lui comme on le fait avec un chien. » Pour ce qui est de Brownie, elle a plus de misère à s'habituer à cette nouvelle vie. « Pour l'instant, elle accepte plus ou moins le harnais et elle dort beaucoup », conclut la femme de Jonquière.



PHOTO 123RF



Brownie ne peut désormais plus se promener librement dans le voisinage. — PHOTO COURTOISIE



À la suite d'une plainte d'un voisin, les chats de Christine Keil n'ont plus le droit d'être en liberté dehors. Elle doit les tenir en laisse. Garfield s'est adapté rapidement à cette nouvelle réalité. — PHOTO COURTOISIE

IMPACT DE LA DIMINUTION DE LA VALEUR DES INSTALLATIONS DE RIO TINTO

Trop tôt pour parler de hausse de taxe

LOUIS TREMBLAY

ltremblay@lequotidien.com

La ville de Saguenay a tout mis en œuvre, jeudi, pour expliquer que l'augmentation de taxe déjà évoquée de l'ordre de 2 % pour la prochaine année n'est pas attribuable en tout ou en partie à la contestation de taxe de la multinationale Rio Tinto, qui a obtenu une diminution de la valeur de ses immeubles de l'ordre de 20 %.

Le président du comité des finances de la Ville, le conseiller Michel Potvin, a expliqué qu'il y avait bien eu des projections faisant état de cette hausse de taxe possible, mais que le budget n'était toujours pas adopté et que la Ville avait différentes options. Quant à la valeur des immeubles de Rio Tinto, le conseiller affirme que le dossier a été traité comme le stipule la loi.

« Puisque ce sont des occupants uniques, il n'y a pas de contestation comme c'est le cas pour les

résidences. Ce sont des discussions avec l'évaluateur de la Ville qui permettent d'en arriver à fixer une nouvelle valeur », insiste le conseiller.

Rio Tinto, à la lumière des informations dévoilées par la Ville depuis hier matin, avait signifié son intention de contester la valeur de ses installations. C'est ainsi que le service d'évaluation de la Ville a accepté les arguments de la multinationale, lesquels ont permis de diminuer la valeur des sites industriels de La Baie et Laterrière, avec une légère hausse à Jonquière.

Le conseiller municipal a voulu ramener les choses dans leur contexte en soutenant que, nonobstant cette baisse au rôle d'évaluation, Rio Tinto était toujours le plus important contribuable de Saguenay avec une facture de taxe de 31,5 M\$.

« Ils payent ce montant et ne demandent aucun service ou pratiquement rien », évoque le président du comité des finances.

Quant à l'impact de la baisse de valeur des immeubles industriels pour la facture des contribuables, Michel Potvin assure qu'il peut y

avoir d'autres décisions d'ici l'adoption du budget. La Ville a la possibilité de réaliser des compressions ou de poursuivre la politique du « pelletage en avant », comme le faisait l'administration Tremblay en utilisant des règlements d'emprunt pour financer les opérations quotidiennes.

La Ville a aussi la possibilité de jouer sur le taux de taxe pour les entreprises et le secteur commercial. Cette solution risque de mettre en colère les propriétaires de PME qui ont toujours sur le cœur la hausse décrétée par l'administration Tremblay. Michel Potvin est demeuré très prudent à ce sujet.

La Ville d'Alma a de son côté fonctionné pendant 15 ans avec un pacte fiscal pour l'aluminerie d'Alma. Le pacte avait été souhaité par la Ville et l'entreprise lors de la mise en service de la nouvelle aluminerie. Aujourd'hui, l'usine d'Alma a une valeur de 434,5 M\$. L'entreprise doit payer une facture annuelle de 19,1 M\$ pour un taux de taxe industrielle de l'ordre de 2,3399 \$ du 100 \$ d'évaluation.



Le président du comité des finances de la Ville, le conseiller Michel Potvin, a expliqué qu'il y avait bien eu des projections faisant état d'une hausse de taxe possible, mais que le budget n'était toujours pas adopté et que la ville avait différentes options. — ARCHIVES LE QUOTIDIEN, JEANNOT LÉVESQUE

Précision

Contrairement à ce qui a été indiqué dans notre édition de jeudi, le Salon Info-aînés se tiendra le samedi 3 novembre à l'hôtel La Saguenéenne et non pas à l'hôtel Le Montagnais.



BIÈRES
— DE —
TRADITION
OUVRIÈRE



Riverbend

MICRO
— BRASSERIE —
ALMA, QC

BRASSEUR D'HISTOIRES
microriverbend.com

Microbrasserie Riverbend — 945 Ave. Sicard, Alma, (Qc) — 418.758.1519



ANCIEN CLIENT DE L'EX-AVOCAT
MICHEL BOUDREULT

Arrêté à l'aéroport pour un don de 500 \$

STÉPHANE BÉGIN
sbegim@lequotidien.com

Le Marocain Mohamed Erchiqui n'a jamais cru qu'il pouvait être encore recherché pour un don de 500 \$ qu'il n'avait pas fait en 2006. Mais lorsque l'ancien client de l'avocat Michel Boudreault, devenu juge de la Cour du Québec, est passé à la douane à l'aéroport Pierre-Elliott Trudeau de Dorval, il a été arrêté et écroué.

L'homme était de passage au Palais de justice de Chicoutimi, jeudi

matin. Il a comparu devant son ancien avocat, soit le juge Michel Boudreault. Il a été ramené au Saguenay plus de 10 ans après son crime en fourgon cellulaire.

« M. Erchiqui avait été condamné en 2006 à faire un don de 500 \$ à un organisme de Saguenay à la suite d'une condamnation au criminel. L'homme ne l'a pas fait », a expliqué M^e Julien Boulianne, qui a agi en pro bono (avocat bénévole).

M^e Boulianne n'a pas été en mesure de retrouver l'infraction pour laquelle Erchiqui avait été accusé et condamné à l'époque.

Tout ce qu'il avait comme

information, c'est qu'un don n'avait pas été effectué dans les délais prescrits alors par le tribunal.

« J'ai discuté avec M^e Karen Inkel (Couronne) et je lui ai suggéré de retirer les accusations et c'est ce qui s'est produit », a noté le criminaliste.

L'individu était de retour d'un voyage au Maroc.

Il revenait chez lui à Montréal lorsqu'il a été intercepté à l'aéroport.

« Je n'avais aucune idée que j'étais sous mandat. Je me souviens d'avoir eu une séparation douloureuse à l'époque, mais j'ai depuis

repris ma vie en main », a commenté M. Erchiqui, menottes aux poignets dans le box des accusés.

« J'ai été très surpris d'être arrêté, surtout que ce n'était pas la première fois que je passais par les douanes au fil des années », a-t-il ajouté.

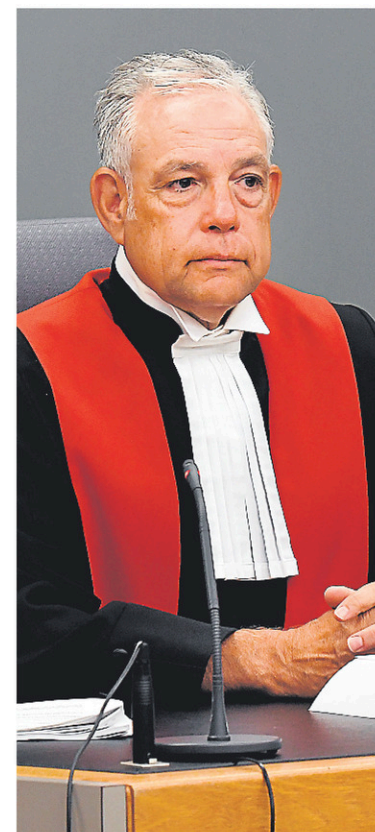
Le volet un peu drôle dans l'histoire, c'est que le juge Michel Boudreault a lui-même été surpris de voir son nom être associé encore aujourd'hui à un dossier alors qu'il était avocat criminaliste à l'époque.

Surtout que c'est le juge Boudreault qui se trouvait sur le banc jeudi matin. Il a esquissé un sourire. Il ne se souvenait pas du cas précis, mais il a souligné que le nom de l'accusé lui disait quelque chose.

L'histoire s'est bien terminée. Après quelques jours en détention, l'homme a pu recouvrer sa liberté et pourra retourner chez lui.

« Je pourrai alors récupérer mes bagages à Montréal, car ils ont été gardés à l'aéroport de Montréal », de préciser l'individu.

Et dorénavant, Mohamed Erchiqui pourra franchir la douane de Montréal, tant à l'aller qu'au retour, sans craindre d'être intercepté. Son dossier judiciaire devrait s'effacer assez rapidement.



Le nom du juge Michel Boudreault a été associé à un dossier remontant à 2006, époque où il était encore avocat criminaliste. — PHOTO LE QUOTIDIEN, ROCKET LAVOIE

Libéré pour compléter des contrats d'armoires

STÉPHANE BÉGIN
sbegim@lequotidien.com

Le juge Michel Boudreault a pris la décision de libérer un multirécidiviste de la conduite pendant interdiction jusqu'à la fin du mois de janvier 2019, le temps que Daniel Tremblay finisse ses contrats d'armoires. Mais le magistrat a lancé un message clair. Pas question pour l'accusé de conduire, sinon la peine imposée en janvier s'annonce très sévère.

L'homme de 74 ans a plaidé coupable, jeudi matin, à une accusation d'avoir conduit alors que ça lui était interdit, brisant ainsi trois ordonnances en ce sens de la cour. Il avait été condamné en 2017 à 12 mois de détention pour avoir conduit avec les facultés affaiblies, lui qui n'en était pas à sa première offense.

Sorti de prison le 30 octobre 2017 et ayant une interdiction de conduire de cinq ans au-dessus de sa tête, il a été pris au volant le 23 octobre dernier. Mercredi, il a tenté d'obtenir sa remise en liberté, mais le juge Boudreault lui a refusé cette opportunité.

M^e Jean-Marc Fradette, qui défend

les intérêts de l'accusé, a annoncé au tribunal que l'homme voulait plaider coupable, mais qu'il avait une demande à faire au magistrat.

« Mon client voudrait pouvoir être remis en liberté le temps de finir ses contrats d'armoires, afin de respecter ses engagements envers ses clients. Il accepte d'être assigné à domicile et à son entreprise (côte à côte) 24 heures sur 24. Ça lui permettrait aussi de faire le nécessaire pour hiverner son entreprise », a expliqué M^e Fradette.

« Mon client pourrait revenir à la fin du mois de janvier pour recevoir sa peine. »

— M^e Jean-Marc Fradette

« Mon client pourrait revenir à la fin du mois de janvier pour recevoir sa peine. Il est prêt à accepter toutes les conditions que vous allez imposer. C'est à lui d'y voir. S'il conduit pendant cette période, il sait à quoi s'attendre », poursuit le criminaliste.

À la Couronne, M^e Marianne Girard ne voit pas les choses du

même oeil. Elle aurait souhaité que la sentence tombe immédiatement, car l'homme venait de plaider coupable. Elle estime que le tribunal pourrait créer un précédent important en autorisant la demande.

« Ce qu'il nous dit est très sympathique, surtout que nous avons un bon monsieur devant nous. Mais il ne comprend pas et ne respecte pas les ordonnances. Il l'a prouvé. Monsieur l'a dit, il a pris une chance et a été malchanceux de se faire prendre. C'est quoi le message que l'on envoie à la société? Il doit faire face aux règles », soutient M^e Girard.

Au final, le juge Boudreault a tranché et a autorisé la sortie de l'accusé en attendant la sentence, fixée au 29 janvier 2019.

« Je crois que le risque est assumable. Je n'ai aucune hésitation à vous permettre de sortir et l'avenir me dira si j'ai eu raison ou non. Mais je vais vous imposer des conditions très sévères et je vous recommande de les suivre. S'il y a quelque chose, j'en serai avisé à temps pour la sentence », indique le juge Boudreault.

Daniel Tremblay s'engage pour un montant de 30 000 \$ (sans dépôt) et sa conjointe pour une somme de 2000 \$ (sans dépôt).



© Vincent Champoux

L'ART DE LA CHUTE

NUAGES EN PANTALON -
COMPAGNIE DE CRÉATION

Une fascinante et ludique
incursion dans le monde du
marché de l'art et de la finance.

PRIX DU MEILLEUR TEXTE ET DU MEILLEUR
SPECTACLE PAR L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE
DES CRITIQUES DE THÉÂTRE (AQCT) EN 2017

VENDREDI 2 NOVEMBRE 2018 20 H

Théâtre
LA RUBRIQUE

Hydro
Québec
Partenaire de saison

MON THÉÂTRE
SAISON 2018-2019

RÉSERVATIONS 418 542-5521 theatrelarubrique.com



Canada Council
for the Arts



Canadian
Heritage



Conseil des arts
DE SAGUENAY



ICI Saguenay-Lac-Saint-Jean

leQuotidien
le Progrès



HIVER 2018-2019

Le ministère des Transports aura les déneigeurs à l'oeil

PIERRE-ALEXANDRE MALTAIS
pamaltais@lequotidien.com

Le ministère des Transports a amorcé officiellement jeudi sa saison de déneigement au Saguenay-Lac-Saint-Jean, et comme c'est le cas partout au Québec, le travail et l'efficacité des déneigeurs seront surveillés de près grâce à une technologie implantée dans 80 % des camions qui sillonneront les routes régionales cet hiver.

Depuis l'hiver dernier, le MTQ a installé un système de télémétrie dans sa flotte de véhicules de déneigement, lequel permet de suivre les travaux effectués en temps réel. Les véhicules des entreprises sous-traitantes en sont aussi équipés et le ministère espère équiper la qua-

« Si quelqu'un appelle pour se plaindre de l'état de la chaussée, on peut aller voir dans notre système qui est passé ou pas, et si oui, qu'est-ce qu'il a fait comme manoeuvre. »

— Andrée-Anne Duchesne, MTQ

si-totalité (98 %) des véhicules qu'il gère dès l'hiver 2019 dans la région.

Ce système innovateur permet de s'assurer que le travail est bien fait, surtout celui effectué par les entrepreneurs qui s'exposent à des sanctions si jamais ils se font prendre en défaut.

« On va savoir si sa gratte était baissée lorsqu'il a passé et est-ce qu'il a bien passé. Est-ce que sa roulette qui épand l'abrasif fonctionnait bien ? Ce sont toutes des choses qu'il va être possible de savoir. Si quelqu'un appelle pour se plaindre de l'état de la chaussée, on peut aller voir dans notre système qui est passé ou pas, et si oui, qu'est-ce qu'il a fait comme manoeuvre. Si jamais l'entrepreneur est fautif, il va y avoir des retenues », explique la porte-parole du MTQ, Andrée-Anne Duchesne.

Dans la région, le ministère des

Transports entretient un réseau routier de 2700 kilomètres de routes, incluant le territoire de Chibougamau.

Au Québec, on parle de plus de 32 000 km de routes à déneiger durant l'hiver. Une centaine de véhicules du MTQ, dont une vingtaine seulement appartiennent au

ministère, sillonneront le territoire régional au cours des prochains mois. Pour le Saguenay-Lac-Saint-Jean, le MTQ dépense chaque année un montant de 21 M\$ pour rendre les routes praticables en période hivernale. À l'échelle provinciale, l'ensemble des opérations coûte aux contribuables la somme de 275 M\$.



Une centaine de camions du MTQ déneigeront les 2700 km de routes régionales cet hiver. —PHOTO LE QUOTIDIEN, GIMMY DESBIENS

VOS PROTHÈSES SONT INSTABLES?

PUBLICITÉ

CLINIQUE DENTAIRE



OFFREZ-VOUS CE QUI SE RAPPROCHE LE PLUS DE VOS VRAIES DENTS : DES PROTHÈSES FIXES SUR IMPLANTS

La solution qui changera votre vie!

- Évite la greffe osseuse
- Peu douloureux
- Améliore la mastication
- Rapide
- Efficace
- Esthétique

Approche ALL-ON-4^{MD}

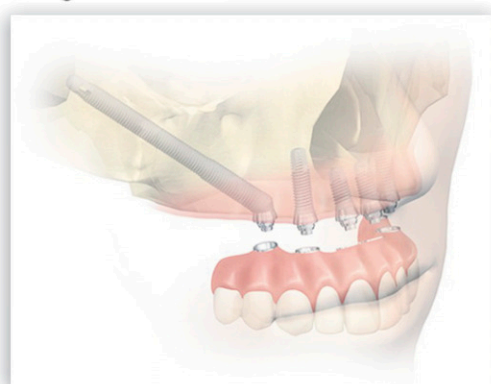
Maintenant disponible dans la région l'approche ALL-ON-4^{MD} et les implants zygomatiques permettent de remplacer de façon fixe, les arcades complètement édentées. Cette technique européenne, peu connue en Amérique du Nord, est utilisée depuis plus de 20 ans.

Notre clinique travaille en étroite collaboration avec les chirurgiens maxillo-faciaux de Chicoutimi. La technique utilisée est efficace et réduit considérablement la douleur et la période de guérison post-opératoire. De cette manière, le retour au travail et aux activités quotidiennes est possible plus rapidement.

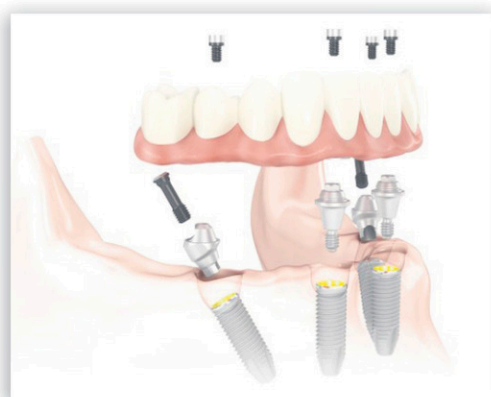
La plupart du temps, seulement 4 implants sont nécessaires afin de soutenir cette prothèse fixe. Cette méthode novatrice, évite une greffe osseuse, vous permet également d'améliorer votre capacité à mastiquer et retrouver un confort inégalé. Le jour même de la pose des implants, la prothèse provisoire peut déjà être fixée dans votre bouche. Par la suite, la prothèse finale sera mise en bouche, après une période approximative de 4 à 6 mois de guérison.

Vous désirez avoir plus d'information et vérifier si cette technique est appropriée pour vous? N'hésitez pas à venir rencontrer Dr Lajoie pour une consultation.

Consultation sans frais



Les implants zygomatiques sont utilisés lorsque l'os de la mâchoire supérieure est extrêmement résorbé et permettent d'éviter une greffe osseuse.



L'approche ALL-ON-4^{MD} propose une restauration efficace en n'utilisant que 4 implants sur l'une ou l'autre des mâchoires.



Dr François Lajoie, dentiste généraliste

Depuis maintenant 25 ans, le Dr Lajoie a développé une pratique multidisciplinaire en dentisterie. Les traitements de réhabilitation complète à l'aide de couronnes et de ponts sur dents naturelles ou sur implants dentaires font partie de sa pratique quotidienne.

Traitement effectué 100% en région

Pose des implants effectuée par un chirurgien maxillo-facial

990, BÉGIN | CHICOUTIMI | 418 696-1545 | CLINIQUE DENTAIRE LAJOIE.COM



SUBWAY DE PLACE DE ROYAUME

L'ex-gérante condamnée à payer 168 000 \$

PIERRE-ALEXANDRE MALTAIS
pamaltais@lequotidien.com

L'ex-gérante du restaurant Subway de Place du Royaume de Chicoutimi a été condamnée mercredi par un juge de la cour civile à payer plus de 168 000 \$ à son employeur pour avoir volé du temps et pour avoir omis de facturer des sandwiches vendus sur une période de dix ans.

Selon la décision de 28 pages rendue publique mercredi, Suzanne Bouchard a sévi entre 2005 et 2016, moment où les propriétaires du restaurant ont découvert l'ampleur des dégâts. La gérante a été congédiée le 13 juin 2016.

Durant cette période, Suzanne Bouchard aurait volé, seulement en temps, l'équivalent de 103 562,56 \$.

La preuve démontre qu'en visionnant l'équivalent de neuf semaines de contenu vidéo provenant des caméras de surveillance, M^{me} Bouchard était absente plus de 12 heures par semaine comparativement à ce qu'elle indiquait sur les horaires de travail — des horaires qu'elle autorisait elle-même, faut-il préciser.

TÉMOIGNAGES INCRIMINANTS

Plusieurs témoignages d'employés relatés dans le jugement ont démontré que l'ex-gérante n'arrivait que rarement à l'heure prévue sur son lieu de travail, et qu'elle ne restait jamais plus tard que 13 h 30 au restaurant.

Les employés avaient même reçu la directive de taire son absence

lorsque quelqu'un appelait et demandait à parler à M^{me} Bouchard. « Les employés n'ont jamais osé parler par peur de représailles », explique l'avocat des propriétaires, M^e Éric Lebel.

L'ex-gérante Suzanne Bouchard n'a pas témoigné durant le procès, mais lors d'un interrogatoire admis en preuve et mené par M^e Lebel le 2 juin 2017, la défenderesse a nié en bloc toutes les accusations, disant n'avoir « jamais volé personne. »

Le juge Carl Thibault s'est ainsi rangé derrière les prétentions des demandeurs. En plus des quelque 103 000 \$ en temps volé, Suzanne Bouchard est condamnée à payer une somme de plus de 22 341,27 \$ pour des remboursements non justifiés et plus de 14 798,79 \$ pour des ajustements de factures non justifiés. Un autre montant de 10 000 \$ doit être payé en dommages punitifs.

Entre autres stratagèmes, elle omettait d'enregistrer les retours de commandes de clients mécontents et obligeait ses employés à mettre moins de viande dans les sandwiches.

Les propriétaires ont aussi obtenu un remboursement des bonis de performance totalisant plus de 13 000 \$ que la fraudeuse a encaissé entre 2006 et 2010 pour avoir réduit les coûts d'opération de manière significative, au point où le restaurant de Place du Royaume présentait la meilleure performance à ce chapitre.

La preuve démontre toutefois que Suzanne Bouchard trichait et modifiait les dates de péremption des

produits, ou qu'elle revendait par exemple des biscuits ou des pains de la veille qui auraient pourtant dû être jetés.

LE MARI IMPLIQUÉ

Afin de justifier ses absences au travail, M^{me} Bouchard a tenté de faire croire que son mari effectuait des travaux pour le compte des propriétaires et que ses heures prétendument travaillées lui donnaient droit à des heures de congé à elle.

Le Tribunal n'a accordé aucune crédibilité à cette version décrite comme « invraisemblable » par le juge Thibault.

Suzanne Bouchard avait aussi déposé une contre-poursuite de 100 000 \$ pour procédures judiciaires abusives contre les demandeurs, mais le Tribunal a vertement rejeté la demande vu l'absence de comportement abusif des propriétaires.

Les propriétaires du restaurant, Isabelle Boucher et Gilles Villeneuve, réclamaient initialement 227 912,07 \$. L'ex-gérante a maintenant 30 jours pour porter appel de cette décision.

Dans le cas contraire, les propriétaires franchisés pourront exercer des moyens de recouvrement auprès de l'ex-gérante, selon sa solvabilité.

Des procédures sont également en cours contre la fille de Suzanne Bouchard, Stéphanie St-Gelais, qui était superviseuse jusqu'en 2016 de l'ensemble des restaurants possédés à Saguenay par M^{me} Bouchard et son conjoint.

Entre autres stratagèmes, l'ex-gérante omettait d'enregistrer les retours de commandes de clients mécontents et obligeait ses employés à mettre moins de viande dans les sandwiches.



Une douzaine d'enquêteurs de la Sûreté du Québec ont mené de nouvelles fouilles dans des sentiers du secteur de l'usine d'épuration, à Arvida, mercredi, dans le dossier de la disparition d'Hélène Martineau, qui manque à l'appel depuis le 12 avril 2017. — PHOTO LE QUOTIDIEN, ROCKET LAVOIE

DISPARITION D'HÉLÈNE MARTINEAU

Nouvelles recherches

MYRIAM GAUTHIER
mgauthier@lequotidien.com

Les enquêteurs de la Sûreté du Québec (SQ) ont mené de nouvelles recherches mercredi à Arvida dans le dossier de la disparition d'Hélène Martineau, qui manque à l'appel depuis près d'un an et demi. Les sentiers du secteur de l'usine d'épuration ont été ratissés, en vain.

Une douzaine de policiers, visibles depuis le chemin de l'Usine d'Épuration, ont travaillé de la matinée jusqu'aux environs de 15 h, dans l'espoir de récolter de nouvelles informations en lien avec la disparition d'Hélène Martineau, une Arvidienne de 48 ans portée disparue depuis le 12 avril 2017.

Il a été impossible de savoir précisément ce qui a mené les enquêteurs à retourner sur le terrain. Hugues Beaulieu, porte-parole régional de la SQ, a indiqué que les enquêteurs souhaitaient réévaluer des éléments à certains endroits où des recherches avaient déjà été menées par le passé.

Les enquêteurs sont cependant repartis bredouilles après avoir terminé leur travail dans ce secteur. « Il n'y a pas de nouvelles informations, l'enquête est toujours en mouvement », a-t-il précisé. Il rappelle que toute personne ayant des informations en lien avec cette disparition est invitée à contacter les enquêteurs.

Le conjoint d'Hélène Martineau, Michel Larouche, a assisté aux recherches toute la journée. Rencontré sur place, alors qu'il marchait en bordure du chemin de l'Usine d'Épuration, après le départ de la SQ, il a expliqué que les enquêteurs souhaitaient vérifier les alentours de sentiers fréquentés par Hélène Martineau.

L'air fatigué et affligé, il a dit garder espoir que de nouveaux éléments puissent permettre d'élucider la disparition de sa conjointe.

La dernière médiatisation du dossier par la SQ remonte au mois d'avril dernier, alors que le poste de commandement du corps policier était de retour dans le quartier d'Arvida où habitait la dame et son conjoint, Michel Larouche, considéré comme suspect par les policiers.

M. Larouche a été interrogé et soumis au polygraphe au fil de l'enquête, test qu'il aurait échoué. La maison du couple avait également été passée au peigne fin, peu après la disparition de la dame. Une tente-roulotte et une remorque avaient également été saisies, quelques mois plus tard, sur un terrain de villégiature appartenant à Michel Larouche.

En mai, M. Larouche a annoncé offrir une récompense de 20 000 \$ à quiconque permettra de retrouver sa conjointe.

Depuis la disparition d'Hélène Martineau, qui souffrait de problèmes de santé mentale, de nombreuses recherches et battues ont été organisées à Arvida, notamment dans le secteur du Manoir, où elle avait l'habitude d'aller marcher.



Le conjoint d'Hélène Martineau, Michel Larouche, a assisté aux recherches menées par la Sûreté du Québec, mercredi toute la journée, à Arvida. Rencontré peu après le départ des enquêteurs, il a accepté d'être pris en photo de dos, préférant ne pas faire de « déclaration officielle ».

— PHOTO LE QUOTIDIEN, ROCKET LAVOIE



AIDE AUX ORGANISMES CULTURELS, SPORTIFS ET COMMUNAUTAIRES

Saguenay sera plus sévère



DENIS VILLENEUVE
dvilleneuve@lequotidien.com

Saguenay prépare le ménage dans l'aide de 21,3 M\$ qu'elle accorde annuellement aux 537 organismes culturels, communautaires et sportifs et la première tâche qui leur sera imposée sera d'obtenir une reconnaissance en bonne et due forme de Saguenay d'ici le 30 novembre prochain. L'objectif poursuivi vise à dépolitiser l'actuel programme de soutien applicable aux organismes.

En conférence de presse à l'hôtel de ville de Chicoutimi, la mairesse Josée Néron, accompagnée de Guylaine Houde, directrice du service des sports, loisirs et culture, a annoncé qu'elle remplirait une promesse électorale avec l'entrée en vigueur le printemps prochain de la nouvelle politique de soutien qui est accompagnée d'une politique de reconnaissance des organismes. « La Ville veut continuer à soutenir les organismes reconnus. Le travail réalisé jusqu'à maintenant vise à uniformiser l'information transmise aux organismes pour obtenir de l'aide et favoriser une analyse équitable des dossiers des organismes. On dépolitise l'aide aux organismes », a déclaré d'entrée de jeu M^{me} Néron.

Elle a expliqué que par le passé, les ressources financières et matérielles offertes aux organismes étaient dispersées à travers différents canaux que sont les différentes directions de services de Saguenay, Promotion Saguenay, les enveloppes discrétionnaires des conseillers municipaux, des contacts personnalisés, ce qui se traduisait souvent par des doublons, et ce, sans toujours connaître les organismes à qui l'argent est destiné. M^{me} Néron ajoute qu'aucune règle n'était uniforme sur les territoires d'une ancienne ville à l'autre. « On veut cesser d'entendre des commentaires du genre "pourquoi un tel montant a été accordé à tel organisme". Ce n'est plus parce qu'un organisme fait de nombreux appels à l'hôtel de ville qu'il aura plus d'aide », a indiqué M^{me} Néron.

Parmi les critères généraux adoptés, les organismes devront

apparaître au Registraire des entreprises du Québec, avoir son siège social ou un établissement à Saguenay, être en règle avec les autorités gouvernementales, réaliser principalement ses activités à Saguenay et entretenir une vie démocratique. Des efforts d'autofinancement devront avoir été démontrés et les organismes devront avoir des membres du conseil d'administration qui résident à Saguenay.

Les organismes à caractère partisan, religieux ou qui ont pour unique but d'organiser des foires commerciales, ainsi que les sociétés-écrans seront exclus d'office. Interrogée afin de savoir si un organisme comme la Saint-Vincent-de-Paul ou un festival des vins peuvent être comparés à un organisme religieux ou une foire commerciale, M^{me} Houde a indiqué que la politique de reconnaissance servirait à distinguer le tout.

La mairesse a mentionné que l'objectif de la reconnaissance n'est pas d'exclure les organismes déjà aidés puisque ceux qui ne répondront pas aux critères généraux disposeront d'une année pour s'ajuster et répondre aux critères de base.

Des critères spécifiques s'appliquent pour les organismes œuvrant dans les secteurs culturels, sportifs, de loisir et communautaires.

Même si les organismes reçoivent la reconnaissance de la Ville pour une période de trois ans, rien ne garantit qu'ils recevront une aide, précise-t-elle.

SUBVENTIONS MAJEURES

Interrogée sur les aides financières majeures accordées par Saguenay à des organismes comme le Zoo sauvage de Saint-Félicien, à qui Promotion Saguenay a accordé sous l'administration Tremblay 400 000 \$ sur quatre ans, M^{me} Néron a mentionné que l'entente serait appliquée jusqu'à son terme, mais qu'il faudra s'attendre à des changements pour le futur. Elle a ajouté que les organismes œuvrant en tourisme comme le zoo, un produit d'appel qui n'est pas couvert par la politique de reconnaissance, seraient référés à Tourisme Saguenay-Lac-Saint-Jean, puisque ce dernier est responsable de la stratégie de développement touristique régionale.

En ce qui a trait à l'augmentation de l'enveloppe de 21,3 M\$ réservés aux organismes pour le budget 2019, M^{me} Néron a refusé de se prononcer sur le sujet.



Josée Néron, mairesse de Saguenay, et Guylaine Houde, directrice du service de la culture, des sports et de la vie communautaire, ont annoncé avoir lancé une invitation par lettre et par courriel à plus de 700 organismes existants afin qu'ils entreprennent les démarches de reconnaissances requises. —PHOTO LE QUOTIDIEN, MARIANE L. ST-GELAIS

PLEIN
D'OPPORTUNITÉS
PARTOUT
AU QUÉBEC!

ZONECARRIÈRE.ca

VOTRE NOUVEAU SITE D'EMPLOI

UNE INITIATIVE DE
GROUPE CAPITALES MÉDIAS

chronique

Président et éditeur **MICHEL SIMARD**
msimard@lequotidien.com

Rédacteur en chef **DENIS BOUCHARD**
dbouchard@lequotidien.com

Directeur de l'information et de l'éditorial **MARC ST-HILAIRE**
mst-hilaire@lequotidien.com

Mourir avant son temps

PATRICK DUQUETTE
CHRONIQUE



Avez-vous lu cette histoire à briser le cœur concernant l'aide médicale à mourir ?

Une dame de la Nouvelle-Écosse, atteinte d'un cancer du sein en phase terminale, a choisi de devancer la date de sa mort à jeudi de cette semaine — même s'il lui reste encore plusieurs semaines de qualité à vivre.

Audrey Parker, une résidente d'Halifax, est encore pleine de vitalité. S'il n'en tenait qu'à elle, la femme de 57 ans préférerait repousser le jour de l'injection létale à l'an prochain, ce qui lui permettrait de passer un dernier Noël avec les siens.

Mais elle craint que la progression du cancer ou encore l'effet de ses médicaments la prive subitement de la parole ou de sa lucidité. Du coup, elle perdrait aussi le droit à l'aide médicale à mourir. La loi canadienne stipule qu'une personne doit être en mesure de donner son consentement éclairé au médecin au moment même où celui-ci s'apprête à lui faire l'injection mortelle.

« Et moi, je ne veux pas courir ce risque, je ne veux pas manquer ma chance de recevoir l'aide à mourir », a confié M^{me} Parker au *Globe and Mail*. La dame a donc fixé la date de sa mort au 1^{er} novembre. Elle avait prévu ingérer un dernier repas — des œufs bénédicte au homard — avant de monter dans sa chambre pour y mourir, entourée de ses proches. Le tout en déplorant amèrement que la loi canadienne l'oblige à quitter cette terre plus tôt qu'elle ne le souhaitait.

L'ironie, c'est que cette exigence légale d'un consentement éclairé immédiatement avant de recevoir l'aide à mourir a été pensée comme un garde-fou. On voulait éviter des dérapages, tout en donnant la possibilité au patient de changer d'idée à la dernière seconde. En pratique, cette disposition provoque des souffrances inutiles, voire inhumaines. Elle va à l'encontre de l'esprit même de la loi qui est

de rendre la mort des grands malades plus digne et plus douce.

C'est complètement absurde que des gens atteints d'un mal incurable, comme M^{me} Parker, se sentent obligés de sacrifier du temps de qualité avec leurs proches pour éviter de perdre leur droit à l'aide à mourir. C'est tout aussi idiot que des patients très malades cessent de prendre leurs médicaments antidouleur pour demeurer lucides jusqu'au moment fatidique — endurant dans l'intervalle des souffrances atroces et inutiles.

Le cas de M^{me} Parker soulève en fait la délicate question du droit des personnes inaptes à recevoir l'aide médicale à mourir. Un sujet complexe, entre autres parce qu'il est impossible de confirmer le désir de mourir à partir d'un certain stade de la maladie. On pense par exemple aux personnes atteintes d'Alzheimer.

Ni au Canada ni au Québec, on a voulu étendre l'aide médicale aux gens atteints de démence. Sans doute par prudence, mais aussi pour s'assurer d'obtenir un maximum d'adhésion aux nouvelles législations. Mais il faudra un jour ou l'autre se pencher sur cette épineuse question. La réalité va nous rattraper bien assez vite. Le quart des personnes de 85 ans et plus a des chances de souffrir d'Alzheimer.

Avec le vieillissement de la population, il y en aura de plus en plus. La pression sur les CHSLD et les proches aidants deviendra vite intenable.

Dans ce débat, il est particulièrement intéressant d'entendre ce que les proches aidants ont à dire. Une étude de l'Université de Sherbrooke est éclairante à ce sujet.

Près de 78 % des proches aidants, ceux-là mêmes qui prennent soin des gens atteints d'Alzheimer, ont soutenu que s'ils avaient eux-mêmes la maladie, ils rédigeraient une demande préalable d'aide à mourir.

Est-ce la voix du gros bon sens qui se fait entendre à travers eux ?

VENDRE SES VACHES POUR SIÉGER À QUÉBEC...



Mario Lacroix, *Le Quotidien*

MON CLIN D'ŒIL

STÉPHANE LAPORTE
Collaboration spéciale

Le gouvernement du Québec ne pourra pas geler les médecins spécialistes, il ne reste plus de stock à la SQDC.

CARREFOUR DES LECTEURS

Séance gratuite avec une voyante

Est-ce que vous recevez régulièrement tout comme moi des appels téléphoniques pour vous dire que vous avez gagné, sans avoir participé à quelque concours que ce soit, une séance gratuite avec une voyante ?

Chaque fois que je reçois cette offre, je réponds à la dame qui m'annonce la bonne nouvelle que, si sa voyante est une vraie voyante, elle aurait bien vu que cette offre ne m'intéresse aucunement et qu'il est inutile de me l'offrir. En général, la personne raccroche tout de suite...

Pierre Lincourt
Chicoutimi

Quel dommage!

M^{me} la mairesse Josée Néron, Oui, c'est très dommage de

constater que vous n'avez pas considéré la proposition de l'architecte (Daniel) Paiement (dans le dossier de la Maison Bossé à Chicoutimi).

À la suite de cette dernière année de gestion de la Ville de Saguenay, vous perdez mon appui et celle de tous mes contacts!

Et bravo à M. Luc Blackburn, ancien conseiller municipal, d'avoir osé dire publiquement ce que mes amis et moi pensons depuis quelques mois!

Marguerite Bergeron
Chicoutimi

La vraie justice

M^{me} Josée Néron, mairesse de Saguenay,

Les locataires appauvris de Saguenay ont perdu un gain majeur acquis depuis 2005 par votre décision d'abolir le rabais de taxes aux projets de logements sociaux comme pour ceux au privé.

Raison financière ou de justice ?

D'une part, si c'est pour trouver de nouveaux revenus à la Ville, vous faites fausse route. Car, sans le rabais de taxes aux projets de logements sociaux (valeur de 325 000 \$), les locataires appauvris doivent trouver non plus 985 000 \$, mais 1 310 000 \$ million \$ en don pour arriver à fonder la Coopérative d'habitation La Solidarité. Pour combler les 135 000 \$ qu'ils avaient déjà récoltés, la Ville n'arrivait déjà pas à leur offrir 850 000 \$ étalés sur 10 ans... Avec 325 000 \$ de plus, aussi bien commencer à prier Sainte Rita pour cette cause devenue presque désespérée!

Malgré tout, nous avons tenu la campagne Téléphone Rouge du 26 octobre au 2 novembre 2018. Portant dans leur voix le cri des locataires appauvris qui n'avaient ni le courage d'appeler, ni la santé, ni la force ou n'étaient pas informés de cette action collective, plus de 80 personnes (sans

PHOTO
DU JOUR

Les Palaos, îles paradisiaques de Micronésie, interdiront en 2020 l'usage des crèmes solaires « toxiques pour les récifs » afin de protéger des coraux prisés par les plongeurs du monde entier, expliquant qu'il s'agit d'une première mondiale. Un porte-parole du président Tommy Remengesau a expliqué que la recherche scientifique avait démontré que les produits chimiques entrant dans la composition de la plupart des crèmes solaires étaient toxiques pour le corail, même à dose infime. — PHOTO COMMONS.WIKIMEDIA.ORG

compter celles qui ne nous ont pas informés de leur appel) ont téléphoné à votre cabinet pour vous demander, avec conviction, de revenir sur votre décision.

D'autre part, est-ce vraiment juste pour les locataires appauvris d'abolir le rabais de taxes? Entre un projet porté par une entreprise privée qui recherche le profit et un projet de coopérative d'habitation, un bien collectif sans notion de profit, porté par des locataires appauvris qui n'ont ni argent, ni outil, ni aide, ni réseau, ni santé, ni estime, ni rien si ce n'est que le désir d'être logés dignement, n'y voyez-vous pas là une différence entre ces deux promoteurs qui réclament un rabais de taxes, mais dont l'un poursuit un but de profit et l'autre de bien commun?

La justice pour tous ne peut pas se couvrir par une simple vision comptable si on a le désir d'aider les plus appauvris. La ville ne peut analyser un projet de logements sociaux avec pour seul

regard une calculatrice au bout des doigts et compter froidement ce que pourrait rapporter son investissement. Car les locataires appauvris n'ont justement rien à redonner en retour si ce n'est que la gratitude d'avoir été aidé, une gratitude bien plus riche que n'importe quel retour d'ascenseur financier voulu par la ville.

Être juste avec tout le monde, c'est penser au côté humain avant de prendre une décision. Car les décisions prises avec une vraie justice tiennent compte de l'humain devant soi, du type de promoteur qui demande de l'aide. Et la vraie justice n'attend rien en retour, elle donne de bon cœur aux plus mal pris. Elle ouvre le chemin à ceux qui n'ont pas les moyens ou la capacité de combler leur besoin essentiel. Elle aide ceux qui se considèrent moins que rien à retrouver l'estime de soi, la dignité en leur facilitant la route pour attendre leur but. C'est de cette vraie justice qu'on parle

ici, quand nous demandons le retour du rabais de taxes aux projets de logements sociaux.

M^{me} la mairesse, puissiez-vous avoir la sagesse de redonner aux locataires appauvris de Saguenay ce que la ville vient de leur enlever injustement. Ils ne méritaient pas un tel revers municipal, eux qui étaient déjà par terre avant votre arrivée au pouvoir. La vie n'est-elle pas déjà assez difficile pour eux?

Sonia Côté, coordonnatrice
Loge m'entraide

Écrivez-nous

Écrivez-nous à
redaction@lequotidien.com

Pour être publié dans le journal, votre commentaire doit être court et accompagné de votre nom, de votre adresse et de votre numéro de téléphone.

RÉSULTATS FINANCIERS

Résolu poursuit sur sa lancée

LOUIS TREMBLAY

ltremblay@lequotidien.com

La papetière Résolu poursuit sur sa lancée malgré une chute importante du prix du bois d'œuvre, après un sommet historique. Le secteur de la pâte commerciale est en progression constante, propulsé par des mouvements dans la propriété des usines sous l'effet des acquisitions de compagnies chinoises.

La situation de l'entreprise permet à la direction d'annoncer le versement d'un dividende exceptionnel de 1,50 \$ par action ordinaire à ses actionnaires, pour la première fois depuis la restructuration financière en 2011. Le grand patron de la société, Yves Laflamme, est particulièrement fier de la façon dont l'entreprise a investi les profits générés par l'exploitation des usines.

« Depuis 2011, nous avons réinvesti la somme de 3,1 M\$ dans l'entreprise. On parle de 53 % de ce montant qui a été engagé dans nos différents projets de croissance, modernisation ou acquisition. Les engagements que nous avons respectés envers les régimes de retraite ont représenté 37 % de cette somme et finalement, 9 % a été retourné aux actionnaires. Il était important pour nous de remettre un dividende exceptionnel, puisque plusieurs de nos actionnaires sont avec nous depuis la restructuration », a résumé Yves Laflamme.

Les résultats du troisième trimestre de 2018 traduisent assez bien le plan d'affaires de Résolu, qui maintient une triple stratégie avec la production de pâte kraft, les produits du bois et les papiers tissu. Résolu maintient ses opérations dans le domaine du papier, tout en gérant la décroissance qui se poursuit avec une baisse de 12 %. Yves Laflamme rappelle qu'il y a eu, l'an dernier, une fermeture de capacité de production d'un million de tonnes qui n'a pas touché le Québec.

Pour le secteur de la pâte commerciale, Yves Laflamme explique que les activités des entreprises chinoises aux États-Unis ont été favorables pour Résolu. Ces activités sont combinées à la décision des Chinois

de diminuer significativement l'importation de papier recyclé, ce qui a un effet sur la demande de pâte. Les entreprises chinoises ont ainsi procédé à l'acquisition d'usines aux États-Unis qu'elles vont convertir pour la production de produits différents, laissant ainsi des parts de marché disponibles pour la pâte commerciale.

Les résultats intéressants pour le secteur de la pâte se confirment alors que l'entreprise procède à des travaux dans ses usines, dont celle de Saint-Félicien. Le patron de Résolu a expliqué que la planification des différents arrêts avait été faite de façon à bien répondre aux commandes de la clientèle.

Les prix records du bois d'œuvre sont maintenant derrière les producteurs. Résolu a grandement bénéficié de ce marché, mais doit aujourd'hui s'ajuster à la situation qui prévaut aux États-Unis : « On pourrait très bien se tirer d'affaire avec 1,4 million de mises en chantier, et nous sommes à 1,2 million. Nous avons eu une situation exceptionnelle avec les feux de la Colombie-Britannique et le manque de wagons pour le transport de leur bois vers le marché américain. La situation est revenue à la normale. »

Yves Laflamme a accepté de revenir sur la situation du Québec dans le cadre de cet entretien téléphonique. Il y a, en ce moment, des projets en chantier qui risquent d'avoir un impact sur le prix des copeaux, qui constituent la matière principale pour la production de pâte kraft, à raison de deux tonnes de copeaux pour une tonne de pâte.

Chantiers Chibougamau va relancer le plan de pâte kraft de l'usine Domtar de Label-sur-Quévillon, l'entreprise Barrette-Chapais procède à la construction d'une usine de granule, et des promoteurs veulent lancer un projet de laine de bois. Ces trois projets vont engloutir tout près d'un million de tonnes métriques de copeaux par année.

Le patron de Résolu n'empêchera jamais un promoteur d'investir dans un projet. Il espère cependant que le gouvernement n'interviendra pas pour provoquer un déséquilibre dans le secteur, et ainsi modifier les prix des copeaux de façon à rendre les opérations des usines existantes moins rentables.

DU 30 NOVEMBRE AU 31 DÉCEMBRE

Nez rouge lance sa campagne

ANNE-MARIE GRAVEL
amgravel@lequotidien.com

L'Opération Nez rouge Saguenay lance sa 34^e campagne. Du vendredi 30 novembre au lundi 31 décembre, la population pourra bénéficier du service de raccompagnement afin de rentrer à la maison en toute sécurité.

Un total de 15 soirées de raccompagnements seront offertes au cours de la période des Fêtes. Les lignes (418-696-1011 ou 1-866-desjardins) seront alors ouvertes entre 20 h et 3 h.

Les arrondissements de Jonquière, Chicoutimi, La Baie, Shipshaw et Lac-Kénogami, de

même que les municipalités de Saint-Ambroise, Saint-Honoré et Saint-David-de-Falardeau seront desservies.

Cette année, l'Opération Nez rouge, qui célèbre sa 35^e campagne provinciale avec le slogan « La meilleure idée de la soirée », revient avec un porte-parole. Le rôle a été confié à l'humoriste François Bellefeuille qui donne un ton humoristique aux publicités.

Du côté de Saguenay, Betsy Gravel, qui s'implique bénévolement dans l'Opération Nez rouge depuis 2000, assume la présidence d'honneur de la campagne. La directrice des Résidences funéraires Gravel et fils est à même de constater l'impact que peut avoir une conduite avec les facultés affaiblies.

« Je crois sincèrement à l'importance d'adopter un comportement responsable dans toutes situations de facultés affaiblies et à sensibiliser une consommation modérée dans le but de sécuriser nos déplacements. Si seulement un transport effectué a pu éviter une collision et des suites tragiques, notre objectif est accompli », affirme celle qui invite la population à se joindre à l'équipe de bénévoles. « Impliquez-vous, vous y gagnerez », assure-t-elle.

D'ici le début des activités, l'Opération Nez rouge recrute les bénévoles. « Les gens peuvent offrir une ou plusieurs soirées. On a besoin de personnes pour le raccompagnement, mais aussi pour la centrale d'appels. Plus il y a d'équipes de trois

bénévoles, plus nous sommes en mesure d'offrir de raccompagnements. On essaie d'ailleurs de rejoindre des entreprises qui voudraient embarquer en formant des équipes », affirme le coordonnateur de l'Opération Nez rouge Saguenay, Frédéric Boucher. Les personnes qui désirent s'impliquer peuvent s'inscrire au www.operationnezrouge.com.

Cette année encore, l'Opération Nez rouge collabore avec Desjardins et la Société de l'assurance automobile. « La SAAQ travaille en partenariat avec l'Opération Nez rouge pour faire évoluer les mentalités, faire changer les choses. La légalisation de la marijuana va demander une vigilance accrue. L'Opération Nez rouge est un magnifique exemple

d'une prise en charge sociale », affirme Julie Gagnon, porte-parole de la SAAQ.

RETOMBÉES

En plus d'améliorer le bilan routier de la période des Fêtes, l'organisme encourage le sport et la jeunesse. Depuis ses débuts, l'Opération Nez rouge Saguenay soutient le Club de natation de Jonquière (CNJO).

L'an dernier, les 212 équipes de bénévoles de l'Opération Nez rouge Saguenay ont effectué 1211 transports. Un total de 931 bénévoles s'étaient impliqués, ce qui avait permis de remettre un montant de 34 000 \$ au CNJO de Jonquière, notamment grâce aux 22 358 \$ en dons offerts par les bénéficiaires du service.

CONCOURS D'HISTOIRE RAYMOND-LABONTÉ

8000 \$ en bourse

ANNE-MARIE GRAVEL
amgravel@lequotidien.com

Les jeunes passionnés d'histoire de la région sont invités à participer à un concours qui pourrait leur permettre de mettre la main sur un prix de 150 \$ à 2000 \$. Le Concours d'histoire Raymond-Labonté revient avec 8000 \$ en bourses pour une 22^e édition sous le thème La justice au Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Les étudiants à temps complet de quatrième et cinquième secondaire, ainsi que de niveaux collégial et universitaire, sont invités à soumettre un article historique abordant le thème de la justice dans la région.

Les grands bureaux d'avocats,

la criminalité chez les femmes, le traitement des faits divers dans les journaux, les procès célèbres, l'histoire d'une prison ou d'un palais de justice, sont autant de sujets qui peuvent être traités.

Par ce concours, le Syndicat Unifor, le Fonds de Solidarité, la Caisse d'économie Desjardins de la Métallurgie et des Produits forestiers (Saguenay - Lac-Saint-Jean) ainsi que ses partenaires syndicaux, visent une prise de conscience sur l'importance des acteurs socio-économiques de notre région et de leurs rôles au sein de notre société régionale.

Les règlements du concours et les formulaires d'inscription sont disponibles au <https://concours-histoire.cegepjonquiere.ca/index.php>.



Ginette Bouchard, responsable des communications d'Opération Nez rouge Saguenay, Frédéric Boucher, coordonnateur, Alain Deschênes, président du CA du Club de natation de Jonquière, la mascotte Nez rouge, Betsy Gravel, présidente d'honneur, Julie Gagnon, porte-parole de la SAAQ, ainsi que Manon Tremblay, représentante de Desjardins. — PHOTO LE QUOTIDIEN, JEANNOT LÉVESQUE

Ville de
Saguenay

SALON INFO-AÎNÉS

40 exposants • 6 conférences

Entrée gratuite



Samedi 3 novembre



Hôtel La Saguenéenne



De 9 h 30 à 15 h 30

aines.saguenay.ca

96.9
rouge

leQuotidien
leProgrès

Le fédéral a annoncé l'octroi d'un contrat de 7 milliards de dollars au chantier maritime Davie de Lévis. —

PHOTO LE SOLEIL



Charl-Pol réclame la transformation de l'Obélix

DENIS VILLENEUVE

dvilleeneuve@lequotidien.com

L'octroi d'un contrat de 7 G\$ pour la modernisation des douze frégates Halifax de la Marine canadienne à compter de 2021 constitue une excellente nouvelle économique pour le Québec, sauf que le fédéral devrait assurer une transition pour le chantier Davie en accordant un contrat de transformation du porte-conteneur Obélix en navire de ravitaillement.

Richard Tremblay, président de Charl-Pol, installée à La Baie et Portneuf, a assisté à la conférence de presse donnée jeudi à Québec et s'est montré content que le fédéral partage la modernisation de sept frégates entre les chantiers de Halifax et Lévis. « C'est une bonne nouvelle pour la stabilité à long terme

du chantier, pour le Québec et les fournisseurs », a-t-il réagi.

Comme d'autres, M. Tremblay constate qu'il y a un trou dans le calendrier de commandes puisque les travaux de modernisation des frégates sont prévus pour débuter en 2021. Il rappelle que le ravitailleur Astérix a nécessité un investissement de 650 M\$ et deux années de travail pour le chantier Davie. L'Obélix, dont tous les plans et devis ont déjà été préparés, pourrait constituer un chantier de transition avec un investissement lié à la conversion de 600 M\$ et la création de 1600 emplois directs et indirects. « Le fédéral a décidé de maintenir en activité trois chantiers navals. On n'a pas eu notre part du gâteau jusqu'à maintenant au Québec. Si Justin Trudeau a la bonne volonté que le chantier Davie survive, il doit mettre ses culottes »,

affirme l'homme d'affaires.

Selon son affirmation, un contrat de 1 G\$ pour le chantier maritime représente une centaine d'emplois pour Charl-Pol, l'un des 800 fournisseurs de la Davie.

Un autre sujet de préoccupation soulevé par M. Tremblay concerne les faibles retombées économiques exigées par le gouvernement du Québec dans la construction du nouveau traversier de la CTMA assurant le service entre Souris à l'Île-du-Prince-Édouard et les Îles-de-la-Madelaine. M. Tremblay affirme que Québec n'a exigé que 30 % de retombées canadiennes pour ce contrat alors qu'il aurait dû exiger 65 %. « Si les choses ne bougent pas d'ici le 25 novembre, elles deviendront irréversibles. Il faut tout faire en notre possible pour faire bouger le nouveau gouvernement Legault. »

ALUMINERIE GRANDE-BAIE DE RIO TINTO

Les Métallos se retirent de la campagne

LOUIS TREMBLAY

ltremblay@lequotidien.com

Les Métallos encouragent maintenant les travailleurs de la production de l'aluminerie Grande-Baie de Rio Tinto de rejoindre les rangs d'Unifor afin de compléter la syndicalisation de tous les départements de cette usine.

Le président de la section locale 9490 de l'aluminerie d'Alma, Alexandre Fréchette, a justifié cette position par la nécessité de créer un véritable rapport de force avec la multinationale. Il a aussi expliqué mettre en pratique ce qu'il avait proposé au début de la campagne de syndicalisation.

« Nous avons proposé à Unifor que chaque syndicat dépose les cartes en sa possession et que celui qui avait le plus de cartes poursuive la campagne. Ils ont déposé les cartes et le ministère a confirmé l'accréditation pour les travailleurs de métier. Nous respectons ce que nous avons proposé à l'époque et on se retire en demandant aux travailleurs de rejoindre les rangs d'Unifor. »

Alexandre Fréchette a assuré que cette décision n'a pas été imposée par les organisations syndicales.

Elle a été prise par les responsables de la campagne des Métallos ainsi que par les travailleurs à l'interne qui avaient contacté le syndicat de l'usine d'Alma pour entreprendre la syndicalisation à La Baie. Alexandre Fréchette a rappelé qu'il n'était pas à l'emploi des Métallos et que son objectif était de permettre aux travailleurs de se syndiquer afin de conserver les acquis.

Il était accompagné à ce point de presse de l'adjoint au directeur québécois des Métallos Dominic Lemieux. Ce dernier a réitéré que les grandes sociétés multinationales affrontent régulièrement les Métallos comme c'est le cas à Bécancour. « On se bat pour défendre ce que les travailleurs ont et pas pour obtenir plus. Ce sont des luttes importantes », a affirmé M. Fréchette.

Dominic Lemieux a de son côté souhaité que l'on passe à autre chose à La Baie. Il juge que l'objectif est la syndicalisation des 300 ouvriers du secteur de la production et a répété l'invitation d'Alexandre Fréchette faite aux travailleurs qui ne sont pas syndiqués de répondre favorablement au syndicat Unifor.

Daniel Lemieux a toutefois déploré qu'en 2018 au Québec, il fallait pratiquement se cacher pour se syndiquer et l'usine de La Baie en est un bon exemple.

Le mois d'octobre le plus froid en 25 ans

NORMAND BOIVIN

nboivin@lequotidien.com

Vous avez gelé le mois dernier ? Rien de surprenant, car octobre 2018 est le plus froid des 25 dernières années.

En effet, selon les données compilées par Environnement Canada, il faut remonter à 1993 pour voir un mois d'octobre aussi froid. Cette année, le mercure a affiché 2,7 degrés Celsius en moyenne pour le dixième mois, alors que la normale du jour et de la nuit combinée est de 5,3. On a donc un écart de 2,6 degrés sous la normale.

Pour plusieurs régions du Québec, il faut aussi remonter à 1993 pour voir un automne aussi froid, mais pour d'autres, peu de gens

sont encore en vie pour s'en souvenir. C'est le cas de Mont-Joli où le dernier mois d'octobre aussi froid remonte à 1925.

Cette année, le mercure a affiché 2,7 degrés Celsius en moyenne pour le mois d'octobre

Octobre fut également arrosé au Saguenay-Lac-Saint-Jean puisqu'il est tombé 112 millimètres d'équivalent de pluie alors que la normale est de 85.

Les premières neiges furent

hâtives comparées aux normales climatologiques, car des accumulations importantes furent même mesurées en Gaspésie et près du Lac-Saint-Jean.

Quelques jours avant la fin du mois, plusieurs régions de la province ont connu un épisode avec différents types de précipitations, passant de la neige au verglas, puis à la pluie.

Environnement Canada note qu'octobre est un mois de transition, celui qui peut annoncer l'hiver ou le prolongement de l'été. L'an dernier, il s'est démarqué par une chaleur inhabituelle, mais cette fois-ci il a carrément basculé du côté du froid.

L'organisme fédéral prévoit qu'on aura peut-être droit à un répit au cours des prochaines semaines, car

certaines modélisations montrent un mois globalement plus chaud pour le sud de la province, mais la confiance en cette prévision est relativement faible. En contrepartie, les premiers jours du mois s'annoncent actifs avec plusieurs systèmes météo affectant l'ensemble du Québec.

Rappelons qu'en septembre, les prévisions de MétéoMédia publiée dans *Le Quotidien* anticipaient un début d'automne brutal et froid suivi d'un petit redoux avant l'arrivée de l'hiver, laquelle sera moins brutale que l'an dernier.

Contrairement à l'an passé, où l'automne doux a laissé la place à un froid glacial avant les Fêtes, on ne devrait pas affronter les -20 avant janvier.



► MARIO PELCHAT PRÉSENTE SON VIN LES GARÇONS



Mario Pelchat état de passage à l'épicerie Bizz, jeudi en début de soirée, à Chicoutimi, afin de présenter son vin rouge Les Garçons, que lui et sa conjointe, Claire Lemaître-Auger, produisent à leur vignoble de Saint-Joseph-du-Lac, dans les Laurentides. Le couple a lancé récemment Les Garçons et un vin blanc nommé L'épouse, après avoir lancé en juin son premier vin, un rosé portant le nom de La Promise. Les vins produits par le chanteur originaire de Dolbeau-Mistassini et sa conjointe ont nécessité une dizaine d'années de travail. Mario Pelchat pose ici en compagnie des copropriétaires de Bizz, Émilie Boivin et Denis Gilbert. L'ouverture officielle de l'épicerie Corneau Cantin, acquise au printemps dernier par le magasin d'alimentation saine, aura d'ailleurs lieu du 7 au 10 novembre. Plusieurs activités et conférences sont prévues. **MYRIAM GAUTHIER** — PHOTO LE QUOTIDIEN, ROCKET LAVOIE

ÉLECTIONS FÉDÉRALES 2019

Jocelyn Fradette devrait être nommé candidat conservateur

PIERRE-ALEXANDRE MALTAIS
pamaltais@lequotidien.com

L'actuel conseiller municipal d'Alma Jocelyn Fradette devrait être nommé candidat du Parti conservateur du Canada en vue des prochaines élections fédérales qui auront lieu en 2019.

Le chef de la formation, Andrew Scheer, devrait en faire l'annonce vendredi lors d'une visite au Lac-Saint-Jean.

Membre du conseil municipal d'Alma depuis plusieurs années, M. Fradette est un enseignant et fait partie de plusieurs conseils d'administration, dont celui de la CIDAL et d'Option transport de la MRC Lac-Saint-Jean-Est.

Jocelyn Fradette s'était déjà présenté comme candidat de la défunte Action démocratique du Québec (ADQ) en 2002. Jeudi, le principal intéressé n'a pas retourné les demandes du *Quotidien*.



—PHOTO COURTOISIE

«Pourquoi elle?»

C'est l'incompréhension chez les proches de Mélissa Blais, disparue depuis un an à Yamachiche

MARIE-EVE LAFONTAINE
me.lafontaine@lenouvelliste.qc.ca

YAMACHICHE — Un an après la disparition de Mélissa Blais, la douleur est toujours aussi vive chez ses proches. En plus d'endurer une grande peine, ils sont rongés par des questionnements incessants sur ce qui a bien pu lui arriver. L'incompréhension la plus totale règne.

« Ça fait un an et c'est encore l'incompréhension et la peine. C'est encore le pourquoi. Pourquoi elle? Pourquoi ce soir-là? Pour quel motif? On ne le sait pas. On ne sait pas pourquoi. On en est là et on n'avance pas. Et l'enquête a l'air de tourner en rond », déplore Manon St-Pierre, la demi-sœur de Mélissa. « Après qu'elle soit sortie des 2 dés [un bar à Louiseville, NDLR], il n'y a plus rien. Plus de son, plus d'image. À part un dernier signal cellulaire près de la Petite rivière du Loup. Après ça, plus rien », mentionne Yves Blais, son frère.

L'anniversaire de sa disparition vient raviver toute cette douleur. « Un an plus tard, c'est aussi vif et même un peu plus. C'est un an d'attente et pas de réponse. C'est difficile de réaliser que ça fait un an et qu'on n'a toujours rien. Pas un indice. Rien du tout », soupire Sylvie René, belle-sœur de Mélissa.

Pour sa famille, il est clair que la jeune femme, âgée de 34 ans au moment de sa disparition, a été victime d'un acte criminel. « On se dit que si on ne trouve rien, c'est parce que quelqu'un a quelque chose à cacher. Si cela avait été un accident, le véhicule aurait déjà été trouvé », croit M. Blais.

La famille espère que quelqu'un va finir par parler. « Après un an, pour moi, c'est autant difficile. Au début, c'est l'inquiétude. On veut la retrouver, c'est l'adrénaline. Mais après le temps passe, c'est tout le reste des émotions qui remontent. Il y a la peine qui va toujours rester là, mais il y a aussi la colère et la rage parce qu'il y a quelqu'un, quelque part qui sait quelque chose, et cette personne-là ne parle pas. Plus le temps avance, plus la rage est grande », lance M^{me} St-Pierre. « Ce qui me fâche c'est qu'on ne trouve rien. On n'a pas d'indice. Yamachiche et Louiseville, ce n'est pas très grand. Beaucoup de personnes se connaissent. Et il n'y a personne qui a quelque

chose à dire? À 2 h 15, il n'y avait plus personne dans la rue à Louiseville? », se questionne M^{me} René.

La famille a entrepris des recherches dans l'espoir de la trouver, mais en vain. « On a presque fait la Mauricie au complet et une partie de la région de Lanaudière aussi. Un moment donné, on ne sait plus », déplore M^{me} René.

Chaque fois qu'un corps est trouvé dans la région, leur cœur s'arrête. Ce fut le cas lorsque Ophélie Martin-Cyr a été retrouvée dans un champ de Yamachiche. « C'est comme une grosse vague qui t'emporte. C'est un gros stress. Ça a l'air sans cœur ce que je vais dire, mais tu espères que ce soit elle pour pouvoir tourner la page, mais en même temps, tu es tellement soulagée quand tu apprends que ce n'est pas elle, parce que tu ne veux pas qu'elle soit décédée, tu ne veux pas que ce drame soit arrivé dans sa vie », explique M^{me} René.

Après tout ce temps, la famille est consciente que la possibilité que Mélissa soit retrouvée vivante s'amenuise chaque jour. « Je n'aime pas m'entendre dire ça. Mais si on y va avec la logique, ça fait un an... Elle est quelque part, mais la retrouver vivante, pour moi, c'est presque nul. Mais au moins la retrouver... », plaide M^{me} St-Pierre. « Un an plus tard, on ne s'attend pas de retrouver quelqu'un de vivant, mais la retrouver oui, pour qu'on puisse faire notre deuil, et avoir une réponse à toutes les questions qui nous envahissent

chaque jour depuis un an », espère M^{me} René.

Dans ces circonstances, difficile de faire un deuil. « C'est impossible de faire un deuil. Le deuil ne se fera jamais tant et aussi longtemps qu'on n'aura pas retrouvé Mélissa. Je n'arrêterai jamais de la chercher parce que je pense qu'aucun être humain ne mérite ça. Pour la famille, pour ses enfants, on a le droit d'avoir des réponses. Le deuil non. Jamais », lance M^{me} St-Pierre. Elle est toutefois consciente que des familles n'ont jamais retrouvé leur proche. « Je sais que ça peut arriver qu'on ne la retrouve jamais. Mais je n'arrêterai pas de la chercher. Je n'arrêterai pas de parler d'elle. Je ne peux pas laisser Mélissa dans l'oubli. »

L'année a évidemment été très pénible. Chaque réunion familiale ravive la plaie. Chaque jour sans elle met en relief son absence. « C'est une femme de famille. C'est une amie qui va toujours me manquer, souligne, en pleurs, M^{me} René. Sa joie de vivre me manque. »

Rappelons que Mélissa Blais a quitté sa maison de Yamachiche vers 19 h, le 1^{er} novembre 2017. Elle s'est d'abord rendue au bar La Terrasse, sur le boulevard Saint-Laurent Est, à Louiseville. Par la suite, elle est allée à la Brasserie L'Ami, sur l'avenue Saint-Laurent. Elle a terminé la soirée au bar Les 2 dés, aussi sur l'avenue Saint-Laurent. Elle aurait quitté les lieux vers 2 h 10. Un dernier client est parti peu de temps avant elle. Mais il a un alibi. Il a pris un taxi. Le véhicule de Mélissa était stationné sur l'avenue Saint-Laurent, non loin du bar Les 2 dés. Il n'a jamais été trouvé. Un dernier signal cellulaire a été capté à 2 h 14 près de la Petite rivière du Loup, vis-à-vis le pont.



Sylvie René et Yves Blais souhaitent de tout cœur savoir ce qu'il est advenu de Mélissa Blais. — PHOTO LE NOUVELLISTE, STÉPHANE LESSARD

le monde

Les soldats pourraient tirer sur les migrants, dit Trump

WASHINGTON — L'armée américaine pourrait être amenée à tirer sur les migrants tentant d'entrer illégalement aux États-Unis si ceux-ci jettent des pierres sur les soldats, a déclaré jeudi Donald Trump, au cours d'une déclaration consacrée à l'immigration.

Alors que plusieurs «caravanes» de migrants centraméricains font actuellement route vers les États-Unis, le président américain a rappelé que certains avaient lancé des pierres « perfidement et violemment » sur les forces de l'ordre mexicaines au moment de traverser la frontière entre le Guatemala et le Mexique.

« S'ils veulent lancer des pierres sur notre armée, notre armée répliquera », a dit M. Trump depuis la Maison-Blanche. Il avait annoncé la veille que jusqu'à 15 000 soldats pourraient être déployés à la frontière avec le Mexique.

« Je leur ai dit [aux soldats] de considérer cela [une pierre] comme un fusil. S'ils [les migrants] lancent des pierres comme ils l'ont fait envers la police et l'armée mexicaine, je dis, considérez cela comme un fusil », a-t-il dit jeudi.

Interrogé par l'AFP, un porte-parole du

Pentagone a dit ne pas vouloir faire de commentaire sur des « situations hypothétiques ».

« Nos troupes sont des professionnels entraînés qui disposent toujours du droit fondamental de légitime défense », a-t-il seulement déclaré, en tenant à rappeler que l'armée était présente en « soutien » des gardes-frontières, chargés de faire appliquer la loi.

À quelques jours des élections du 6 novembre, Donald Trump multiplie les annonces susceptibles de mobiliser les électeurs, notamment sur le thème de l'immigration.

« C'est une invasion », a-t-il encore martelé jeudi, en annonçant qu'il devrait signer la semaine prochaine un décret sur ce sujet, sans plus de précisions.

Il a par ailleurs déclaré que les États-Unis n'accepteraient plus de demandes d'asile de la part d'une personne n'étant pas passée par un poste de frontière officiel.

Les migrants arrêtés à la frontière seront placés dans des camps constitués de tentes ou d'autres installations jusqu'à ce qu'ils soient expulsés ou voient leur demande approuvée, a-t-il ajouté. **AFP**

ÉLECTIONS AMÉRICAINES

Un duel haletant à l'issue incertaine

Agence France-Presse

WASHINGTON — Une grande incertitude demeure à cinq jours des élections parlementaires américaines: les derniers sondages montrent des duels encore extrêmement indécis même si les démocrates gardent l'avantage pour le contrôle de la Chambre des représentants et les républicains pour le Sénat.

Avec encore dix *meetings* de campagne prévus d'ici lundi soir, dont un dans l'État-clé du Missouri ce jeudi, Donald Trump s'est jeté en plein dans cette élection, comme rarement un président américain ne l'avait fait auparavant.

Il sait en effet que l'issue du scrutin du 6 novembre sera déterminante pour les deux dernières années de son mandat. Avec la promesse d'une paralysie et d'une kyrielle d'enquêtes parlementaires contre lui si les démocrates reprennent la Chambre, voire le blocage de ses nominations juridiques et le spectre d'une procédure de destitution s'ils arrachent aussi le Sénat.

« Je ne suis pas sur le bulletin, mais en fait si, parce que c'est aussi un référendum sur moi », a déclaré le milliardaire.

Donald Trump multiplie donc les annonces susceptibles de mobiliser les électeurs, comme celle de l'envoi de milliers de militaires à la frontière avec le Mexique à l'approche de migrants fuyant l'Amérique centrale.

« C'est une invasion », a-t-il

martelé jeudi depuis la Maison-Blanche, en annonçant qu'il signerait la semaine prochaine un décret sur l'immigration, sans plus de précisions. Ce sujet arrive justement en tête des préoccupations des électeurs républicains.

Sans tenter de dissimuler ses préoccupations électoralistes, il s'était agacé publiquement la semaine dernière de voir la bonne « dynamique » des républicains dans les sondages ralentie par l'envoi de colis piégés à plusieurs personnalités démocrates.

Et s'il a eu des mots forts après la pire attaque antisémite jamais commise aux États-Unis, samedi à Pittsburgh, Donald Trump a rapidement remis sa casquette de candidat pour un *meeting* le soir même.

« ENTHOUSIASME » DÉMOCRATE

L'ancien homme d'affaires espère que son bombardement d'interventions pourra contrer l'élan démocrate.

« Ca va très bien pour nous au Sénat et je pense que ça marche très bien pour nous à la Chambre », a-t-il affirmé jeudi.

Optimisme contre optimisme : « Nous allons gagner », avait également affirmé mardi la chef des démocrates à la Chambre, Nancy Pelosi, d'ordinaire plus prudente.

« Les démocrates vont remporter la Chambre », avait-elle précisé sur CBS, en n'écartant pas la possibilité de reprendre la majorité au Sénat et de dominer dans la course aux postes de gouverneurs.

Face à un tel aplomb des deux

bords, les derniers sondages dénotent au contraire une grande incertitude.

Les républicains détiennent une très courte majorité au Sénat (51-49), mais les démocrates font face à une équation extrêmement difficile : seul un tiers des sièges est renouvelé tous les deux ans. Or cette fois, les démocrates doivent défendre 26 des 35 sièges en jeu, dont plusieurs dans des États qui ont largement voté pour le républicain Trump en 2016.

À la Chambre, une trentaine d'élections sont encore trop serrées pour qu'un vainqueur émerge avec certitude, même si les sondages donnent l'avantage aux démocrates, portés par une grande mobilisation.

Le site FiveThirtyEight, référence dans les prédictions électorales, leur donne ainsi six chances sur sept d'emporter la chambre basse. En revanche la dynamique s'inverse totalement pour le Sénat, avec six chances sur sept pour une majorité républicaine.

Sur les 36 sièges de gouverneurs en jeu, plusieurs élections s'annoncent également extrêmement serrées. Avec des candidats qui ont déjà marqué l'histoire américaine, comme Andrew Gillum, premier candidat noir à ce poste en Floride, et Stacey Abrams, première candidate noire à un poste de gouverneur aux États-Unis.

Pour le Sénat, un sondage Fox News portant sur cinq États très disputés montrait aussi mercredi soir une grande incertitude.

Trois des cinq élections « peuvent aller dans un sens ou dans l'autre »,



Le président américain Donald Trump était de passage jeudi à Columbia, dans le Missouri. — PHOTO AP, EVAN VUCCI

remarque la chaîne à propos de l'Arizona, du Missouri et de l'Indiana. Et si dans le Tennessee et le Dakota du Nord, « les républicains mènent, l'enthousiasme des démocrates pourrait encore combler cet écart ».

Au Texas, le démocrate devenu star de la politique nationale, Beto O'Rourke, arrive désormais

6,5 points derrière le républicain Ted Cruz pour le Sénat, mais ne s'avoue pas vaincu.

« Plus que jamais, nous avons besoin de tous les Texans », a-t-il tweeté jeudi matin... en espagnol, histoire de mobiliser les électeurs hispaniques, clés dans cet État républicain.

LA PIÈCE *L'ART DE LA CHUTE* À L'AFFICHE CE SOIR

La crise vue sous l'angle du marché de l'art



DANIEL CÔTÉ
dcote@lequotidien.com

« C'est costaud, mais ça passe vite », assure le metteur en scène de la pièce *L'art de la chute*, Jean-Philippe Joubert. Cette création de la compagnie Nuages en pantalon a beau durer 160 minutes et porter sur la crise économique qui a éclaté en 2008, le jour où la firme Lehman Brothers a déclaré

faillite, la manière de l'aborder, par le truchement d'une brève liaison entre un trader et une artiste, rend l'expérience étonnamment ludique.

L'objectif du collectif d'auteurs dont il fait partie consistait à montrer de quelle façon on

donne une valeur aux choses, en cette ère où le capitalisme se fait de plus en plus débridé. À force de cogiter sur les événements qui ont ébranlé Wall Street et semé la misère partout sur la planète, ils ont centré leur attention sur le marché de l'art. Différents phénomènes intégrés au scénario ont illustré l'absurdité de certaines pratiques tenant davantage de la magie noire que de la raison.

« Nous avons recueilli des anecdotes livrées par des artistes, des galeristes. Il est question, entre autres, d'œuvres qui ont été vendues deux fois avant même de quitter la galerie où elles étaient présentées pour la première fois. C'était de la pure spéculation », relate Jean-Philippe Joubert. Un autre fait survenu dans les heures qui ont suivi la fin de Lehman Brothers est encore plus hallucinant.

Il trouve son origine dans une vente à l'encan organisée à Londres par la firme Sotheby's. Juste avant la crise, celle-ci avait

acquis pour 212 millions \$ des œuvres produites par l'artiste Damien Hirst. Tout laissait croire que les spéculateurs avaleraient l'appât, le fil et la canne à pêche au complet, comme d'habitude. Entre-temps, toutefois, Wall Street a vécu un repli historique.

« C'est à ce moment que le milieu des affaires, ainsi que les collectionneurs et les spéculateurs, se sont concertés afin de prévenir la chute du marché de l'art. Ces gens savaient que l'échec de l'encan de Sotheby's ferait baisser la valeur de toutes les œuvres, dont celles qu'ils possédaient. Ils se sont unis pour éviter le crash et ça a fonctionné », souligne Jean-Philippe Joubert.

La pièce présente deux Québécoises, une artiste et son amie qui a perdu son emploi chez Lehman. À la fin de l'encan, auquel elles ont assisté, on les retrouve dans un bar où un trader fait leur connaissance. « C'est à partir de la relation intime qu'il lie avec l'artiste qu'on tisse la trame de la crise, de 2008 jusqu'à aujourd'hui », rapporte le metteur en scène.

Il parle d'une histoire prenante, truffée de revirements qui ne découlent pas uniquement du scénario. « Le décor, ainsi que le mode narratif, évolue aussi en cours de route », fait valoir Jean-Philippe Joubert. C'est le fruit de ce travail qui sera proposé le 2 novembre à 20 h, à la Salle Pierrette-Gaudreault de Jonquière. Il s'agit d'une présentation du Théâtre La Rubrique.

La pièce *L'art de la chute*, présentée vendredi soir à la Salle Pierrette-Gaudreault de Jonquière, jette un regard original sur le système financier international en explorant les dessous parfois malodorants du marché de l'art.

— PHOTO COURTOISIE



CONFLITS D'HORAIRE

L'événement LA TOTALE annulé

MYRIAM ARSENAULT
marsenault@lequotidien.com

L'Association professionnelle des écrivains de la Sagamie (APES) a annoncé mercredi qu'elle était dans l'obligation d'annuler toutes les activités reliées à leur événement LA TOTALE. Un conflit d'horaire avec leur artiste invité a causé cette annulation.

« C'est sûr que c'est une déception pour toutes les personnes qui ont organisé l'événement », a avoué

Céline Dion, membre associée et administratrice de l'APES, dans son entretien téléphonique avec *Le Quotidien*. Elle aurait appris mardi, par courrier électronique, que Robert Lalonde, l'artiste invité pour la 5^e édition de LA TOTALE, ne pouvait se présenter aux activités qui auraient commencé lundi.

Rappelons que LA TOTALE mettait en vedette un écrivain habituellement membre de l'APES, et le faisait rayonner sur toutes les tribunes possibles, en lui faisant rencontrer les gens de la région dans diverses activités.

Des rencontres publiques, des performances et un souper gastronomique faisaient partie des activités organisées par l'APES. Près de 700 personnes y participaient de près ou de loin. C'était la 5^e édition des activités cette année, et le 25^e anniversaire de l'APES.

Céline Dion tenait à souligner que l'événement allait sûrement être reporté, mais il n'y avait pas encore de dates de prévues. « Ce ne sera pas en 2018, parce que le temps des Fêtes approche très vite et que nous n'aurions pas le

temps de tout organiser », a divulgué M^{me} Dion. Pour l'instant, le comité organisateur était en introspection concernant la suite de LA TOTALE et se concentrait à gérer l'annulation des activités.

M^{me} Dion assurait que les quatre éditions précédentes avaient été merveilleuses, et qu'elle était fière de l'APES. Elle considérait que le comité d'administration avait gagné en efficacité avec les années. « On aurait vraiment aimé que la cinquième édition ait lieu, mais il va sûrement y avoir d'autre chose plus tard », a-t-elle conclu.



Robert Lalonde a avisé le comité d'administration de l'Association professionnelle des écrivains de la Sagamie, mardi, qu'il ne pouvait plus aller à LA TOTALE, alors qu'il était l'artiste invité et que l'événement commençait lundi. — PHOTO COURTOISIE

affaires

OR
1233,2
\$US/ONCE
16,63

PÉTROLE
72,72
BARIL US\$
-1,84

ALUMINIUM
0,88
\$/LIVRE
-0,28 %

EURO
0,6700
€/EURO
-0,0008

LE DOLLAR
76,41
¢US
0,41

PRINCIPAUX INDICES

Nom	Fermeture	Variation	Volume
S&P/TSX 60	901.32 \$	6.24 \$	139737251
S&P/TSX 300	15150.15 \$	122.87 \$	290143037
S&P/TSX VENTURE	0.00 \$	0.00 \$	0
DOW JONES	25380.74 \$	264.98 \$	0
NASDAQ (QQQ)	172.06 \$	2.24 \$	24129374
NASDAQ/Canada	0.00 \$	0.00 \$	0

TORONTO

Les titres les plus actifs					Les plus fortes hausses				
Nom	Symbole	Fermeture	Variation	Volume	Nom	Symbole	Fermeture	Variation	Volume
ENCANA CORP.	ECA	11.80 \$	-1.64 \$	25474693	E-L FINANCIAL	ELF	822.00 \$	9.80 \$	10833
AURORA CANNABIS	ACB	8.79 \$	-0.15 \$	24925474	MORGUARD CORP.	MRC	186.72 \$	8.66 \$	2644
APHRIA INC.	APH	15.15 \$	-0.55 \$	12851874	SHOPIFY INC.	SHOP	189.01 \$	7.14 \$	401175
BOMBARDIER INC.	BBD.B	3.31 \$	0.12 \$	8026917	MOLSON COORS	TPX.B	91.80 \$	5.50 \$	2829
MASON RESOURCES	MNR	0.40 \$	0.21 \$	7422993	OLYMPIA FINANCIAL	OLY	46.86 \$	3.71 \$	2414
CDN NATURAL RES.	CNQ	37.84 \$	1.72 \$	6128222	RESOLUTE FOREST	RFP	17.89 \$	3.05 \$	70640
HEXO CORP.	HEXO	6.15 \$	0.25 \$	5817014	Les plus fortes baisses				
BAYTEX ENERGY	BTE	2.78 \$	0.09 \$	5562501	FAIRFAX FINANCIAL	FFH	627.00 \$	-12.70 \$	35764
BARRICK GOLD	ABX	17.50 \$	1.01 \$	5549600	CONSTELLATION	CSU	903.24 \$	-2.77 \$	70309
CENOVUS ENERGY	CVE	11.49 \$	0.35 \$	5526469	MANULIFE MULFACT	MUSC	25.27 \$	-2.53 \$	574
					WASTE CONNECTIONS	WCN	98.40 \$	-2.24 \$	356620
					ENCANA CORP.	ECA	11.80 \$	-1.64 \$	25474693
					CANADIAN PACIFIC	CP	268.38 \$	-1.59 \$	323805

NEW YORK

Les titres les plus actifs					Les plus fortes hausses				
Nom	Symbole	Fermeture	Variation	Volume	Nom	Symbole	Fermeture	Variation	Volume
General Electric	GE	9.55 \$	-0.54 \$	107887104	Berkshire Hathaway	BRKA	309199.00 \$	1439.00 \$	28
Encana Corp	ECA	8.95 \$	-1.28 \$	55884723	NVR Inc.	NVR	2342.65 \$	103.62 \$	16432
SPDR S&P 500 ETF	SPY	273.37 \$	2.68 \$	49068992	Graham Holdings	GHC	605.07 \$	25.26 \$	9856
iShares Tr -	EEM	40.57 \$	1.40 \$	44869281	Teleflex	TFX	263.53 \$	23.24 \$	472795
The Fin Select	XLF	26.39 \$	0.12 \$	23683051	TransDigm Group	TDG	345.61 \$	15.41 \$	220294
VanEck Vectors ETF	GDX	19.55 \$	0.64 \$	23664451	Direxion Shares	SOXL	114.55 \$	14.12 \$	531880
iShares Tr -	FXI	40.91 \$	1.67 \$	23526630	Les plus fortes baisses				
Chesapeake Energy	CHK	3.58 \$	0.06 \$	22788969	Texas Pacific Land	TPL	670.00 \$	-94.00 \$	31053
Ford Motor Co.	F	9.29 \$	-0.26 \$	22654482	Markel Corp	MKL	1068.78 \$	-21.95 \$	26535
Gerdau S.A.	GGB	4.46 \$	0.11 \$	22320721	Tyler Technoos	TYL	194.97 \$	-16.66 \$	339277
					Wayfair Inc	W	96.18 \$	-14.13 \$	4418973
					John Bean Technoos	JBT	90.40 \$	-13.43 \$	762960
					White Mountains	WTM	875.71 \$	-10.90 \$	12573

NASDAQ

Les titres les plus actifs					Les plus fortes hausses				
Nom	Symbole	Fermeture	Variation	Volume	Nom	Symbole	Fermeture	Variation	Volume
Advanced Micro	AMD	20.22 \$	2.01 \$	66328445	Amazon.com Inc	AMZN	1665.53 \$	67.52 \$	4139800
Apple Inc	AAPL	222.22 \$	3.36 \$	27451381	LendingTree	TREE	250.40 \$	48.71 \$	795525
Invesco QQQ Trust	QQQ	172.06 \$	2.24 \$	24129374	ABIOMED, Inc.	ABMD	376.94 \$	35.74 \$	888700
Caesars	CZR	8.85 \$	0.26 \$	22283308	Booking Holdings	BKNG	1896.09 \$	21.51 \$	210714
Micron Technology	MU	40.12 \$	2.40 \$	22173921	Churchill Downs	CHDN	270.64 \$	21.03 \$	218834
Twenty-First	FOXA	46.54 \$	1.02 \$	19158414	MercadoLibre Inc	MELI	341.65 \$	17.15 \$	572068
ProShares Tr -	SOQQ	13.27 \$	-0.61 \$	18238540	Les plus fortes baisses				
Microsoft Corp	MSFT	105.92 \$	-0.89 \$	17286183	Stamps.com Inc.	STMP	182.47 \$	-19.70 \$	776795
Facebook Inc	FB	151.75 \$	-0.04 \$	14684723	Cimpress NV	CMPP	111.51 \$	-13.48 \$	288859
Intel Corp	INTC	48.22 \$	1.34 \$	14616914	Atrion Corp.	ATRI	673.50 \$	-8.68 \$	5303
					Idexx	IDXX	205.06 \$	-7.06 \$	958017
					Alphabet Inc	GOOG	1070.00 \$	-6.77 \$	914072
					Myriad Genetics	MYGN	39.40 \$	-5.63 \$	2921472

TITRES VEDETTES À TORONTO

Nom	Symbole	Haut	Bas	Fermeture	Variation
Encana Corp.	ECA	11.81 \$	11.03 \$	11.80 \$	-1.64 \$
Barrick Gold Corp	ABX	17.59 \$	16.72 \$	17.50 \$	1.01 \$
Alimentation Couche-Tard	ATD.B	63.80 \$	62.25 \$	62.81 \$	-0.06 \$
Bombardier CL A	BBD.A	3.33 \$	3.16 \$	3.30 \$	0.09 \$
Bombardier Inc.	BBD.B	3.32 \$	3.11 \$	3.31 \$	0.12 \$
BCE Inc.	BCE	53.49 \$	51.11 \$	53.46 \$	2.51 \$
Bank of Montreal	BMO	98.95 \$	98.06 \$	98.57 \$	0.14 \$
Bank of Nova Scotia	BNS	71.09 \$	70.12 \$	70.73 \$	0.08 \$
CAE Inc	CAE	23.42 \$	23.17 \$	23.38 \$	0.16 \$
Cascades Inc.	CAS	10.35 \$	10.22 \$	10.24 \$	0.00 \$
Cogeco Cable Inc.	CCA	65.57 \$	64.23 \$	65.31 \$	0.76 \$
Canfor	CFP	19.97 \$	18.79 \$	19.92 \$	1.01 \$
CIBC	CM	114.18 \$	113.35 \$	113.91 \$	0.23 \$
Canadian Natural Res.	CNQ	39.07 \$	36.30 \$	37.84 \$	1.72 \$
CN Railway Company	CNR	112.98 \$	110.64 \$	111.50 \$	-1.04 \$
Canadian Pacific Railway	CP	270.78 \$	265.86 \$	268.38 \$	-1.59 \$
Canadian Tire	CTC	226.00 \$	226.00 \$	226.00 \$	0.80 \$
Canadian Western Bank	CWB	31.01 \$	30.37 \$	30.62 \$	0.00 \$
Domtar	UFS	62.20 \$	56.74 \$	61.52 \$	0.54 \$
Emera	EMA	40.69 \$	39.97 \$	40.07 \$	-0.55 \$
Enerplus	ERF	12.50 \$	12.08 \$	12.40 \$	0.15 \$
CGI Group Inc.	GIB.A	82.31 \$	79.72 \$	82.00 \$	0.70 \$
Transcontinental Inc.	TCLA	21.87 \$	21.22 \$	21.72 \$	0.05 \$
Great-West Lifeco	GWO	30.15 \$	29.85 \$	30.10 \$	-0.11 \$
Industrial Alliance	IAG	46.94 \$	46.48 \$	46.80 \$	0.26 \$
Societe financiere IGM	IGM	32.93 \$	32.34 \$	32.85 \$	0.52 \$
Imperial Oil	IMO	41.80 \$	40.93 \$	41.50 \$	0.38 \$
Quebecor Inc	QBR.B	26.06 \$	25.85 \$	26.04 \$	0.22 \$
Loblaws Cos.	L	67.22 \$	64.99 \$	65.20 \$	-0.64 \$
Laurentian Bank	LB	42.10 \$	41.46 \$	41.99 \$	0.43 \$
Maple Leaf Foods Inc.	MFI	30.36 \$	29.72 \$	29.78 \$	-0.16 \$
Magna International	MG	66.48 \$	64.52 \$	66.32 \$	1.51 \$
Metro Inc.	MRU	41.92 \$	40.98 \$	41.37 \$	0.06 \$
National Bank	NA	60.00 \$	59.15 \$	59.61 \$	-0.15 \$
Precision Drilling Corp.	PD	3.28 \$	3.16 \$	3.16 \$	-0.02 \$
Power Corp.	POW	27.27 \$	27.03 \$	27.16 \$	-0.02 \$
Power Financial	PWF	28.41 \$	28.18 \$	28.35 \$	0.00 \$
Quebecor Inc.	QBR.B	26.06 \$	25.85 \$	26.04 \$	0.22 \$
Rogers Comm. Inc.	RCLB	68.03 \$	66.52 \$	66.81 \$	-0.98 \$
Royal Bank	RY	96.41 \$	95.30 \$	95.86 \$	-0.06 \$
Saputo Inc.	SAP	40.17 \$	38.51 \$	38.66 \$	-1.45 \$
Shaw Communications	SJR.B	24.64 \$	24.36 \$	24.47 \$	-0.04 \$
Sun Life financial	SLF	48.46 \$	47.88 \$	48.19 \$	-0.02 \$
SNC-Lavalin	SNC	47.95 \$	45.51 \$	45.96 \$	-1.04 \$
Superior Propane Corp	SPB	11.83 \$	11.59 \$	11.70 \$	-0.13 \$
Suncor Energy Inc.	SU	44.98 \$	43.36 \$	44.06 \$	-0.10 \$
Telus Corporation	T	45.49 \$	44.92 \$	45.33 \$	0.25 \$
Transalta Corporation	TA	6.98 \$	6.74 \$	6.80 \$	-0.15 \$
TD Bank	TD	73.24 \$	72.38 \$	72.67 \$	-0.36 \$
Transcanada Pipe	TRP	51.73 \$	49.98 \$	50.92 \$	1.28 \$
Torstar Corp.	TS.B	1.08 \$	0.94 \$	1.05 \$	0.08 \$
Weston George Ltd	WN	99.02 \$	94.82 \$	94.98 \$	-0.77 \$

› VOTE POUR LA LEVÉE DE L'EMBARGO CUBAIN



L'Assemblée générale de l'ONU a adopté jeudi à la quasi-unanimité une résolution appelant à la levée de l'embargo américain contre Cuba, en place depuis 1962. La résolution a été adoptée avec 189 voix pour et 2 contre par l'assemblée, qui a par ailleurs rejeté une demande américaine de critiquer Cuba pour atteinte aux droits de l'homme. — PHOTO AP, MANUEL ELIAS

RioTinto

NOMINATION



Claudine Gagnon, MBA

Directrice, Affaires corporatives
Canada et Amériques

Rio Tinto est heureux d'annoncer la nomination de Mme Claudine Gagnon à titre de Directrice Affaires corporatives, Canada et Amériques.

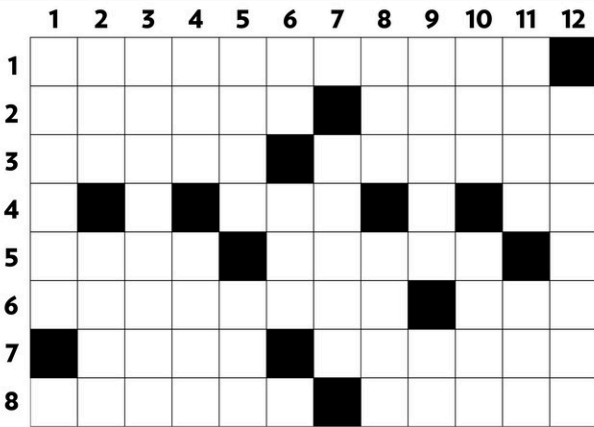
Mme Gagnon travaillera en étroite collaboration avec les équipes de communications internes et externes, à la fois au Canada, aux États-Unis et en Amérique du Sud.

Basée à Montréal, Mme Gagnon agira également à titre de partenaire communications stratégiques pour le groupe de produits Rio Tinto Aluminium. Ainsi, elle participera à l'élaboration des stratégies et programmes de communications incluant les communications avec les employés, les communautés et les médias.

Mme Gagnon a joint le groupe Rio Tinto depuis près de douze ans. Elle a notamment œuvré à titre de conseillère relations médias et de porte-parole régionale de 2007 à 2015. Depuis 2015, elle occupait le rôle de Directrice des relations médias pour tous les groupes de produits de Rio Tinto au Canada.

Originaire d'Arvida, Mme Gagnon est titulaire d'un baccalauréat en communication et d'une maîtrise en administration des affaires (MBA) de l'Université du Québec à Montréal.

MOTS CROISÉS JUNIOR



HORIZONTALEMENT

- Action de faire ce qu'il faut pour qu'une chose soit prête.
- Don fait aux pauvres - Il parle l'inuktitut.
- Devinette graphique - Qui manque de chaleur humaine.
- Du verbe être - Conjonction qui indique une condition.
- Bouleversés - Personne qui apporte à une autre son appui.
- Prise, en parlant de quelque chose qui est à terre - Il y en a plus d'un dans un texte.

- Feuilleté de nouveau - Met un vêtement en faisant passer la tête.
- Tracer des lettres - Maladies héréditaires.

VERTICALEMENT

- Exprimer sa pensée par des mots.
- Voie de communication bordée de maisons - Prénom masculin.
- Traiter un cadavre avec des produits qui le conserve.
- Parasite du cuir chevelu - Barbouillé.
- Petite poignée par laquelle on tient une

- tasse - D'un goût acide et aigre.
- Dans la gamme - Grande quantité de choses.
 - Un peu fendue.
 - Demande une bonne vue - Qui manque de rapidité.
 - Invraisemblable - Avant sol, dans la gamme.
 - C'est un mot qui sert à accepter - Gouverneur, dans les pays musulmans.
 - Les oiseaux y pondent - Sert à encourager le toréador.
 - Nuances d'une couleur.

SOLUTION du dernier numéro



MOT MYSTÈRE

- ACCRA
ADEN
ALGER
ALLEGE
AMARRER
ANCONE
ANVERS
ARHUS
ARICA
ASHKELON

- BEIRA
BOSTON
BREST

- COTE

- DIGUE
DJIBOUTI

- EMBARGO
EMDEN
ENTREE
ENTREPOT
ESMERALDAS

- GAETE
GASPE
GELA
GRIMSBY

- ISTANBUL
IZMIR

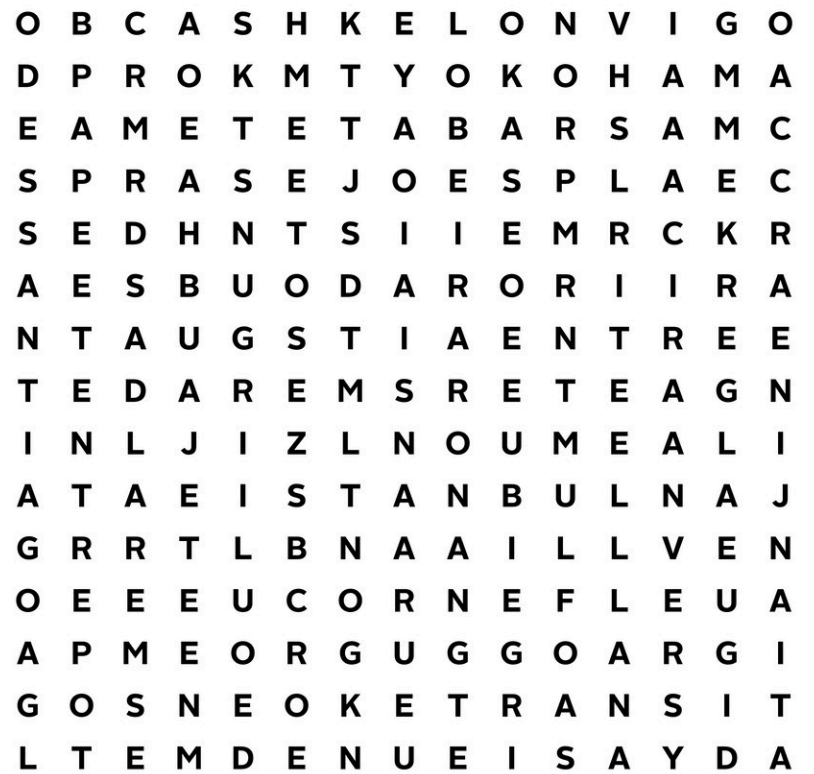
- JETEE

- LAGOS
LOME

- MALMO

- NICE

PORTS - Un mot de 9 lettres



Solution du dernier numéro : DURANCE

- | | | | | |
|---------|--------|----------|---------|----------|
| NOUMEA | RABAT | SANTIAGO | TIANJIN | YOKOHAMA |
| ODESSA | RADE | SAYDA | TRANSIT | |
| OSAKA | RADOUB | SETE | TURKU | |
| PAPEETE | SAFI | TANGA | VIGO | |
| | | TEMA | VLORE | |

02-11-2018

MOTS CROISÉS

HORIZONTALEMENT

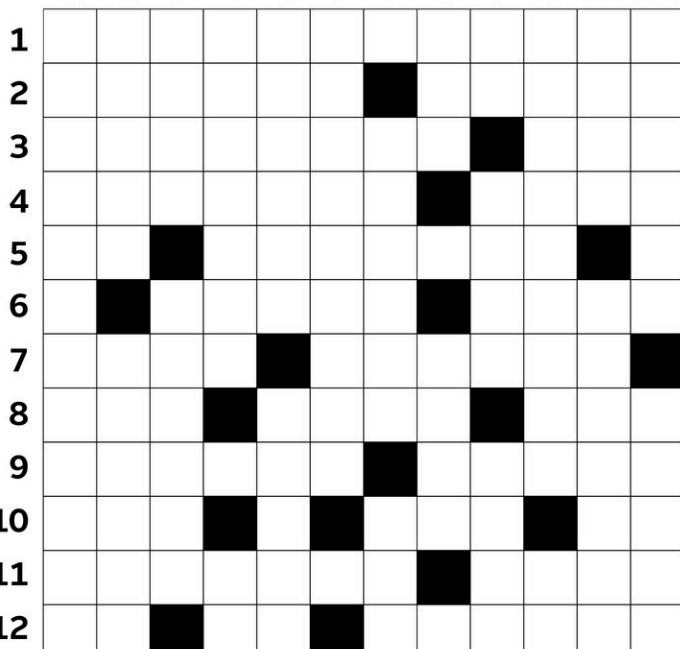
- Propres à délasser.
- Danger - Modèle selon lequel on construit quelque chose.
- Ensemble des soins de propreté du corps - Applaudissements rythmés en l'honneur de quelqu'un.
- Gonflement - Pièce mobile d'une serrure.
- Grand dieu - Lui emprunter de l'argent coûte cher.
- Ce qui entrave - Répétition fastidieuse.
- Pas sobre - Vent chaud et violent du désert.
- S'inscrit en faux - Grand oiseau aux ailes rudimentaires - Enduit très résistant.
- Truc - Monument monolithe vertical.
- Prête pour prendre un bain - On y place une balle - Préfixe qui indique la suppression.
- Achevé - D'être.
- Se dit au Mexique - 52 semaines - Localisée.

VERTICALEMENT

- Décisive.
- Symbole graphique, en informatique - Qui a rapport à un des sens.
- Graisse de ruminants - Donner (un navire) en location.
- Non-métal - A moi.
- Une mouette qui a un cri saccadé - Petit coffret.
- Tendance à se montrer généreux.
- Salie - Utiles en menuiserie.

- Noyau d'une statue - Inspiratrice d'un poète.
- Lac du Soudan - A cours dans plusieurs pays d'Amérique latine - Contrôle périodique.
- Petite saillie arrondie - Marque le lieu.
- Ruminant - Glucide voisin de l'amidon.
- Moutarde noire - Incite à faire le mal.

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12



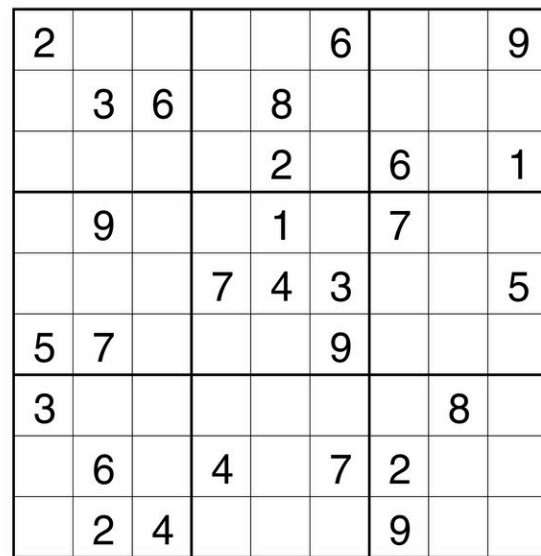
SOLUTION DU DERNIER NUMÉRO



2 novembre 2018

N°5313

SUDOKU

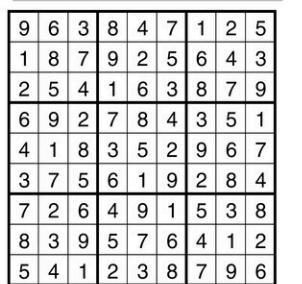


Niveau de difficulté : moyen

4587

Placez un chiffre de 1 à 9 dans chaque case vide. Chaque ligne, chaque colonne et chaque boîte 3x3 délimitée par un trait plus épais doivent contenir tous les chiffres de 1 à 9. Chaque chiffre apparaît donc une seule fois dans une ligne, dans une colonne et dans une boîte 3x3.

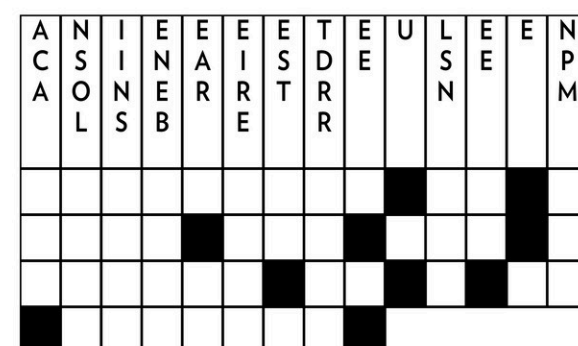
SOLUTION DU DERNIER SUDOKU



4586

Ce jeu est une réalisation de Ludipresse • Informations www.les-mordus.com ou écrivez-nous à info@les-mordus.com

CITATION SECRÈTE par Isabelle Vadeboncoeur



Thème : Citation de Raymond Aron

Placez les lettres de chaque colonne dans la case appropriée de manière à former une phrase complète. Les mots sont séparés par une case noire.

Solution du dernier numéro :

Citation de Louis Pasteur: Guérir parfois, soulager souvent, écouter toujours.

Peanut



Ben



Boris



HOROSCOPE 2 novembre 2018

Bélier du 21 mars au 19 avril - Maintenant que Vénus est de retour en Balance, face au Bélier, vos démarches devraient être favorisées. Qu'il soit question de libérer votre créativité ou de sortir conquérir le monde, ce début novembre ne devrait pas vous décevoir. Il suffira simplement de ne pas vous croire invincible, car le carré des astres en Capricorne vous ramènerait vite à la réalité...

Taureau du 20 avril au 20 mai - Il n'y a pas de place pour deux pieds dans une même chaussure. La polyvalence est un atout qui peut parfois devenir un handicap. Vous obtiendrez davantage d'appuis en ciblant votre objectif et en concentrant votre champ d'action. Un projet ne peut pas tout être à la fois, mais vous pourrez toujours exploiter ultérieurement les aspects que vous délaissiez actuellement.

Gémeaux du 21 mai au 21 juin - La Lune en Vierge n'est pas la meilleure pour les Gémeaux - dans les généralités - et elle pourrait faire naître une dualité entre le besoin de sécurité et le goût de l'aventure. Il existe cependant une façon de vous accorder l'un sans compromettre l'autre. Mise sur la juste mesure et évitez de prendre des risques, à moins que ceux-ci n'aient été mûrement étudiés.

Cancer du 22 juin au 22 juillet - C'est le temps de briller sur la place publique. Apportant un climat réceptif, le cycle Solaire en Scorpion devrait permettre à votre voix de se faire entendre et à vos suggestions d'être mises en application. Votre aplomb pourrait même finir par convaincre les individus les plus réticents. Et le cycle de la Lune en Vierge risque de s'avérer beaucoup plus amusant que vous ne l'aviez anticipé.

Lion du 23 juillet au 22 août - Le meilleur cadeau que l'on puisse faire à son corps est une bonne séance d'exercice. Tandis que Mars se trouve en Verseau, face au Lion, les activités physiques peuvent mener au surpassement, rapportant un maximum de satisfaction. Il n'est pas trop tard pour prendre de bonnes habitudes, ou pour en perdre de mauvaises. Cet aspect pourra toutefois difficilement alléger des rapports déjà tendus.

Vierge du 23 août au 22 septembre - L'arrivée du cycle de la Lune pour deux jours en Vierge vous sensibilisera davantage. Les paramètres qui vous encadrent pourraient vous sembler inflexibles, mais il ne servirait à rien de forcer contre un mur de briques. Rien ne se règlera dans l'énerverment. Mieux vaudra attendre quelques jours avant d'aller discuter et négocier avec une personne en charge.

Balance du 23 septembre au 23 octobre - L'heure est aux transformations. Le retour de Vénus en Balance vous stimule, éveillant en vous un goût pour le changement et la nouveauté. Voici donc une bonne étape pour réorganiser votre mobilier ou moderniser votre équipement. Vous pouvez accepter l'aide d'autres personnes, mais il serait préférable qu'elles soient disposées à obéir à vos directives...

Scorpion du 23 octobre au 21 novembre - Alors que la Lune arrive en Vierge, il faudrait judicieusement planifier votre horaire afin de ne pas terminer la semaine dans une course contre la montre. En cette étape anniversaire, le facteur temps constitue un défi, mais il peut aussi être un allié. Il suffira de ne pas vous éparpiller et d'éviter les distractions pour maximiser votre efficacité et parvenir à tout terminer à temps.

Sagittaire du 22 novembre au 21 décembre - Mercure se trouve en Sagittaire, mais étant donné que la Lune arrive en Vierge, vous risquez d'être tiraillé dans plusieurs directions. Il est probable que ce soit l'indécision et l'inaction d'une autre personne qui vous empêche de passer promptement à l'action. Si une affaire n'est pas de votre ressort, vous ne devriez pas hésiter à le laisser savoir aux gens que cela concerne.

Capricorne du 22 décembre au 19 janvier - Il n'est pas nécessaire d'en faire autant pour vous mériter la sympathie des autres. Le désir de plaire et de faire plaisir pourrait vous amener à prendre des engagements qui seront difficiles à respecter. Évitez de faire des promesses qui finiront par vous compliquer la vie, les gens vous aimeront tout autant. Une visite représente déjà beaucoup...

Verseau du 20 janvier au 18 février - Avec le retour de Vénus en Balance, la vie sociale devrait vous procurer satisfaction. Toutefois, en raison de Mars en Verseau, les gens ne viendront peut-être pas spontanément cogner à votre porte. Mieux vaudra prendre les devants et engager vous-même le contact. La peur du rejet que vous craignez est nullement fondée. Faites confiance à votre originalité.

Poissons du 19 février au 20 mars - Autant en emporte le vent. Vu que la Lune arrive en Vierge, en face des Poissons, il ne faudrait pas croire que toutes les promesses seront honorées, notamment à l'intérieur de l'échéance stipulée. Vous dresserez un bilan plus bénéfique si vous misez davantage sur les choses dont vous disposez avec certitude dans le moment présent. Et Neptune en Poissons vous inspirera encore...

VENDREDI À LA TÉLÉ * La grille complète et détaillée de l'horaire télévision est publiée, chaque semaine, dans Voilà.

2 NOVEMBRE	8h00	8h30	9h00	9h30	10h00	10h30	11h00	11h30	12h00	12h30	13h00	13h30	14h00	14h30	15h00	15h30	16h00	16h30	17h00	17h30
ICI RC Télé	Créatures!	Ari Cui Cui	RDI matin	Marina Orsini			Ricardo	Silence, on joue!	Téléjournal Midi	Second Regard	Downton Abbey	Virginie	Virginie	Temps-Paix	Temps-Paix	Entrée principale			Silence, on joue!	
V	Moment V		Moment V		Histoire succès	Histoire succès	Atomes crochus	Atomes crochus	Occupation	LE SPA DE TOUS LES DANGERS (2013) avec Jonathan Decker, Kelly Curran.			UNE INQUIÉTANTE INFIRMIÈRE (2016) Emmanuelle Vaugier.			Les Simpson	Les Simpson	Guerre des clans		
CJPM	(6h00) Salut Bonjour				Bien	Hakim Chajar	Le Tricheur	Mario Dumont	TVA nouvelles		LA VOISINE D'À CÔTÉ (2015) avec Kiki Harris, David Sherrill, Nick Jonas.			Nouvelles /Publicité	Les feux de l'amour	Top modèles	TVA nouvelles			
TQc	(55)Robocar Poli	(25)Chuggington	Masha/Michka	La Famille Oui-Oui	Calinours	Tatonka/Yakari	Argonautes	Cochon dingue	Génial!	EncorePlusGénial	Y'a du monde à messe		Mcween	Le Bricoleur	Livre Jungle	Salmigondis	Argonautes	Dragons: Les rives	Cochon dingue	

2 NOVEMBRE	18h00	18h30	19h00	19h30	20h00	20h30	21h00	21h30	22h00	22h30	23h00	23h30	00h00	
ICI RC Télé	Le Téléjournal	TJ Extra	Au suivant		ICI on chante, Emily Bégin.		Galas ComédiHa!		Le Téléjournal avec Céline Galipeau		Sports express / (1:05) UNE MÉTHODE DANGEREUSE (2011) Michael Fassbender.			
V	Un souper parfait	Taxi payant	L'arbitre		Huissiers	Huissiers	Bootcamp: Le parcours extrême		Les disciples / Le visiteur		Atomes crochus	NVL	Moment V	
CJPM	TVA nouvelles	Le Tricheur	Ça finit bien la semaine / Spécial Révolution		Du talent à revendre		La liste noire / L'agence de voyage		TVA nouvelles (35) Denis Lévesque		(35) TUEUR D'ÉLITE (2011) Jason Statham.			
TQc	La Pat'Patrouille	Encore plus... génial!	180 jours / Les premières fois		Curieux Bégin / Vie de quartier avec Anaïs Favron		Deux hommes en or		Like-moi!	Belle et Bum		LA CHASSE (2012) Mads Mikkelsen.		
TV5	(17h50) QuestChamp	Le Journal de France 2	Irresponsable	Routes impossible / Pérou: vertiges dans les Andes		Les flots / Turks & Caïcos - North Point		Chacun son île / Islande		Champions du monde	TV5 le journal / (20) C à dire?!	Journal Afrique	C à vous	
CANAL D	Projet impossible / Percées importantes		En quête de vérité / Le tueur de Riverside		Les coulisses du palais	Patrouille en direct	60 jours en prison / Code rouge		Craindre son voisin / Point d'ébullition		Panique sur la 401 / Des dangers partout		La guerre des enchères	
ICI RDI	Le National	RDI économie	24/60		Les grands reportages			Le Téléjournal		Le Téléjournal		Le National	Le National	24/60
RDS	(17h00) Le 5 à 7	Hockey 360° (D)		LAH Hockey / Comets d'Utica c. Rocket de Laval (D)				L'antichambre (D)		Sports 30	Avec pas d'match	UFC le décompte		
VIE	L'Unité des naissances	Dog Tales	Célibataires au menu	Ça change pas le monde	Tous pour un chalet! / Chambres		On efface et on recommande Partie 1 de 2		Ouvrez, on ne sait jamais!	Dog Tales	L'Unité des naissances	Pimp mon garage	TRADUCTION INFIDÈLE	
SERIES+	Les enquêtes du NCIS / Les petits génies		Les enquêtes du NCIS / Cadavre et cadeaux		Hawaii 5-0 / Ka 'Aelike		Hawaii 5-0 / Ua ho'i ka 'opua i Awalua		Le résident / Hanté		Code Black (v.f.) / Le prix du silence		NCIS: Los Angeles	
Z	Les pires chauffards québécois		Les pros du ticket	Remorquage à South Beach	Américans / Chevrolet Apache Shortbred 1959		Top Gear / Sur les traces du bigfoot		Le Vandal show	South Park	Comédie sur mesure / Alexandre Barrette		SNCTM / Sexplorations	
HISTORIA	Hitler déclassifié / Un dépôt clandestin		Au coeur de la tempête / La colère de Dieu		Les montagnards / Seuls les forts survivent		Yukon Gold: L'or à tout prix / Contre vents et marées		Dans l'oeil de la tornade	Dans l'oeil de la tornade	G.O.L.F.: son histoire au Québec / La passion du vert		Plus grands que nature	
ÉVASION	L'homme tortue	L'homme tortue	Vivre sous zéro / Survie organisée		Vivre sous zéro / Recherche et sauvetage		Hell's Kitchen		Josh Gates, traqueur de mystères		Bienvenue chez nous / Finale de la semaine 10		Vivre sous zéro	
ICI ARTV	Moi et l'autre	Mr Bean	Dre Grey, leçons d'anatomie / Médecine dépassée		Faire oeuvre utile / Patrice Michaud et Kim Thuy		C'est juste de la TV		Comme par magie / Anne-Marie Dussault, Paul Doucet.		Sherlock / Les 6 Thatcher			

Petites Annonces

1051, boulevard Talbot, Chicoutimi • Courriel: classes@lequotidien.com

418 549-4444

Ligne sans frais 1 800 866-3658

Heures d'affaires:

Du lundi au vendredi

Sur place: 8 h 30 à 16 h 30

Par téléphone: 8 h à 17 h 30

IMMOBILIER LOCATION

6737 Logements à louer

1½, 2½, 3½, 4½, 5½, 6½

(1 mois gratuit pour logements neufs seulement, avec ascenseur); autres logements rénovés

arrière de La Cage aux Sports et UQAC

Semi-meublés, meublés ou non

581-306-4503, 418-815-3383
isabonjour27@outlook.fr

ALEXIS (Place) JONQUIÈRE

Rues Nadeau et Truchon
1 mois gratuit

3½ à partir de 550\$/mois
5½, à partir de 750\$/mois
rénovés, chauffés, éclairés, porte patio

Près de Canadian Tire, CFP et du CÉGEP.

Tél.: 581-234-6128

ARVIDA 3½, semi-meublé, adjacent à un plain pied, entrée indépendante, quartier Ste-Thérèse, libre immédiatement, 500\$/mois, chauffé, éclairé. Tél.: 418-548-5804.

CHICOUTIMI 4½, 605 Taché app. 3, poêle, réfrigérateur, remise, balcon, déneigé, libre, 610\$/mois, chauffé, éclairé. 418-540-2002.

CHICOUTIMI 5½, 643 Taché, rez-de-chaussée, 550\$ chauffé, libre. Tél.: 418-696-2311.

Chicoutimi-Nord, très beau 2½, meublé, ch./écl., 465\$, libre 418 698-1859.

JONQUIÈRE 3½, 850\$, ch. écl., meublé, idéal peronne seule, 418 547-2035

JONQUIÈRE - 4½, 5½
450\$ et 490\$/mois. Centre-ville.
Frais peint. 418 547-6469

JONQUIÈRE grand 3½, ch./écl., semi-meublé, près des services 485\$/mois, libre 1er nov. 418 678-2830 / 418 540-2755.

JONQUIÈRE, grand 5½, 2e étage, 3771 rue Vincent, 685\$, ch. et écl., 418-547-2035

6737 Logements à louer

JONQUIÈRE rue st-hubert, 4½, non-fumeur pas d'animaux, 520\$/mois, chauffé, près de tous les services,
418 542-2463 418 540-2845

LATERRIÈRE grand 4½, 2^e étage, 13x11, armoires cuisine neuves, repeint, très propre, grand terrain arrière boisé, grand stat. déneigé, remise, libre, non ch., non écl., Tél.: 418 817-3344 ou par courriel: jv@consultestation.com

6768 Entrepôts, garages et stationnements à louer

ENTREPOSAGE auto, hiver 2018-19, assurance incluse, 418 812-3906, 418 673-7070

SERVICES ET EXPERTS

6787 Argent à prêter

PRÊTS DE 500\$
sans enquête de crédit.
www.creditcourtage.ca
1-866-482-0454

SERVICES PERSONNELS

6817 Amitié et rencontres

Bel homme de 33 ans cherche homme pour développer une relation. Tout commence par une belle sortie ! Maximum 40 ans, 418-376-5335

6819 Messages personnels

1 418 590-8443 Jolie petite femme offre un doux moment. Bienvenue 418 590-8443

20 ANS, superbe petite blonde, style mannequin, très féminine (5 pi 2 po, 105 lb), cheveux longs, magnifique visage et un corps splendide. Pour rencontre intime et discrète à votre résidence ou à votre hôtel. Beauté garantie! Aucun numéro masqué. (Se déplace seulement, ne reçoit pas) Tél.: 581-234-2406.

581 306-5065
Massagedevolours@hotmail.com
Sérieux, discret et propre.

A ARVIDA MASSAGE
TE REÇOIT DE 9H À 20H. 581 700-0955

À CHICOUTIMI, belle femme, grassette, chaleureuse, douce, sensuelle, reçoit en toute confidentialité. Se déplace. 418-820-9653.

A FLEUR de peau, Eric et Billy.
Tél.: 418 550-0632

6819 Messages personnels

ALEX, rencontres discrètes, H. ou F., engagés ou non et couple. Tél.: 418-719-4840.

APPELLE-MOI POUR UNE RENCONTRE
418 376-3352

AU MENU pour vous monsieur la jolie Julie Dès 8h à 17h 7 jours sur 7 : 418 376-1274.

AURÉLY, Saguenay, 27 ans, très belle, douce et délicieuse, satisfaction garantie ou argent remis. Tél.: 581-668-1085.

Belle femme dans la trentaine se déplace au Saguenay-Lac-St-Jean. Tél.: 418-818-9845

BIANCÉ, 25 ans, jolie perle noire légèrement grassette, belles fesses bombées, reçoit à Jonquière, 418-550-0730

L'ART d'éveiller les sens dans la sensualité. Tél.: 418 973-4839.

*** MOMENTS SAVOUREUX, EXCEPTIONNEL ! 418-431-4317

SÉPHORA, pulpeuse, reçoit et se déplace. Engage. Tél.: 581-490-1994.

Sexy sensuelle et séduisante petite ronde, 37 ans, cheveux long noir, fesses bombées. Reçoit à Alma en toute discrétion. 581 230-6747

ZOEt ravsexxy, très classe, massage, fantasmes. Discret. Shipshaw. Tél.: 418-557-1636.

EMPLOIS

6834 Offres d'emploi

Avant le 7 novembre recherche 19 personnes désirant perdre 9 à 29 livres d'ici 30 jours (formulé par des médecins, réglementé santé Canada)
www.solutionpoids.com 1-819-548-5752

CUISINIER(ÈRE) temps plein, temps partiel, 418-690-8989, demander Clermont.

DÉNEIGEUR(SE) pour trottoir, entrées et sorties de secours, sec. Jonquière. Salaire à discuter 418 548-3681
entretien.jes@videotron.ca

LIVREUR(EUSE) avec auto, temps plein, temps partiel, 418-690-8989, Alexandre.

LIVREUR(EUSE) pour livraison au Saguenay, aucune exp. requise, 3h/nuit, 7 jours/7, 418 540-3553.

RECHERCHONS déneigeur manuel (h./f.), secteur Chicoutimi Laterrière. Doit posséder un véhicule. Salaire à discuter. 418 306-5077 (mess.)

6834 Offres d'emploi

Recherche camelot avec ou sans voiture

pour distribuer
★ Le Quotidien ★

À CHICOUTIMI

Revenus d'appoint très intéressants

Contactez Réjean Lévesque
418-543-9303

Recherche camelot avec voiture

pour distribuer
★ Le Quotidien ★

SECTEUR JONQUIÈRE

Revenus d'appoint très intéressants

Bienvenue aux personnes de tous âges

Contactez Régis Desbiens
418-695-1630

Recherche camelot avec voiture

pour distribuer
★ LE QUOTIDIEN ★

ARVIDA (160 copies)

Excellent revenu d'appoint!

Contactez Sylvain Roy
418-590-1439

6834 Offres d'emploi

Recherche camelot avec voiture

Saint-Félicien
Secteur des roulottes entre la 1re et la 5e Rue

Secteur du rang Double jusqu'au Zoo de Saint-Félicien

pour distribuer
★ Le Quotidien★

Contactez Serge Gosselin
418-618-4098
418-256-1164
sergegosselin2012@hotmail.com

URGENT Recherche camelot avec voiture

Dolbeau-Mistassini
Saint-Eugène et Albanel

pour distribuer
★ Le Quotidien et Le Progrès à domicile★
170 copies

Excellent revenu d'appoint
Bienvenue aux retraités

Contactez Serge Gosselin
418-618-4098
418-256-1164
sergegosselin2012@hotmail.com

VÉHICULES

6851 Automobiles

0,00\$ à 1000\$, auto, camion (remorquage): achat à bon prix, état de marche ou non et dites bye bye bazou (100\$ et plus). Marc, 418-542-6938.

4 PNEUS (205/55/R16) montés sur jantes, 3000 km, pour auto. Tél.: 418-549-7325.

COUP D'ŒIL MÉTÉO

Demain
Max. 4
Min. 0
Faible pluie
Précipitations: 80 %
Vents de l'est 25 km/h

Dimanche
Max. 2
Min. -4
Ciel variable
Précipitations: 30 %
Vents de l'ouest 26 km/h

Lundi
Max. 3
Min. 0
Ciel variable
Précipitations: 30 %
Vents de l'est 19 km/h

Mardi
Max. 5
Min. 4
Percées de soleil
Précipitations: 40 %
Vents de l'est 20 km/h

AU QUÉBEC

Baie-Comeau	Averses	4	3
Chibougamau	Variable	1	-2
Gaspé	Averses	6	2
Gatineau	Pluie	7	5
Îles-de-la-Mad.	Pluie	7	6
Maniwaki	Pluie	4	2
Montréal	Pluie	8	7
Mont-Tremblant	Pluie	5	3
Québec	Pluie	5	3
Rimouski	Plu et nei	4	2
Sept-Îles	Variable	5	1
Sherbrooke	Pluie	12	9
Tadoussac	Plu et nei	3	2
Thetford Mines	Pluie	7	6
Trois-Rivières	Pluie	6	4
Val-d'Or	Éclaircies	2	-1

LE SOLEIL

7h31 17h23
Durée du jour: 9h52

LA LUNE

Lever: 1h04 Coucher: 15h32

07 nov. 15 nov. 23 nov. 29 nov.

LES MARÉES

La Baie		Chicoutimi	
Heure	Hauteur	Heure	Hauteur
5h08	1,1	6h17	0,8
11h02	4	11h14	3,5
17h26	1,4	18h27	1
23h29	4,6	23h42	4

LE VENT
Vents légers

Téléchargez Météo Média MétéoÉclair sur votre téléphone intelligent.

6851 Automobiles

ACHAT ET VENTE DE PNEUS neufs et usagés, de toutes grandeurs, prix compétitifs.
Garage René Girard. Tél. : 418-548-3306.

ADIEU BAZOU 100\$ à 1,000\$ pour votre vieux véhicule (camion, voiture). Tél.: 418-695-1888 lundi au vendredi, 7h à 12h, 13h à 17h, samedi 7h à 12h.

6856 Véhicules demandés

1000\$ ET MOINS
ACHETONS pneus usagés, autos et camions pour pièces. Payons comptant. Permis SAAQ. Gilbert Autos inc. Tél. : 418-543-8361.

MARCHANDISES

6873 Divers à vendre

1, 2, 3, 4 pneus usagés? Profitez d'un vaste choix à bon prix de 13, 14, 15 ou 16 pouces dès maintenant! Pierre: 418-542-6938.

FERMETURE DE MAISON, 1170 Joliette, les 3 et 4 novembre de 8h à 16h.

6882 Meubles et électroménagers

LAVEUSES/sécheuses, cuisinières, réfrigérateurs, congélateurs tombeaux, petit poêle 24 po 220 volts, séch. 110 volt 418 545-9361

6883 Bois, appareils de chauffage et climatiseurs

BOIS de chauffage, bouleaux, (érables, merisiers à l'occasion), 16po., fendu et livré, Saguenay, 100\$ la corde, 581-306-2430

CARRIÈRES/FORMATION/AVIS/APPEL D'OFFRES

Avis public

Régie des alcools, des courses et des jeux

AVIS DE DEMANDES RELATIVES À UN PERMIS OU À UNE LICENCE

Toute personne, société ou association au sens du Code civil peut, dans les 30 jours de la publication du présent avis, s'opposer à une demande relative au permis ci-après mentionné en transmettant à la Régie des alcools, des courses et des jeux un écrit assermenté qui fait état de ses motifs, ou intervenir en faveur de la demande, s'il y a eu opposition, dans les 45 jours de la publication du présent avis.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée d'une preuve attestant de son envoi au demandeur ou à son procureur, par courrier recommandé ou certifié ou par signification à la personne, et être adressée à la Régie des alcools, des courses et des jeux, 560, boul. Charest Est, Québec (Québec) G1K 3J3.

NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR	NATURE DE LA DEMANDE	ENDROIT D'EXPLOITATION
9381-7849 Québec inc. BOSTON PIZZA SAGUENAY 2673, boulevard du Royaume Saguenay (Québec) G7S 5B8 Dossier : 5 052 600	Cession partielle des permis pour : un restaurant pour vendre avec autorisation de spectacles sans nudité et un bar avec autorisations de danse et spectacles sans nudité.	2673, boulevard du Royaume Saguenay (Québec) G7S 5B8
Club de Curling Port-Alfred CLUB DE GOLF PORT-ALFRED 851, 4e Rue Saguenay (Québec) G7B 2A6 Dossier : 192 880	Changement de catégorie du permis de restaurant pour vendre sur terrasse à permis de bar sur terrasse	851, 4e Rue Saguenay (Québec) G7B 2A6



HARCÈLEMENT SEXUEL

Manifestation mondiale d'employés de Google

Agence France-Presse

SAN FRANCISCO — De Singapour à New York, en passant par Londres et même au siège mondial en Californie, des milliers d'employés de Google ont observé jeudi un arrêt de travail pour dénoncer la gestion du harcèlement sexuel au sein de l'entreprise.

Ce mouvement social, le premier de cette ampleur au sein de cette entreprise symbole de modernité, est parti d'un article du *New York Times* paru la semaine dernière : le quotidien affirmait que Google avait couvert ces dernières années une série de cas de harcèlement sexuel impliquant des hauts responsables, dont Andy Rubin, créateur du système d'exploitation mobile Android, parti du groupe en 2014 avec une indemnité de 90 millions \$. M. Rubin a nié ces allégations.

Les organisateurs du mouvement avaient appelé les quelque 90 000 employés de Google dans le monde à sortir de leurs bureaux à 11 heures du matin, dans leur fuseau horaire respectif.

Au siège social du groupe, à Mountain View (Californie), des images diffusées par des salariés sur Twitter et par des télévisions locales montraient des milliers de salariés — surnommés « Googlers » — rassemblés entre les nombreux bâtiments du campus, le « Googleplex », en pleine Silicon Valley, le berceau des géants technologiques.



Au siège social de Google, à Mountain View, en Californie, des milliers de travailleurs se sont rassemblés entre les nombreux bâtiments du campus, le « Googleplex », en pleine Silicon Valley. — PHOTO AP, NOAH BERGER

« Douze ans chez Google, et je n'ai jamais vu une foule aussi nombreuse. Fier d'être là pour soutenir la justice et la transparence », a notamment commenté sur Twitter un salarié, Ken

Norton. Le pdg, Sundar Pichai a fait savoir dans une déclaration écrite qu'il soutenait les employés qui choisissaient de débrayer. Non loin de là, à San Bruno, ce

sont des employés de la plateforme vidéo YouTube, propriété du géant, qui ont eux aussi cessé le travail pour se rassembler par centaines devant leurs locaux.

SOUTENIR LES VICTIMES

Les rassemblements avaient démarré en Asie, à Singapour, où une centaine d'employés s'étaient regroupés en interne, selon une photo postée sur un compte Twitter animé par les organisateurs, puis à Tokyo, également en interne, et à Hyderabad, en Inde, selon plusieurs comptes suivant les manifestations.

Le mouvement a ensuite gagné l'Europe. Environ 500 employés se sont rassemblés dans un espace extérieur du siège européen de Google à Dublin. Et à Londres, des centaines d'autres se sont réunis dans une grande salle de l'entreprise avant de sortir dans la rue.

« Nous protestons pour soutenir nos collègues qui ont été victimes de harcèlement et pour réclamer que les auteurs ne soient pas protégés ou récompensés », a expliqué Sam Dutton, un développeur.

D'autres rassemblements ont été organisés à Berlin, Zurich et New York.

Après l'article du *New York Times*, Sundar Pichai avait envoyé un courriel aux salariés du groupe, indiquant que 48 salariés, dont 13 hauts responsables, avaient été renvoyés pour harcèlement sexuel ces deux dernières années, sans indemnité.

Il a assuré que le groupe ne tolérerait plus aucun comportement déplacé. Mercredi, Alphabet, la maison mère de Google, a confirmé que Rich DeVaul, un responsable de « X », la division du groupe dédiée aux projets futuristes (ballons pour diffuser internet, drones de livraison...), venait de quitter Alphabet sans indemnité.

AVIS D'INTENTION

APPEL NUMÉRO : APP2018-034-A
PROJET : Opération du service animalier – Ville de Roberval
PROPRIÉTAIRE : VILLE DE ROBERVAL
851, boulevard Saint-Joseph
Roberval (Québec) G8H 2L6
Téléphone: 418 275-0202
Télécopieur: 418 275-5031
vroberval@ville.roberval.qc.ca

Les documents relatifs à cet avis d'appel d'intention sont disponibles dès maintenant.

Les personnes et les entreprises intéressées par cet avis d'appel d'intention peuvent se procurer les documents en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SÉAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SÉAO.

Les réponses sous enveloppes scellées portant la mention : « **APP2018-034-A / OPÉRATION DU SERVICE ANIMALIER – VILLE DE ROBERVAL** » doivent être déposées **avant 9 h** (heure officielle du Conseil national de recherches Canada correspondant à l'heure de référence pour la téléphonie cellulaire) le **jeudi 15 novembre 2018** à l'attention de :

Mme Guylaine Savard
Assistante-trésorière et régisseuse à l'approvisionnement
VILLE DE ROBERVAL
851, boulevard Saint-Joseph
Roberval (Québec) G8H 2L6

LOTO QUÉBEC **RÉSULTATS DU : MERCREDI 31 OCTOBRE 2018**

649 04 09 11 15 25 27 05 compl. **Québec 49** 03 20 21 24 34 37 15 compl.

LOT GARANTI DE 1 000 000 \$ (Numéro complet non décomposable)
47559907-01 **EXtra** 0057892

Consultez les résultats complets à lotoquebec.com, avec l'application mobile ou chez votre détaillant.

TOUT-ORNIEN 02 03 05 08 09 11 14 16 19 20 21 24 **Quotidienne** 2 50 3 369 4 2775

LOTTO POKER 3 5 5 10 D **banco Turbo x 2**

Sprinto 07 13 14 17 25 27 34 35 41 43 49 50 53 55 56 59 62 63 65 68

Lotto D 1 3 4 3 2 4 3 5 **Triplex** 20 23 24 32 39

Astro Jour - Mois - Année - Signe
09 JANVIER 29 SCORPION

En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de Loto-Québec, cette dernière a priorité.



AVIS DE DÉCÈS
BERGERON (MME NYCOLE)

Le 29 octobre 2018, est décédée à l'Hôpital de Jonquière, à l'âge de 63 ans et 6 mois, Mme Nycole Bergeron, épouse de M. André Duchesne, demeurant rue St-Elzéar, Jonquière. La famille accueillera parents et amis à la

Résidence funéraire du Saguenay
2580, rue St-Dominique
Jonquière

le samedi 3 novembre 2018 à compter de 9 h. Les funérailles auront lieu le samedi 3 novembre 2018 à 11 h à l'église St-Dominique. Les cendres de Mme Nycole Bergeron seront déposées au columbarium St-Dominique.

Elle était la fille de feu Mme Alicia Bradette et de feu M. René Bergeron.

Outre son époux, M. André Duchesne, elle laisse dans le deuil ses filles: Véronique et Karine Allard; ses petits-enfants; les enfants de son conjoint: Jean-François et Ian Duchesne; ses frères et sœurs: Ginette Bergeron (Michel Perron), Francine (Réal Brassard), Solange, André (Carole Dubois), Guy (Christine Lebrun), Roger (Caroline Huard). Elle était aussi la soeur de feu Lyse Bergeron (André Perron); la belle-soeur de: feu Maurice Duchesne (Huguette Lapière), Nicole (feu Richard Audet), Marcel (Béatrice Halley), Roger (Jocelyne Brassard), Noëlla, Francine (Bertrand Tremblay), Jean-Claude (Françoise Geomot), Daniel (Marlène Gagnon), Hélène (feu Rémi Tremblay).

Elle laisse également dans le deuil de nombreux neveux et nièces, parents et amis.

Une personne bénévole sera présente au salon afin de recueillir vos dons en faveur du Fonds de dotation Santé Jonquière.

Vous pouvez aussi consulter cet avis de décès sur notre site rfsag.ca où vous pourrez également y transmettre vos messages de condoléances.



Pour information: (418) 547-2116, télécopieur: (418) 547-0128
Courriel: resfunsag@videotron.ca Direction funéraire: La Résidence funéraire du Saguenay (Membre de la Corporation des thanatologues du Québec).
Une entreprise certifiée par le Bureau de normalisation du Québec (BNQ).



AVIS DE DÉCÈS
ELLEFSEN (M. ROGER DIT "YVON")

Le 31 octobre 2018, est décédé entouré de l'amour des siens, à l'Hôpital de Jonquière, à l'âge de 97 ans et 4 mois, M. Roger dit «Yvon» Ellefsen, époux de Mme Georgette Lalancette, demeurant à la Villa Jonquière, autrefois de la rue Leblanc, Jonquière. La famille accueillera parents et amis à la

Résidence funéraire du Saguenay
2580, rue St-Dominique
Jonquière

le dimanche 4 novembre 2018 de 14 h à 17 h et de 19 h à 22 h et le lundi 5 novembre 2018 à compter de 9 h. Les funérailles auront lieu le lundi 5 novembre 2018 à 11 h à l'église St-Raphaël. Après les funérailles, nous procéderons à la crémation de M. Roger Ellefsen et les cendres seront inhumées, ultérieurement, au cimetière Jonquière.

Il était le fils de feu Mme Mathilde Tremblay et de feu M. Durquin Ellefsen.

Outre son épouse, Mme Georgette Lalancette, il laisse dans le deuil ses enfants: Pierre Ellefsen (Rachèle Lavoie), Claude (Sylvie Lapointe), Christine (Pierre Fortin), Louise (Serge Gagné); ses petits-enfants: Carol (Annick), François (Véronique), Claudy, Martin (Audrey), Étienne (Karen), Mélissa (Mathieu), Josiane, Simon, Marie-Ève; ses 7 arrière-petits-enfants. Il était le frère de: feu Lietta Ellefsen (Burt Copeman), feu Aline (feu Henri Godbout), feu Pierrette (feu Jules Pilote), feu Léon (Fernande Gagnon), feu Roland (feu Gaby Martel), feu Maurice (feu Dolorès Gagnon), feu Arlette (feu Paul Tremblay); le beau-frère de: feu Lucette Lalancette, feu Jos (feu Lucie Côté), feu Rock (feu Jacqueline Tremblay), feu Robert (Lorraine Potvin), Jeanine (Armand Vigneault), Dolorès (Samson Ambroise), feu Carmen (feu Marcel Harvey), Jacques (Claire Mercier), Margot (Raymond Gauthier). Il laisse également dans le deuil de nombreux neveux et nièces, parents et amis. Une personne bénévole sera présente au salon afin de recueillir vos dons en faveur de la Fondation des Aînés(es) de Jonquière. Vous pouvez aussi consulter cet avis de décès sur notre site rfsag.ca où vous pourrez également y transmettre vos messages de condoléances.



Pour information: (418) 547-2116, télécopieur: (418) 547-0128
Courriel: resfunsag@videotron.ca Direction funéraire: La Résidence funéraire du Saguenay (Membre de la Corporation des thanatologues du Québec).
Une entreprise certifiée par le Bureau de normalisation du Québec (BNQ).



AVIS DE DÉCÈS
CÔTÉ (MME RACHEL)

Entourée de l'amour de sa famille, le 9 octobre 2018, est décédée au CIUSSS du Saguenay-Lac-St-Jean, Centre d'hébergement de Bagotville, à l'âge de 91 ans, Mme Rachel Côté, épouse de feu M. Laurent Garceau, demeurant à La Baie. Elle était la fille de feu dame Marie-Ange Aubin et de feu M. David Côté. La famille accueillera parents et amis en présence des cendres le samedi 3 novembre 2018 de 13 h à 14 h à la

Coopérative funéraire du Fjord
1091, avenue Mathieu (coin 2e Rue)
La Baie

Suivra l'inhumation des cendres au cimetière Saint-Édouard de La Baie. Elle laisse dans le deuil ses enfants: Roger (Louise Bouchard) et Camille (Jeannot Tremblay); ses petits-enfants: Laurent, François, Joëlle, Fannie et Laurence; ses arrière-petits-enfants: William, Antoine, Simon, Thomas et bébé à venir Maximilian. Elle laisse

également dans le deuil ses sœurs: Marie-Paule, Madeleine, Andrée, feu Monique et son frère Aubin ainsi que de nombreux neveux et nièces. La famille tient à remercier tout le personnel du 2e étage du Centre d'hébergement de Bagotville pour les bons soins prodigués. Pour rendre hommage à Mme Côté, visitez notre site internet: www.fjord.coop



Pour information: bureau (418) 697-1285, télécopieur: (418) 697-7875
Courriel: coopdufjord@bellnet.ca
Direction funéraire: Coopérative funéraire du Fjord
(Membre de la Fédération des coopératives funéraires du Québec).



AVIS DE DÉCÈS
GAUTHIER (MME LUCILLE)

Le 26 octobre 2018, est décédée à Québec, à l'âge de 93 ans, Mme Lucille Gauthier, épouse de feu M. Gaétan Lamarche. La famille accueillera les parents et amis à la maison funéraire

Nault et Caron, Réseau dignité
3970, de la Fabrique
Jonquière

Les heures d'accueil sont: le samedi 3 novembre 2018 de 12 h à 14 h 30. Une cérémonie d'adieu suivra à 14 h 30 à la chapelle du salon funéraire et les cendres seront déposées au columbarium du cimetière d'Arvida. Elle laisse dans le deuil ses enfants: André, Diane, Jean et Yves; ses petits-enfants: Dominique, Guylaine, Jod, Lisandre et Annabelle; ses arrière-petits-enfants: Kevin, Delphine, Zoltan Junior, Esther, Victor, Philomène, Clovis et Téléphore; sa soeur Thérèse.

Elle laisse également dans le deuil plusieurs membres de la famille Lamarche, de nombreux neveux et nièces, parents et amis. Pour démontrer votre soutien à la famille de Mme Gauthier et partager un souvenir, visitez notre site au

www.naultetcarondelafabrique.ca



Pour information, téléphonez au (418) 542-2626, télécopieur: (418) 542-6051
Courriel: info@naultetcaron.com
Site internet: www.naultetcaron.com
Direction funéraire: Maison funéraire Nault & Caron, Réseau Dignité.

SALON DE LA MORT

INFORMER - ACCOMPAGNER - RASSURER - CÉLÉBRER

3 et 4 novembre 2018
Palais des congrès de Montréal

PREMIÈRE EXPOSITION D'ENVERGURE

Le Salon de la mort est la première exposition d'envergure au Québec qui rassemble les différents acteurs du milieu funéraire ainsi que les professionnels de la planification de la fin de vie. Le *Grand Public* est invité à venir se questionner sur ce sujet délicat et tabou.

Un séjour sans faille

C'est aussi l'occasion de créer des contacts humains avec des professionnels et de vivre une symphonie d'émotions dans un environnement bienveillant et coloré.

Un séjour sans faille DES ESPACES EXPÉRIENTIELS ET CRÉATIFS

- Espace Rituels - Cinq cultures, Cinq rituels
- Espace Arbre à souhaits
- Espace Réalité Virtuelle
- Espace Café Mortel
- Espace Recueillement
- Coin Littérature
- Coin des Experts

Plus de
80
exposants.

DES CONFÉRENCES SPÉCIALISÉES

Un séjour sans faille

Une dizaine de conférenciers invités partageront leurs expériences lors d'une programmation.

Samedi
3 novembre

ESPACE CONFÉRENCE

Mme Brigitte Deschênes conférencière invitée :
« Le temps qu'il faut... pour se souvenir et dire merci »

AVIS DE DÉCÈS

LAROUCHE (MME BRIGITTE)



Le 15 octobre 2018, est décédée à Alma, à l'âge de 76 ans, Mme Brigitte Larouche, fille de feu dame Jeanne Fleury et feu M. Arthur Larouche.

Elle demeurait à Québec, arrondissement Beauport.

Selon les volontés de la défunte, aucune cérémonie ne sera célébrée et l'inhumation des cendres aura lieu en toute intimité à Québec.

Elle laisse dans le deuil ses enfants: Dany (Suzanne Tardif), Line (Guy Cinq-Mars), Nathalie (Mario Laliberté) et Carl (Josée). Elle laisse également dans le deuil ses nombreux petits-enfants ainsi que parents et amis.

Pour rendre hommage à Mme Brigitte Larouche, visitez le site:

www.residencefunerairielacstjean.com



Direction funéraire: Résidence funéraire Lac Saint-Jean.
Pour informations: (418) 668-8409, télécopieur: (418) 668-9200
Courriel: refulsj@cgocable.ca

AVIS DE DÉCÈS

LAVOIE (M. MARTIN)



Est décédé accidentellement à Saint-Prime, le 28 octobre 2018, à l'âge de 37 ans et 4 mois, M. Martin Lavoie, fils de feu M. Cyrias Lavoie et de Mme Denise Lavoie, demeurant à Saint-Prime. La famille accueillera les parents et amis au

salon funéraire de Saint-Prime
103, rue Potvin
Saint-Prime

le vendredi 2 novembre 2018 à 14 h à 17 h et de 19 h à 22 h. Le jour des funérailles, le salon sera ouvert à compter de 8 h 30. Les funérailles auront lieu le samedi 3 novembre 2018 à 10 h 30 à l'église de Saint-Prime. Par la suite, il sera confié au crématorium Leclerc et les cendres seront déposées au cimetière de Saint-Prime à une date ultérieure.

Outre sa mère Mme Denise Lavoie (feu M. Cyrias Lavoie), il laisse son frère et ses soeurs: Chantale Lavoie (Sylvain Bélanger), Marc Lavoie et Josée Lavoie; sa nièce Stéphanie Gagnon (Jean-Sébastien Boutin); son neveu Marc-André Gagnon (Noémie Gauthier); ses grands-parents: feu M. Joseph Lavoie (feu Mme Adélie Boulianne), feu M. Daniel Lavoie (feu Mme Lucie Boivin); sa marraine Claudine Lavoie (Jean-Guy Boulianne); son parrain Alain Breton; ses oncles et tantes: Monique Lavoie (feu Jean-Lin Girard), Rock Lavoie (Régina Lamontagne), Raymond Lavoie (Chantale Morin), Madeleine Lavoie (Florent Tremblay) et feu Adélie Lavoie (Pierre-Paul Lalancette); Lisette Lavoie (Yoland Girard), Yvan Lavoie, Guylaine Lavoie et Brigitte Lavoie (Gaëtan Bergeron) ainsi que sa grand-tante Mme Maria Boivin (M. Gilles Julien).

Également, il laisse ses cousins et cousines et autres parents et amis.

Ceux et celles qui le désirent peuvent faire un don à la Fondation des maladies du coeur et de l'AVC, 152, rue Racine Est, Chicoutimi (Québec) G7H 5B7, (418) 543-8959.



Pour information: (418) 679-3333, télécopieur: (418) 679-1688
Courriel: mml@maison-marc-leclerc.com
Site web: www.maison-marc-leclerc.com
Direction funéraire: Maison Marc Leclerc Ltée.

AVIS DE DÉCÈS - CORRECTION

LAVOIE (M. CHARLES-EUGÈNE)



Entouré de l'amour des siens, au CIUSSS du Saguenay-Lac-St-Jean, Hôpital de Chicoutimi, est décédé le 29 octobre 2018, à l'âge de 93 ans et 5 mois, M. Charles-Eugène Lavoie, époux de dame Marie-Paule Tremblay, demeurant à Chicoutimi. La famille accueillera parents et amis à la Résidence funéraire

Gravel & Fils, Réseau Dignité
825, rue Bégin, coin des Champs-Élysées
Chicoutimi

le vendredi 2 novembre 2018 à compter de 10 h. **Les funérailles auront lieu le vendredi 2 novembre 2018 à 14 h à l'église Sacré-Coeur de Chicoutimi.** Les cendres seront déposées au columbarium Gravel et Fils.

M. Lavoie était le fils de feu M. Francis Lavoie et de feu Mme Alice Potvin.

Il laisse dans le deuil son épouse Mme Marie-Paule Tremblay; ses enfants: André, feu Hélène, Martine et Claire Lavoie. Il était le frère de: feu Ernest Lavoie (feu Yvonne Lavoie), feu Georges (feu Judith St-Gelais), feu Jeannine (Joseph-Henri Dufour), Huguette (Rosaire St-Gelais), feu Rachel (feu Jacques Blackburn), feu Raymonde (feu Michel Boies); le beau-frère de: feu Claude Tremblay (feu Lise Champagne), Madeleine, Yves, feu Gérard, Julien, feu Jean-Marc (feu Réjeanne Langevin), France, Lise (feu Georges Charest). Il laisse également dans le deuil une amie de longue date Mme Monique Simard, plusieurs neveux et nièces, parents et amis.

Pour ceux et celles qui le désirent, une personne bénévole de la Fondation des maladies du coeur et de l'AVC sera présente au salon afin de recueillir vos dons.

Pour démontrer votre soutien à la famille de M. Lavoie et partager un souvenir, rendez-vous sur le site

www.graveletfilschicoutimi.com



Pour information: (418) 543-0755, sans frais: 1-800-260-1162
Pour vos messages de condoléances: télécopieur: (418) 543-7241
Courriel: info@graveletfils.com - Site internet: www.graveletfils.com
Direction funéraire: Résidences funéraires Gravel & Fils, Réseau Dignité.

AVIS DE DÉCÈS

LAROUCHE SOEUR AURÉLIE (SOEUR MARIE-DANIEL)



Est décédée à la Maison Mère des soeurs Antoniennes de Marie de Chicoutimi, le 25 octobre 2018, à l'âge de 84 ans et 3 mois, soeur Aurélie Larouche, originaire de Saint-Coeur-de-Marie. Elle avait prononcé les voeux de religion depuis 66 ans et 2 mois. La dépouille mortelle sera exposée à

la Maison Mère des soeurs Antoniennes de Marie
929, rue Jacques-Cartier Est, Chicoutimi

à partir du vendredi 2 novembre 2018 de 19 h à 21 h ainsi que le jour des funérailles, samedi, à partir de 9 h. Les funérailles auront lieu le samedi 3 novembre 2018 à 10 h à la chapelle de la Maison Mère et l'inhumation suivra au cimetière de la congrégation. Soeur Aurélie Larouche était la fille de feu M. Antoine Larouche et de feu dame Alice Emma Simard. Elle était la soeur de: feu Noëlla (feu Dollard Beaulieu), feu Fernand (feu Thérèse Gagnon), Pierrette (feu Joseph Imbeau), feu

Rose-de-Lima (feu Roger Larouche), Maurice (Hermance Gagnon), Omer (Madeleine Dessureault), Jean-Antoine (Denise Harvey), Angèle. En plus de sa famille, des membres de sa communauté religieuse et des associés, elle laisse dans le deuil de nombreux neveux et nièces, parents et ami(e)s.



Pour information: bureau: (418) 545-ANGE (2643), pour vos messages de sympathie: télécopieur: (418) 543-9409, courriel: ange@afdr.coop - Site internet: www.afdr.coop
Direction funéraire: Alliance funéraire du Royaume (Regroupement de la Coopérative Funéraire de Chicoutimi et la Corporation des cimetières catholiques de Chicoutimi).

DEPUIS 4 GÉNÉRATIONS

INVITATION



Gravel & Fils
Résidences funéraires

UNE ÉQUIPE DÉVOUÉE TOUJOURS DISPONIBLE

CÉLÉBRATION DE LA COMMÉMORATION DES DÉFUNTS

L'équipe des Résidences funéraires Gravel & Fils vous invite cordialement à participer avec votre famille aux célébrations des défunts sous le thème **Le papillon symbole de renaissance.** Au plaisir de vous rencontrer.

4 nov.	11 h	Église St-François-d'Assise Petit-Saguenay
4 nov.	15 h	Chapelle Gravel & Fils* Chicoutimi - 825, rue Bégin
11 nov.	9 h	Église Saint-Alphonse La Baie



*Assistez en direct à cette célébration au funeraweb.tv

304, rue Racine Est, Chicoutimi . info@graveletfils.com . graveletfils.com . 418 543.0755



AVIS DE DÉCÈS ROUSSEAU (MME SIMONE HARVEY)

Le 30 octobre 2018, est décédée à Alma, à l'âge de 69 ans et 5 mois, Mme Simone Harvey, épouse de M. Marcel Rousseau, demeurant à Alma. Elle était la fille de feu M. Léopold Harvey et de feu dame Cécile Harvey. La famille recevra les condoléances le dimanche 4 novembre 2018 de 14 h à 17 h et de 19 h à 22 h et le lundi 5 novembre 2018 à compter de 14 h à la

Résidence Funéraire Lac St-Jean
611, chemin du Pont Taché Nord
Alma

La célébration du dernier adieu aura lieu le lundi 5 novembre 2018 à 15 h à la chapelle de la Résidence Funéraire Lac St-Jean. Mme Harvey a été confiée au crématorium et ses cendres seront déposées au cimetière de St-Coeur-de-Marie.

Outre son époux M. Marcel Rousseau, elle laisse dans le deuil ses enfants: Luc (Pascale St-Pierre), Claude (Danielle Villeneuve) et Josée (Pierre Claveau) ainsi que ses petits-enfants: Jérôme, Ann-Sophie, Lily-May, Alexis et Mathieu.

Elle était la soeur de: Benoît Harvey (Carole Gagné), Diane (Aurèle Potvin), Yvon (André Pépin), Richard (Marie-Paule Boily) et Clément (Lyne Noël). Elle était la belle-soeur de: feu Madeleine Rousseau (Laval Dufour), Lise (Marcel Perron), feu Charline (Bertrand Claveau), Jean-Eudes (Ginette Gagnon), Carmen (Laurier Girard), Françoise (Damien Lapointe), Claudette (Jean-Marc Perron), Yves (Sylvie Sasseville), Diane, Danielle (Richard Tremblay), Lina (Régis Gagnon), France, Gérald (Doris Bradette) et feu Raymond. Elle laisse également dans le deuil plusieurs neveux et nièces ainsi que parents et amis.

Ceux et celles qui le désirent peuvent faire un don à la Société canadienne du cancer, 4100, Melançon Ouest, Alma, G8B 5V3. Une personne bénévole sera présente au salon afin de recueillir vos dons. Pour rendre hommage à Mme Simone Harvey, visitez le site www.residencefunerairelacstjean.com



Direction funéraire: Résidence funéraire Lac Saint-Jean.
Pour informations: (418) 668-8409, télécopieur: (418) 668-9200
Courriel: refulsj@cgocable.ca



AVIS DE DÉCÈS THOMPSON (M. RÉNALD)

Le 30 octobre 2018, est décédé à l'Hôpital de Chicoutimi, à l'âge de 72 ans et 6 mois, M. Rénald Thompson, conjoint de Mme Huguette Brassard (feu M. Gaston Desbiens), demeurant rue St-Jean, Jonquière. La famille accueillera parents et amis à la

Résidence funéraire du Saguenay
2580, rue St-Dominique
Jonquière

le vendredi 2 novembre 2018 de 19 h à 22 h et le samedi 3 novembre 2018 à compter de 11 h. Les funérailles auront lieu le samedi 3 novembre 2018 à 14 h à l'église St-Dominique. Les cendres de M. Rénald Thompson seront déposées au columbarium St-Dominique.

Il était le fils de feu Mme Juliette Bradette et de feu M. Florian Thompson.

Outre sa conjointe, Mme Huguette Brassard, il laisse dans le deuil ses fils: Dany Thompson (Nathalie Beaumont), Sylvain (Kim Dubois); ses petits-enfants: Vanessa, Derek, Mila. Il était aussi le grand-père de feu Samuel Thompson. Il laisse également dans le deuil ses arrière-petits-enfants: Jayden, Maëly; les enfants de sa conjointe: Linda Desbiens (D'Iberville Fortin), Nathalie (Bouba Ba); son frère et sa soeur: Thérèse Thompson (Alain Bergeron), Jean-Marc (Danielle Bergeron). Il était aussi le frère de feu Noëlla Thompson (Rémi Duchesne). Il laisse également dans le deuil la mère de ses enfants Mme Huguette Lamontagne et les membres de sa famille; les membres de la famille de Mme Huguette Brassard ainsi que de nombreux neveux et nièces, parents et amis. Une personne bénévole sera présente au salon afin de recueillir vos dons en faveur de La Maison de soins palliatifs du Saguenay. Vous pouvez aussi consulter cet avis de décès sur notre site rfsag.ca où vous pourrez également y transmettre vos messages de condoléances.



Pour information: (418) 547-2116, télécopieur: (418) 547-0128
Courriel: resfunsag@videotron.ca Direction funéraire: La Résidence funéraire du Saguenay (Membre de la Corporation des thanatologues du Québec).
Une entreprise certifiée par le Bureau de normalisation du Québec (BNQ).



AVIS DE DÉCÈS VOYER (M. CLAUDE)

Est décédé entouré de l'amour des siens, au CIUSSS du Saguenay-Lac-St-Jean, Hôpital de Chicoutimi, le 1er novembre 2018, à l'âge de 68 ans, M. Claude Voyer, fils de Mme Kilda Bouchard et de feu M. Marc Voyer, demeurant à Chicoutimi. La famille accueillera parents et amis à la Résidence funéraire

Gravel & Fils, Réseau Dignité
825, rue Bégin, coin des Champs-Élysées
Chicoutimi

le vendredi 2 novembre 2018 à compter de 10 h 30. Une célébration de la Parole aura lieu le vendredi 2 novembre 2018 à 13 h à la chapelle Gravel & Fils. Les cendres seront déposées au columbarium Gravel et Fils. Il laisse dans le deuil sa mère Mme Kilda Bouchard; ses soeurs: Francine Voyer (Gilles Lévesque), Denise, Noëlla (Alain Murray), Line (Mario Boulianne), Claire (Mario Fortin), Josée (Denis Bouchard), Manon (André Tremblay). Il laisse également dans le deuil plusieurs neveux et nièces, oncles et tantes, cousins et amis. Pour ceux et celles qui le désirent, une personne bénévole de la Société canadienne du cancer sera présente au salon afin de recueillir vos dons. Pour démontrer votre soutien à la famille de M. Claude Voyer et partager un souvenir, rendez-vous sur le site www.graveletfilschicoutimi.com



Pour information: (418) 543-0755, sans frais: 1-800-260-1162
Pour vos messages de condoléances: télécopieur: (418) 543-7241
Courriel: info@graveletfils.com - Site internet: www.graveletfils.com
Direction funéraire: Résidences funéraires Gravel & Fils, Réseau Dignité.

DISSOLUTION DU MIDGET BB À LA BAIE

Du double lettre... le temps d'un soir

JONATHAN HUDON
jhudon@lequotidien.com

Le hockey midget BB revivra le temps d'une soirée, vendredi, à La Baie, avec un affrontement entre les Sags 1 de Chicoutimi et les Basques de Sept-Îles. L'événement est en quelque sorte un baume sur la plaie des partisans baieriverains, qui ont vu leur équipe être dissoute avant le début de la saison.

La rencontre aura lieu sur la glace 1 du Centre Jean-Claude Tremblay, dès 19h. Le gouverneur des Sags 1, Martin Gilbert, a fait savoir que l'expérience pourrait être répétée en cours de saison.

À la fin du camp d'entraînement, l'Association du hockey mineur de Saguenay a pris la décision de dissoudre le National midget BB de La Baie. Un nombre limité de joueurs, une qualité de candidats insuffisante et un manque d'entraîneurs ont contribué à cette décision.

Les joueurs présents au camp du midget BB avaient le choix de se présenter au camp de Chicoutimi ou Jonquière, ou encore de se tourner vers l'équipe midget A de La Baie. Trois d'entre eux ont tenté leur chance dans le double lettre. Deux joueurs font partie des Sags 1 de Chicoutimi et l'autre est membre des Sags 2 de Jonquière, auparavant appelés les Marquis avant la fusion des trois associations de hockey mineur à Saguenay.

« C'est un modeste baume sur l'annonce faite après le camp d'entraînement, a exprimé Martin Gilbert. Le midget BB attirait plusieurs centaines de personnes et c'était devenu un rendez-vous. C'est un peu une façon de redonner au suivant et on a confiance de compter sur une bonne foule. »

La nouvelle en a attristé plusieurs, d'autant plus que le midget BB avait été relancé il y a deux ans à La Baie. Lors des saisons 2015-2016 et 2016-2017, les gradins se remplissaient pour les matchs locaux. « C'est une triste nouvelle parce que les joueurs se préparaient en vue du camp d'entraînement, a ajouté Martin Gilbert. Le hockey mineur de La Baie avait travaillé très fort pour ramener le midget BB à La Baie. »

BIEN REÇU MALGRÉ LE DEUIL

Du point de vue de l'Association du hockey mineur de Saguenay, les raisons pour dissoudre l'équipe midget BB étaient légitimes. Un deuil a dû être traversé par les jeunes qui relouaient une place dans la formation, mais tout est entré dans l'ordre.

« Avec la fusion, on n'est plus obligé de former une équipe si on a un nombre limité de joueurs, a expliqué la directrice de l'arrondissement de La Baie à l'Association du hockey mineur de Saguenay, Renée Tremblay. On a plutôt offert aux jeunes d'aller jouer avec les autres équipes midget BB de Saguenay ou avec le midget A de La Baie. »

Cette dernière a mentionné que la popularité du midget BB s'est déplacée vers le midget A cette saison. Le midget n'est pas la seule catégorie affectée par la dissolution d'équipes double lettre. Les calibres atome et peewee n'ont plus de formation BB à La Baie, et pour ce qui est du bantam, un jumelage avec

Jonquière a permis de satisfaire les hockeyeurs qui visaient le calibre double lettre.

La Ligue de hockey midget/junior du Saguenay-Lac-Saint-Jean compte huit équipes: deux au Saguenay, trois au Lac-Saint-Jean, deux sur la Côte-Nord et une à Chibougamau.

RAPIDO

Basketball masculin

Alma a remporté une victoire serrée de 59-56 contre Riverside, mercredi soir, dans le circuit régional de basketball senior masculin. Steven Fraser a été le meilleur des vainqueurs avec 23 points, tandis que Jeffrey Rodrigue a été le plus productif pour Riverside en cumulant 14 points.

Basketball féminin

Deux autres matchs ont été présentés dans le circuit de basketball senior, cette fois du côté féminin. Les anciennes du Séminaire ont signé une victoire de 42-34 face à la Voie Maltée. Marilyne Girard a été la meilleure des gagnantes avec 12 points et Vanni-Ève Tremblay a bien fait dans la défaite avec 16 points. Dans l'autre rencontre, Jonquière a signé une victoire sans équivoque de 73-38 contre les Anciennes du Cégep de Chicoutimi. Catherine Cloutier a amassé 18 points pour Jonquière, tandis qu'Alexandra Tremblay a obtenu 15 points pour Chicoutimi.

Tennis

La championne du Challenger Banque Nationale, Katherine Sebov, a subi l'élimination au Challenger Tevlin de Toronto, jeudi, après avoir abandonné dans son match de deuxième tour devant Bianca Andreescu. Après avoir perdu la première manche 6-1, Sebov a lancé la serviette à 2-0 au set suivant. Andreescu poursuit donc sa route. Finaliste face à Sebov à Saguenay, Quirine Lemoine a aussi poursuivi sa route en éliminant la 2^e favorite Conny Perrin.

Patinage de vitesse

Tout est en place pour la première Coupe du monde de patinage de vitesse courte piste, à Calgary, en fin de semaine. Si Samuel Girard est un habitué des grands rendez-vous, le patineur de Ferland-et-Boilleau va compter sur une nouvelle compatriote régionale en la personne de Claudia Gagnon. La Baieriveraine participera à sa première Coupe du monde, comme ses quatre coéquipières de l'équipe féminine. « Tout le monde est jeune et dans le même bateau en ce qui a trait à ce qu'on s'attend de vivre en fin de semaine », a soulevé Gagnon dans un communiqué émis par Patinage de vitesse Canada. De vendredi à dimanche, elle participera aux deux épreuves du 500 mètres, ainsi qu'au 1500 m. Samuel Girard aura le même horaire. JONATHAN HUDON

LIGUE NATIONALE DE HOCKEY

ASSOCIATION DE L'EST

SECTION ATLANTIQUE													
	MJ	G	P	DP	DF	GRP	BP	BC	Pts	Dom.	Étr.	10 Dern.	Sér.
Tampa Bay	12	8	3	1	0	7	42	34	17	5-2-0-0	3-1-1-0	7-2-1-0	P-1
Boston	12	7	3	2	0	7	37	29	16	4-1-0-0	3-2-2-0	6-2-2-0	G-1
Montréal	12	7	3	2	0	6	40	33	16	5-2-0-0	2-1-2-0	6-3-1-0	G-1

SECTION MÉTROPOLITAINE													
	MJ	G	P	DP	DF	GRP	BP	BC	Pts	Dom.	Étr.	10 Dern.	Sér.
Pittsburgh	11	6	2	1	2	6	45	35	15	2-2-1-0	4-0-0-2	5-2-1-2	P-2
N.Y. Islanders	12	7	4	1	0	6	39	30	15	2-1-1-0	5-3-0-0	6-3-1-0	G-4
Caroline	12	6	5	1	0	5	36	34	13	3-3-1-0	3-2-0-0	5-5-0-0	P-2

QUATRIÈME AS													
	MJ	G	P	DP	DF	GRP	BP	BC	Pts	Dom.	Étr.	10 Dern.	Sér.
Toronto	13	8	5	0	0	8	43	39	16	3-5-0-0	5-0-0-0	6-4-0-0	P-2
Buffalo	13	6	5	2	0	6	33	39	14	3-2-1-0	3-3-1-0	4-4-2-0	P-3
Columbus	11	6	5	0	0	6	39	43	12	3-4-0-0	3-1-0-0	5-5-0-0	P-1
Washington	11	5	4	1	1	4	43	43	12	3-1-0-1	2-3-1-0	4-4-1-1	P-1
Ottawa	12	5	5	2	0	5	40	46	12	4-2-1-0	1-3-1-0	4-5-1-0	G-1
New Jersey	10	5	4	1	0	5	34	32	11	5-1-1-0	0-3-0-0	5-4-1-0	P-2
Philadelphie	12	5	7	0	0	4	35	48	10	2-4-0-0	3-3-0-0	4-6-0-0	G-1
Detroit	13	4	7	1	1	4	34	49	10	2-3-1-0	2-4-0-1	4-6-0-0	G-3
N.Y. Rangers	12	4	7	1	0	2	32	41	9	3-3-0-0	1-4-1-0	4-5-1-0	G-1
Floride	10	2	5	1	2	1	30	39	7	0-3-1-0	2-2-0-2	2-5-1-2	P-2

ASSOCIATION DE L'OUEST

SECTION CENTRALE													
	MJ	G	P	DP	DF	GRP	BP	BC	Pts	Dom.	Étr.	10 Dern.	Sér.
Nashville	13	10	3	0	0	10	46	30	20	4-3-0-0	6-0-0-0	8-2-0-0	G-2
Winnipeg	13	8	4	1	0	8	39	34	17	5-1-1-0	3-3-0-0	6-3-1-0	G-1
Colorado	12	7	3	1	1	7	41	27	16	3-1-1-0	4-2-0-1	5-3-1-1	P-1

SECTION PACIFIQUE													
	MJ	G	P	DP	DF	GRP	BP	BC	Pts	Dom.	Étr.	10 Dern.	Sér.
Vancouver	14	8	6	0	0	7	40	44	16	4-2-0-0	4-4-0-0	6-4-0-0	G-2
San Jose	12	6	3	1	2	6	41	36	15	2-1-0-1	4-2-1-1	5-2-1-2	P-1
Calgary	13	7	5	0	1	7	41	42	15	2-2-0-1	5-3-0-0	5-4-0-1	G-2

QUATRIÈME AS													
	MJ	G	P	DP	DF	GRP	BP	BC	Pts	Dom.	Étr.	10 Dern.	Sér.
Minnesota	12	7	3	1	1	7	35	35	16	5-0-1-1	2-3-0-0	7-2-1-0	G-1
Chicago	13	6	4	3	0	6	43	47	15	3-2-2-0	3-2-1-0	4-4-2-0	P-3
Dallas	12	7	5	0	0	7	36	31	14	5-2-0-0	2-3-0-0	5-5-0-0	G-2
Edmonton	11	6	4	1	0	6	32	34	13	2-2-1-0	4-2-0-0	6-3-1-0	P-1
Arizona	11	6	5	0	0	5	31	21	12	3-2-0-0	3-3-0-0	6-4-0-0	G-4
Anaheim	13	5	6	1	1	4	32	37	12	2-2-1-1	3-4-0-0	2-6-1-1	P-6
St. Louis	11	4	4	3	0	4	41	42	11	3-3-1-0	1-1-2-0	4-3-3-0	G-2
Vegas	13	5	7	0	1	4	30	39	11	3-2-0-1	2-5-0-0	4-5-0-1	P-2
Los Angeles	11	3	7	1	0	3	22	39	7	2-2-1-0	1-5-0-0	3-7-0-0	G-1

LNH

Mercredi 31 octobre
Chicago 2 Vancouver 4
Jeudi 1er novembre
Winnipeg 4 Floride 2
Dallas 2 Toronto 1
Pittsburgh 2 N.Y. Islanders 3 (F)
Nashville 4 Tampa Bay 1
New Jersey 3 Detroit 4
Washington 4 **Montréal** 6
Buffalo 2 **Ottawa** 4
Vegas 3 St. Louis 5
Colorado à Calgary, 21h.
Chicago à Edmonton, 21h.
N.Y. Rangers à Anaheim, 22h.
Philadelphie à Los Angeles, 22h30.
Columbus à San Jose, 22h30.
Vendredi 2 novembre
Floride à Winnipeg, 14h.
Caroline en Arizona, 22h.
Colorado à Vancouver, 22h.
Samedi 3 novembre
Ottawa à Buffalo, 14h.
Edmonton à Detroit, 19h.
Dallas à Washington, 19h.
Toronto à Pittsburgh, 19h.
Tampa Bay à **Montréal**, 19h.
New Jersey à Islanders, 19h.
Boston à Nashville, 20h.
Minnesota à St. Louis, 20h.
Caroline Vegas, 22h.
Chicago à Calgary, 22h.
Columbus à Los Angeles, 22h30.
Philadelphie à San Jose, 22h30.

MARQUEURS

NOTE: en date du 1er novembre.

	B	A	Pts
Rantanen, Col	5	16	21
Bergeron, Bos	7	12	19
Malkin, Pit	6	13	19
Kane, Chi	11	7	18
Mackinnon, Col	9	9	18
McDavid, Edm	9	9	18
Aho, Car	4	13	17
Pastrnak, Bos	11	5	16
Landeskog, Col	10	6	16
Matthews, Tor	10	6	16
Gaudreau, Cal	6	10	16
Marnier, Tor	4	12	16
Kessel, Pit	7	8	15
Kuznetsov, Was	5	10	15
Panarin, Clb	5	10	15
Rielly, Tor	4	11	15
Marchand, Bos	4	11	15

HOCKEY

LNAH

	MJ	V	D	DP	DF	BP	BC	Pts
Sorel-Tracy	8	6	2	0	0	29	22	12
Jonquière	8	5	3	0	0	31	28	10
The. Mines	7	4	2	1	0	24	13	9
Rivière-du-Loup	7	3	3	1	0	25	31	7
St-Georges	7	3	4	0	0	26	27	6
Berlin	7	1	6	0	0	17	31	2

Vendredi 2 novembre
R.-du-Loup à Sorel-Tracy, 20h.
Berlin à Jonquière, 20h.
St-Georges à The. Mines, 20h30.
Samedi 3 novembre
Rivière-du-Loup Berlin, 19h30.
Jonquière à St-Georges, 20h.

HOCKEY

RENDEMENT - CANADIEN

NOTE: en date du 1er novembre.

	MJ	B	A	Pts
Domi	11	5	6	11
Tatar	11	3	6	9
Petry	11	1	8	9
Gallagher	11	7	1	8
Drouin	11	3	5	8
Byron	11	4	3	7
Lehkonen	11	1	6	7
Danault	11	1	4	5
Armia	11	2	2	4
Kotkaniemi	11	0	4	4
Hudon	8	2	1	3
Reilly	11	1	2	3
Ouellet	11	0	3	3
Peca	10	0	3	3
Shaw	7	1	1	2
Benn	11	1	0	1
Juulsen	9	0	1	1
Niemi	3	0	1	1
Mete	9	0	0	0
Price	8	0	0	0
Deslauriers	5	0	0	0
Alzner	4	0	0	0

GARDIENS

	V	D	DP	Fa	JB	Moy	%Arr.
Price	4	2	18	1	2,24	,915	
Niemi	2	1	0	10	0	3,26	,898

HOCKEY

COLLÉGIAL

SECTION NORD-EST										
	MJ	V	D	DP	DF	BP	BC	Pts		
Sainte-Foy	14	11	3	0	0	57	37	22		
Theftford	16	9	5	0	2	56	51	20		
St.Lawrence	15	5	7	2	1	48	55	13		
Alma	14	6	8	0	0	49	53	12		

SECTION SUD-OUEST										
	MJ	V	D	DP	DF	BP	BC	Pts		
Saint-Laurent	16	8	6	2	0	61	59	18		
Lionel-Groulx	14	7	7	0	0	56	58	14		
Abitibi-Témis.	4	6	7	1	0	39	60	13		
A.-Laurendeau	15	5	10	1	45	63	11			

SECTION CENTRE DU QUÉBEC										
	MJ	V	D	DP	DF	BP	BC	Pts		
St-Hyacinthe	14	12	1	1	0	56	28	25		
Lennoxville	16	10	4	1	1	64	45	22		
Laféche	14	6	6	2	0	47	53	14		
Sorel-Tracy	17	5	9	2	1	58	74	13		

Vendredi 2 novembre
Sorel-Tracy à Laféche, 19h15
St-Hyacinthe à Theftford, 20h
Samedi 3 novembre
St-Laurent à St.Lawrence, 14h
Ste-Foy à Alma, 14h
Abitibi à Lionel-Groulx, 19h30
Lennox. à A.-Laurendeau, 19h40
Dimanche 4 novembre
St-Laurent à Alma, 13h
Abitibi à Sorel-Tracy, 13h
A.-Laurendeau à Ste-Foy, 14h
St.Lawrence à St-Hyacinthe, 14h
Lionel-Groulx à Theftford, 15h

RENDEMENT - SÉNATEURS

NOTE: en date du 1er novembre.

	MJ	B	A	Pts
Chabot	11	3	10	13
Duchene	11	4	7	11
Tierney	11	2	9	11
Stone	11	4	4	8
Lajoie	11	4	3	7
Dzingel	9	4	3	7
White	11	2	4	6
Ryan	11	2	4	6
Boedker	11	2	4	6
Demelo	11	1	4	5
Wideman	11	2	2	4
Ceci	7	0	2	2
Formenton	8	1	0	1
Anderson	10	0	1	1
Jaros	7	0	1	1
Pyatt	11	0	0	0
Paajarvi	11	0	0	0
McCormick	4	0	0	0
Condon	2	0	0	0
Wolanin	1	0	0	0
Rodewald	0	0	0	0

GARDIENS

	V	D	DP	Fa	JB	Moy	%Arr.
Anderson	4	3	2	34	0	3,48	,909
Condon	0	2	0	8	0	6,40	,800

LHJAAAQ

	MJ	V	D	DP	DF	BP	BC	Pts
Princeville	18	15	3	0	0	105	70	30
Terrebonne	17	14	2	1	0	85	46	29
Granby	18	11	6	1	0	75	50	23
Côte du Sud	15	9	5	1	0	62	58	19
St-Jérôme								

MASTERS DE PARIS

Federer en quarts de finale

Associated Press

PARIS — La quête d'un 100e titre en carrière se poursuit pour Roger Federer, qui a battu Fabio Fognini 6-4, 6-3, jeudi, pour accéder aux quarts de finale du Masters de Paris.

S'il gagne ce match, contre Kei Nishikori, il pourrait affronter Novak Djokovic en demi-finales. Federer est cependant plus concentré à gagner les Finales de l'ATP, qui s'amorceront le 11 novembre.

« Mon objectif est de triompher à Londres. Si je fais bien ici à Paris et que je défais Novak, c'est encore mieux, a mentionné Federer. Je ne suis pas rendu là. Nous verrons. »

Âgé de 37 ans, Federer prenait part à ce tournoi pour une première fois depuis 2015 et il n'a pas été testé contre Fognini.

Un double bris de service a permis au Suisse de prendre les devants 4-1 avant que Fognini le brise à son tour. L'Italien avait l'occasion d'appliquer de la pression lors de la 10e partie, alors que Federer était au service et tirait de l'arrière 15-40. Le gagnant de 20 tournois du Grand Chelem s'est toutefois ressaisi.

En deuxième manche, Federer a sauvé deux balles de bris au huitième jeu et il s'est donné une avance de 5-3. Fognini s'est ensuite effondré, perdant son service à zéro.

Djokovic, qui s'est également senti à l'aise à Paris, a accédé aux quarts de finale à la suite de l'abandon du Bosnien Damir Dzumhur, alors qu'il tirait de l'arrière 6-1, 2-1.

Dzumhur a demandé l'intervention d'un thérapeute pour un long massage dans le bas du dos vers la fin du premier set, et a reçu une ovation des spectateurs lorsqu'il a pris la décision de poursuivre le match. Mais après quelques jeux supplémentaires, il a lancé la serviette. Djokovic contrôlait la rencontre et n'a pas été confronté à la moindre balle de bris, brisant même son adversaire à trois reprises.

Djokovic, qui deviendra le no 1 mondial la semaine prochaine, peu importe l'identité du vainqueur à Paris, affrontera maintenant Marin Cilic en quarts de finale.

« Je suis très fier de cet accomplissement, a affirmé Djokovic, qui avait glissé au 22e rang mondial au mois de mai en raison d'un problème au coude. Si vous m'aviez dit ça il y a cinq mois, ça m'aurait semblé improbable. »

Cilic, la cinquième tête de série, a défait Grigor Dimitrov 7-6 (5), 6-4, après avoir mis six balles de manche pour s'adjuger le premier set.



Roger Federer — PHOTO AP, MICHEL EULER

Le Croate tirait de l'arrière 5-4 au bris d'égalité, mais il a gagné les deux points alors que Dimitrov était au service, avant de sceller l'issue de la manche.

Il a donné le ton au deuxième set en brisant Dimitrov, avant de prendre le contrôle des échanges.

Cilic a obtenu une troisième balle de match après avoir décoché son huitième as de la rencontre, et il a confirmé sa victoire à la suite d'un coup droit erratique du Bulgare.

Nishikori, la 10e tête de série, n'a fait face à aucune balle de bris et il a eu raison de Kevin Anderson (no 7) en deux manches de 6-4, 6-4.

La quatrième tête de série Alexander Zverev a préservé quatre balles de bris et éliminé Diego Schwartzman 6-4, 6-2.

Zverev affrontera maintenant le Russe Karen Khachanov.

Khachanov s'est couché au sol pour souligner sa victoire de 6-4, 6-7 (9), 7-6 (8) contre John Isner, à l'issue d'une rencontre au cours de laquelle l'Américain a réussi 19 as et saboté deux balles de match.

Khachanov, qui a remporté la Coupe Kremlin à Moscou le mois dernier, n'a pas été confronté à la moindre balle de bris au cours de ce marathon de deux heures et demie.

Le champion en titre du tournoi, Jack Sock, a eu besoin de moins d'une heure pour vaincre Malek Jaziri 6-0, 6-4. Sock croquera maintenant le fer avec Dominic Thiem (no 6), qui a réussi 14 as pour venir de l'arrière et battre Borna Coric (no 11) 6-7 (3), 6-2, 7-5.

«Je suis un gars de la LNH»

Scherbak ne veut pas s'attarder à Laval

RICHARD LABBÉ
La Presse

LAVAL — Pendant que les joueurs du Canadien vont préparer leur match de samedi contre le Lightning au Centre Bell, Nikita Scherbak, lui, va plutôt penser à un prochain match qui aura lieu vendredi à Laval.

Non, ce n'était pas le scénario que l'attaquant de 22 ans avait en tête au moment de se présenter au camp d'entraînement du Canadien, en septembre. Scherbak le dit ouvertement : en 2018-2019, il se voyait comme un membre régulier du Canadien, non comme un éventuel joueur du Rocket de Laval, sur les glaces de la Ligue américaine. Mais c'est là qu'il se trouve aujourd'hui.

« J'ai parlé avec Marc Bergevin après le match du Canadien contre Dallas [mardi], j'ai parlé à mon agent, et je savais ce qui s'en venait », a expliqué le joueur russe, jeudi. « Je m'attendais à cette décision de l'équipe et à ce retour dans la Ligue américaine, j'étais prêt à ça. Marc m'a dit d'aller jouer des matchs pour retrouver la forme, c'est pour ça que je suis ici. »

C'est pour ça, oui, et bien qu'il insiste pour dire qu'il ne s'est pas présenté ici à reculons, Scherbak n'a pas non plus envie de s'attarder trop longtemps.

« En arrivant au camp du Canadien, oui, peut-être que je m'attendais à ce que ma place soit assurée », admet-il. « Je ne le disais pas, mais ça me trottait dans la tête. En même temps, je sais qu'il faut travailler pour obtenir une place. Ça n'allait pas être facile, avec tous ces attaquants qui ont un contrat à un volet. »

DE LA COMPÉTITION

Scherbak dit qu'il a vite déchanté et qu'il a aussi rapidement compris que l'entraîneur-chef Claude Julien n'allait faire de faveur à personne cette saison. « Il y avait Karl [Alzner], avec sa série de matchs, qui s'est quand même retrouvé dans les gradins, puis un autre vétéran, Andrew [Shaw], qui s'est retrouvé dans les gradins lui aussi, je crois pour la première fois de sa carrière... alors il n'y a rien d'acquis pour personne. Il y a de la compétition à Montréal. »

« Mais je vais être honnête : j'estime être un joueur de la LNH. J'ai travaillé pour ça, j'ai joué dans la Ligue américaine auparavant, et j'ai travaillé fort tout l'été. En arrivant au camp,



Nikita Scherbak a été expédié au Rocket de Laval afin d'y jouer des matchs et de retrouver la forme. — PHOTO LA PRESSE, FRANÇOIS ROY

j'étais prêt pour les ligues majeures. Je veux juste jouer des matchs ici à Laval pour retrouver ma confiance et remonter. Je suis un gars de la LNH, pas juste un gars qui peut dépanner dans un quatrième trio ou qui peut entrer et sortir de la formation. »

À ce sujet, est-ce que le temps ne commence pas un peu à presser pour Scherbak, choix de premier tour du Canadien en 2014 (26e au total)? Joël Bouchard, l'entraîneur-chef du Rocket, estime que le jeune homme doit encore peaufiner certains aspects de son jeu.

«UN TALENT FOU»

« Il a disputé [mercredi soir] un match typique d'un gars qui n'a pas joué depuis longtemps », a expliqué Bouchard. « Il a bien fait ça, mais il y a des choses à améliorer, par exemple son jeu défensif à un contre un, son approche au porteur. Il doit rester investi dans le jeu, et la façon dont il s'y prend, c'est quelque chose que je veux travailler avec lui. »

« Il a un talent fou, de belles qualités avec la rondelle, il a un flair offensif... mais il faut savoir : quand on joue bien en défense, on finit par l'avoir, la rondelle. »

Reste aussi à savoir si Scherbak en a encore pour longtemps à Laval, lui qui est là à des fins de conditionnement physique, une période qui peut s'étendre jusqu'à 14 jours. Le principal intéressé affirme que la direction montréalaise ne lui a rien dit de précis sur la durée de son actuel séjour à Laval. Mais comme on le faisait remarquer : il ne veut pas s'y attarder.

« Du haut de la galerie de presse, j'ai essayé de voir un peu ce que les joueurs comme [Brendan] Gallagher font pour obtenir du succès. Ce fut difficile de ne pas jouer, frustrant aussi, et je préfère ne pas dire si j'ai pensé ou pas à un changement de décor... mais je pense au moment présent. Je me concentre là-dessus, pas sur ce qui pourrait arriver dans le futur. »



Le jeune Jesperi Kotkaniemi a inscrit ses deux premiers buts en carrière dans la LNH, son premier (photo) en première période, en plus du filet égalisateur avec un peu plus de trois minutes à jouer à la troisième période. — PHOTO PC, PAUL CHIASSON

AVEC SES DEUX PREMIERS BUTS EN CARRIÈRE

Soirée magique pour Kotkaniemi

MICHEL LAMARCHE
La Presse canadienne

MONTRÉAL — Max Domi a marqué son sixième but de la saison avec 21,1 secondes à écoulées au temps réglementaire et le Canadien de Montréal a arraché une victoire de 6-4 face aux Capitals de Washington, jeudi soir, au Centre Bell.

Le but de Domi est venu couronner un match absolument spectaculaire du début à la fin et surtout, une soirée magique pour Jesperi Kotkaniemi. Le Finlandais a inscrit ses deux premiers buts en carrière dans la LNH, dont le filet égalisateur avec un peu plus de trois minutes à jouer à la troisième période.

Brendan Gallagher a également marqué deux buts tandis que Joel Armia scellait l'issue du match en marquant dans un filet désert dans les toutes dernières secondes du match.

Le Canadien a bombardé les champions en titre de 44 tirs, dont 17 au troisième vingt face à un Braden Holtby inégal.

Du côté des Capitals, Alexander Ovechkin et Lars Eller ont marqué deux buts chacun contre Carey Price qui a reçu 31 rondelles.

En marquant à 2:28 de la première période, Kotkaniemi est devenu le deuxième plus jeune joueur du Canadien à trouver le fond du filet. Seul Mario Tremblay, à l'âge de 18 ans et 75 jours en novembre 1974, a été plus précocement à faire vibrer les cordages dans l'uniforme tricolore.

Pendant qu'il affichait un radieux sourire derrière le filet de sa première victime dans la Ligue nationale de hockey, Kotkaniemi a reçu une chaleureuse étreinte de ses compatriotes Joel Armia et Artturi Lehkonen avec lesquels il formait un trio pour la toute première fois.

Même Price s'est mêlé à la ronde de félicitations en se rendant jusqu'à sa ligne bleue, où il a attendu Kotkaniemi qui venait de défiler devant le banc des joueurs du Canadien. Puis, les spectateurs ont acclamé le but comme aucun autre cette saison au moment de l'annonce par Michel Lacroix.

Le Canadien complétera sa séquence de trois matchs à domicile samedi soir contre le Lightning de Tampa Bay.

Moments marquants

Contre les champions

Le 12e match aura finalement été le bon pour Jesperi Kotkaniemi. À 2:28 de la première période, le centre recrue du Canadien a fait vibrer les cordages en marquant son premier but en carrière dans la LNH. Kotkaniemi a eu l'aide de son compatriote Joel Armia. Après une première tentative de passe qui a donné sur le patin du défenseur Madison Bowey à l'entrée de la zone des Capitals, Armia a récupéré la rondelle et l'a aussitôt refilée à Kotkaniemi à sa gauche. Du cercle de mise en jeu, Kotkaniemi a décoché un vif tir des poignets qui s'est frayé un chemin au-dessus de l'épaule droite de Braden Holtby.

Un départ canon en deuxième période

Comme il l'a fait si souvent depuis le début de la saison, le Canadien a frappé tôt au début d'une période, cette fois la deuxième. Il n'y avait que 32 secondes d'écoulées quand Brendan Gallagher a brisé l'égalité de 1-1 avec son 8e but de la saison. Le combatif attaquant a réussi à se faufiler derrière Alexander Ovechkin jusque devant le filet de Braden Holtby et a fait dévier une belle passe de Tomas Tatar derrière le gardien des Capitals. Moins de trois minutes plus tard, le Canadien a

doublé son avance quand Gallagher a récupéré le retour d'un tir de Tatar qui avait raté la cible pour loger le disque entre le bâton de Holtby et le poteau.

Les Capitals doublent le Canadien

Sans doute que les joueurs du Canadien savaient que peu d'avances sont confortables face aux champions en titre de la coupe Stanley, mais les Capitals se sont chargés de le rappeler, tout particulièrement Alexander Ovechkin. Dans un intervalle d'un peu plus de six minutes, le capitaine des Capitals a inscrit ses 9e et 10e buts de la saison - et ses 17e et 18e contre Carey Price. Entre les deux, et seulement 70 secondes après le premier filet d'Ovechkin, Lars Eller a lui aussi complété son doublé à la suite d'un revirement du défenseur Noah Juulsen près du filet de Carey Price. Soudainement, les Capitals menaient 4-3.

Les écluses s'ouvrent

En voulant créer l'égalité en deuxième période, le Canadien s'était buté au défenseur Michal Kempny, qui avait stoppé un tir de Tomas Tatar avec son menton. Au troisième engagement, aucun joueur des Capitals n'a pu freiner la poussée du Bleu-blanc-rouge. PRESSE CANADIENNE



Soyez de la PARTIE!
Pour du fun et du hockey

DE PROS

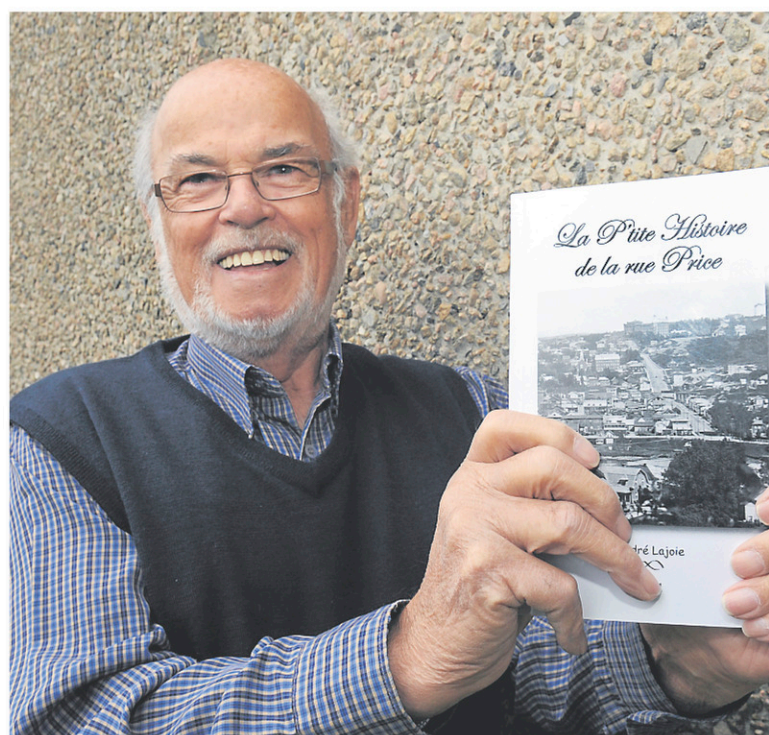
Une présentation de CANTIN BOULIANNE AVOCATS


VS


2 novembre 2018, 20 h
• Palais des Sports

 /MARQUISDEJONQUIERE

Billetterie ouverte dès 10 H • 418-542-3199



Impliqué dans le monde du sport, André Lajoie a également laissé sa marque en écrivant un livre sur l'histoire de la rue Price, en 2011. — ARCHIVES LE QUOTIDIEN, ROCKET LAVOIE

MEMBRE FONDATEUR DES SAGUENÉENS

André Lajoie s'éteint à 87 ans

JONATHAN HUDON
jhudon@lequotidien.com

L'un des membres fondateurs des Saguenéens de Chicoutimi s'est éteint, au cours des derniers jours. André Lajoie, impliqué dans l'arrivée d'une équipe de hockey junior majeur au Saguenay, a rendu l'âme le 23 octobre, à l'âge de 87 ans.

M. Lajoie a été impliqué dans la création des Saguenéens, en 1973. D'abord membre du comité provisoire lorsque les démarches entre la ligue et un groupe de Chicoutimi ont débouché à l'arrivée d'une nouvelle concession, il a ensuite été membre du premier conseil d'administration de la première saison, en 1973-1974. André Lajoie était alors le secrétaire du groupe de sept personnes et Roland Hébert était celui qui pilotait le dossier.

Membre du conseil d'administration pendant plusieurs années, André Lajoie a été le président de novembre 1976 à juin 1978.

Denis Cantin, longtemps impliqué avec les Sags jusqu'à ce qu'il quitte la région en 1988, se souvient bien d'André Lajoie.

« André était un gars très dédié à l'équipe des Saguenéens et il y mettait énormément de temps. C'était très agréable de travailler avec lui », a-t-il partagé, en entrevue

téléphonique. M. Cantin habite aujourd'hui à Québec, mais il est bien au fait que l'équipe appartient aujourd'hui à la Ville de Saguenay et qu'elle se prépare à fêter ses 50 ans d'existence.

Le nombre d'administrateurs chez les Saguenéens est passé de sept à une vingtaine au tournant des années 80, puis Denis Cantin et deux de ses partenaires ont racheté les parts des autres actionnaires. Le trio a finalement remis la gestion de l'équipe à la ville de Chicoutimi quelques années plus tard, peu de temps après avoir reçu une offre « très agréable » d'une autre ville du Québec.

« Si ça n'avait pas été de trois vrais Saguenéens qui croyaient à la survie d'une franchise junior majeur à Chicoutimi, l'équipe aurait pu déménager, a avoué Denis Cantin. C'était toutefois impensable pour nous. »

M. Cantin a loué les qualités de travaillant d'André Lajoie, mais aussi de tous ceux impliqués dans l'arrivée d'une équipe à Chicoutimi.

« On en a ramé un coup à l'époque, ce n'était pas facile, a-t-il constaté. Une équipe de hockey junior, c'est une famille très difficile à diriger. C'était pratiquement jour et nuit. »

Toute la section des sports du *Quotidien* offre ses plus sincères condoléances à la famille et aux proches d'André Lajoie.

UN PREMIER BUT EN CARRIÈRE

Tristan Pelletier frappe et marque

JONATHAN HUDON
jhudon@lequotidien.com

Tristan Pelletier est en train de se faire des amis chez les partisans des Saguenéens. En plus de poursuivre son travail en s'impliquant physiquement, le jeune homme a réussi le premier but de sa carrière junior majeur.

Promu sur un troisième trio en raison des nombreux blessés, le produit des Albatros du Collège Notre-Dame a donné raison à son entraîneur. Une utilisation plus régulière a semblé dégourdir Pelletier, présent sur plusieurs séquences offensives.

« Ce n'est pas seulement un joueur qui fait la différence, c'est une question d'équipe, a répondu Tristan Pelletier en toute humilité. Quand un gars amène de l'énergie, l'autre en donne plus. C'est sûr que c'est l'un de marquer un premier but, encore plus étant donné que c'est à Chicoutimi, avec l'ambiance. »

Selon le site de la LHJMQ, Tristan Pelletier a distribué quatre mises en échec, dont une percutante en fin de match qui a mis le feu aux poudres. « C'était à lui de se protéger », a lancé Pelletier en souriant. Plus sérieusement, il a simplement affirmé poursuivre dans la même voie que lors de son passage au midget AAA.

« J'aime quand c'est robuste

un peu et je le démontre sur la glace », a laissé tomber le #13.

Auteur de son neuvième but de la saison, Justin Ducharme a mis fin à une disette de cinq matchs sans trouver le fond du filet. Il était surtout heureux de freiner la séquence collective de trois revers.

« C'est sûr qu'on voulait faire mieux que lors des trois derniers matchs, mais on a travaillé fort à l'entraînement et on a réglé certains détails, a exprimé Ducharme. C'est une contribution de tout le monde et ça va faire du bien. C'est bon pour la confiance et on va construire là-dessus. »

LANDRY DÉÇU

Dans l'autre vestiaire, Éric Landry a convenu que les deux buts rapides des Saguenéens en début de deuxième ont pesé lourd dans la balance. Il regrettait surtout les trois buts alloués pendant que son équipe évoluait en désavantage numérique.

« On n'a pas été capable de maîtriser leur avantage numérique et ces occasions ont fait changer le match, a analysé le pilote des Olympiques. On a eu nos chances en première, mais on n'a pas pu en profiter. Tu joues toujours plus en confiance lorsque tu mènes au pointage, mais ça n'a jamais été notre cas tout au long du match. »

« Ce n'est pas seulement un joueur qui fait la différence, c'est une question d'équipe. Quand un gars amène de l'énergie, l'autre en donne plus. C'est sûr que c'est l'un de marquer un premier but, encore plus étant donné que c'est à Chicoutimi, avec l'ambiance. »

— Tristan Pelletier

Le vétéran Jeffrey Durocher a ouvert la porte aux locaux en écopant d'une pénalité pour avoir commis de l'obstruction. Il a balayé un bâton abandonné sur la glace, ce qui n'est pas permis.

« Il n'a pas vu beaucoup de glace par la suite, mais un de nos joueurs s'est blessé donc il nous manquait des effectifs, a mis en contexte Éric Landry. On a été obligé de le réintégrer dans l'alignement. Ce n'est pas ce qu'on veut voir de la part de nos leaders. »

POINTES DE PLUME

- Les bonnes performances d'Alexis Shank depuis le début de la saison n'ont pas passé inaperçues. Le cerbère des Saguenéens vient d'être nommé gardien de but du mois d'octobre dans la LHJMQ, qui comprend aussi les quatre matchs en septembre. En huit départs depuis le début de la saison, Shank montre une fiche de cinq victoires, une seule défaite en temps réglementaire et deux autres en tirs de barrage. Avant la rencontre de jeudi, sa moyenne de buts alloués de 1,42, son taux d'efficacité d'arrêt de ,947 et ses deux blanchissages le plaçaient au premier rang dans ces trois catégories...

- La LHJMQ a également dévoilé les joueurs du mois aux autres positions. À titre de recrue, Hendrix Lapierre a été pris en considération, mais Jordan Spence,

des Wildcats de Moncton, a hérité de cet honneur. Il faut dire que la recrue des Saguenéens a raté les cinq derniers matchs des siens en raison d'une blessure à l'épaule. En 11 rencontres, Lapierre a obtenu 14 points, le même nombre que Spence. Le joueur des Wildcats a toutefois joué sept parties de plus...

- Parmi les autres honneurs, un autre joueur des Wildcats est l'attaquant du mois. Jakob Pelletier a obtenu 25 points à ses 15 premiers matchs de la saison. Le défenseur du mois est Justin Bergeron, des Huskies de Rouyn-Noranda. En plus de ses 14 points, il a affiché un différentiel très respectable de +14...

- Lapierre (offensif) et Shank (défensif) sont également les joueurs du mois d'octobre chez les Saguenéens. Les deux ont reçu chacun une bourse de 50\$, gracieuseté

de Chicoutimi Chrysler, mais c'est Jérémy Diotte qui est reparti avec la plus grosse part du gâteau. Élu joueur étudiant, le défenseur a reçu un chèque de 100\$ de la Fondation d'études des Sags, en plus d'un autre 100\$ de Chicoutimi Chrysler...

- Théo Rochette a amorcé sa participation au Défi mondial des moins de 17 ans avec éclat, jeudi soir. Dans un match préparatoire contre la Russie, le membre du Canada Blancs a réussi trois buts, dont celui en prolongation dans un gain de 5-4. Mieux encore, Rochette a créé l'égalité avec son deuxième du match avec une seconde à faire en troisième période. Le tournoi débute officiellement le 3 novembre, au Nouveau-Brunswick. Le Canada compte sur deux autres équipes, soit les Rouges et les Noirs...

INDISCIPLINÉS, LES SAGS ÉVITENT DE SE BRÛLER

Victoire des unités spéciales



JONATHAN HUDON
jhudon@lequotidien.com

Une poussée de trois buts en deuxième période a conduit les Saguenéens à une première victoire en quatre matchs, au compte de 5-2 face aux Olympiques de Gatineau, jeudi soir, devant 2022 spectateurs au Centre Georges-Vézina, dans un match où les unités spéciales ont joué un grand rôle.

En plus de produire trois buts sur l'attaque massive, les Chicoutimiens ont cédé une seule fois sur neuf avantages numériques des Olympiques. La bataille des unités spéciales a sans contredit été remportée par les Saguenéens, mais Yanick Jean se serait passé de ce petit jeu à risque.

« Je pense qu'on voulait bien faire, on est sorti fort et on a travaillé, a d'abord commenté l'entraîneur-chef des Sags. Je n'ai rien à dire là-dessus, mais le point négatif, c'est notre indiscipline. Il faut faire la différence entre s'impliquer et prendre des pénalités. On voulait plus d'implication et être meilleurs dans nos batailles à un contre un, mais il faut le faire de la bonne façon. En quelques occasions, on n'a pas été intelligent (smart). Avec un alignement décimé, il faut être brillant. Il faut trouver des manières de se simplifier la vie. Je calcule qu'on s'est compliqué la vie. »

Jean a cité en exemple la bagarre de Ryan Smith avec moins de trois minutes à faire dans le match. Comble de malheur, il s'est blessé sur la séquence. Sa présence dans l'alignement lors du prochain match serait étonnante.

Jesse Sutton a aussi perdu patience en fin de deuxième. Il



Vladislav Kotkov, à gauche, et Artemi Kniazev ont totalisé cinq points. Les deux Russes ont parti le bal en deuxième en comptant deux buts rapides. — PHOTO LE QUOTIDIEN, ROCKET LAVOIE

a semblé darder un joueur des Olympiques, ce qui lui a valu une pénalité majeure de cinq minutes et une extrême inconduite.

LES RUSSES S'ILLUSTRENT

Avec une égalité de 1-1 pour amorcer la deuxième période, les Sags ont enfilé deux buts en 27 secondes en début d'engagement, gracieuseté de la filière russe. Vladislav Kotkov a dégainé sur réception pour battre Creed Jones au-dessus de l'épaule, puis Artemi Kniazev a doublé l'avance des siens sur un jeu un peu bizarre.

Le défenseur a touché la rondelle avec son corps, sur une tentative de passe de Samuel Houde. Les officiels ont refusé le but au départ, mais la décision a été renversée par la suite.

Justin Ducharme a fait 4-1 Sags sur un but tout aussi étrange, alors

que la rondelle a rebondi dans le filet après avoir dévié sur un joueur des Olympiques.

En troisième, Darien Kielb a redonné un peu d'espoir aux visiteurs en début de période avec un but réussi en supériorité numérique. Les Saguenéens ont toutefois cloué le cercueil des Olympiques avec un tic-tac-toe amorcé par Artemi Kniazev et Vladislav Kotkov, puis complété par Zachary Lavigne.

Kniazev a terminé la rencontre avec trois points.

« À cinq contre cinq, on a pu jouer à quatre trios et ça nous a permis d'utiliser notre vitesse, a résumé Yanick Jean. Notre transition a été bonne, on a eu du temps de possession en zone adverse et on a été plus incisifs au filet. Ce sont des choses sur lesquelles on a travaillé à l'entraînement. Honnêtement, je donne une très bonne note, à part la discipline. »

La première période ne passera pas à l'histoire, mais elle aura permis à Tristan Pelletier d'inscrire son premier but en carrière dans la Ligue de hockey junior majeur du Québec. La recrue des Sags a fait dévier le tir de Christophe Farmer, à la suite d'un bel échange amorcé par Jérémy Diotte.

Les Olympiques ont profité d'une bévue en défensive pour créer l'égalité, quand Charles-Antoine Roy a récupéré une rondelle dans l'enclave avant de la glisser entre les jambières d'Alexis Shank.

Pour le reste, le portier des Sags a réalisé quelques bons arrêts à des moments opportuns, en route vers sa sixième victoire de la saison.

Chicoutimi reprend le boulot vendredi après-midi, en vue du match de samedi après-midi, à domicile, face à l'Armada de Blainville-Boisbriand.

2 MATCHS À DOMICILE



VS



Sea Dogs St-John

SAMEDI 3 NOVEMBRE 16 H
2000 SERVIETTES PROMUTUEL
REMISES AUX PARTISANS

DIMANCHE 4 NOVEMBRE 16 H

Sports

CANADIEN 6
CAPITALS 4
SOIRÉE
MAGIQUE
POUR
KOTKANIEMI
29

facebook/
LeQuotidien
Progres

@lequotidien_cyb

Coca-Cola

ENERGIE
94.5

AMEUBLEMENTS
TANGUAY



LA VOIE MALTÉE

leQuotidien
leProgres

AMEUBLEMENTS

TANGUAY

ÉPARGNEZ 300\$ **55 po**

SÉRIE SK8
LG SUPER UHD TV 4K

Bluetooth Wi-Fi

1 123⁹⁹
1 099,99 + écofrais de 24,00
courant: 1 399,99

LG Téléviseur 4K au DEL, Super UHD PTR-694494

Panasonic **55 po** **ÉPARGNEZ 700\$**

Téléviseur intelligent au DEL, 4K, HDR, HCX, 240 HZ
PTR: 705970

4K HDR

1 323⁹⁹
1 299,99 + écofrais de 24,00
courant: 1 999,99

PAYEZ JUSQU'À **36 VERSEMENTS*** SUR TOUS LES PRODUITS ÉLECTRONIQUES ET INFORMATIQUES

YAMAHA Ensemble cinéma maison PTR-674789

ÉPARGNEZ 100\$

499⁹⁹
499,19 + écofrais de 0,80
courant: 599,99

350 WATTS **5,1 CANAUX**

DOLBY DIGITAL dts-HD Master Audio

Panasonic Lecteur Blu-Ray Ultra HD, 4K, 3D, SMART TV PTR-678404

ÉPARGNEZ 150\$

249⁹⁹
249,19 + écofrais de 0,80
courant: 399,99

NETFLIX DOLBY DIGITAL Wi-Fi

LG Barre de son avec caisson d'extrêmes graves PTR-694427

ÉPARGNEZ 150\$

249⁹⁹
249,19 + écofrais de 0,80
courant: 399,99

360 WATTS **2,1 CANAUX**

Bluetooth dts-HD Master Audio

PHILIPS **CONCOURS PROFIL CLIENT**
UNE MACHINE À CAFÉ D'UNE VALEUR DE 1 099\$

POUR PARTICIPER:
Allez au tanguay.ca ou textez le mot « CAFÉ » au 1 800-tanguay (826-4829)

1990, BOUL. TALBOT CHICOUTIMI
LIGNE SANS FRAIS: 1 800-TANGUAY (826-4829)

tanguay.ca

LIVRAISON GRATUITE PARTOUT AU QUÉBEC



*Les financements sont octroyés par Accord D Desjardins et les versements sont sujets à approbation du service de crédit Accord D Desjardins. Toutes les taxes (TPS et TVQ) et écofrais applicables sont payables à Ameublements Tanguay au moment de l'achat. Le montant payable en versements égaux exclut les taxes de vente (TPS et TVQ) et les écofrais. Si un versement vient en souffrance, un intérêt sera calculé à compter de la date d'échéance du versement au taux annuel de 19,5% et sera chargé mensuellement au compte du client par Accord D Desjardins. (Ex.: solde en souffrance de 100\$, l'intérêt pour une période de 30 jours sera de 1,63\$). Non jumelable à une autre promotion. Photos à titre indicatif. Prix, produits et modalités de paiements sont sujets à changements sans préavis. Détails en magasin. Cette annonce est en vigueur jusqu'au 4 novembre 2018. Livraison gratuite partout au Québec.

SOLDE QUOTIDIEN MOYEN	EXEMPLES DE FRAIS DE CRÉDIT		
	Taux d'intérêt annuel	Coût pour cycle de facturation de 30 jrs	Coût annuel
ACHAT COURANT	19,90%	1,64\$ 8,18\$	19,90\$ 90,50\$
ACHAT PAR VERSEMENT ÉGAUX ET ACHAT À PAIEMENT REPORTÉ	19,90%	1,64\$ 8,18\$	19,90\$ 90,50\$